

**Picardie** 



Direction territoriale : Île-de-France - Nord-Ouest

Région : Picardie

Départements : Oise, Aisne, Somme

# Schéma régional d'aménagement de Picardie

Juillet 2009

Régions forestières concernées

Marquenterre, Picardie Verte, Vimeu, Hainaut et Thiérache, Pays de Bray, Ponthieu, Ardenne Primaire, Pays de Thelle et Vexin français, Saint-Quentinois, Tardenois, Champagne Crayeuse, Plateau picard, Santerre, Valois et Vieille France, Brie, Soissonnais.





Ont été associés à la concertation, à l'élaboration et à la validation du présent document :

- la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de Picardie ;
- la Direction Régionale de l'Environnement de Picardie ;
- l'association des Communes Forestières de Picardie ;
- la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers de Picardie ;
- la Direction Technique, la Direction de l'Environnement et du Développement Durable et l'Inspection Générale de l'ONF ;
- la Direction Générale de la Forêt et des Affaires Rurales, sous direction de la forêt et du bois du ministère de l'agriculture et de la pêche.

# **Sommaire**

Rappel	- Avertissement	5
D (6		
Préface		
1	Analyse : grandes caractéristiques et principaux enjeux	9
1.1	Désignation et situation des territoires	9
1.2	Principales caractéristiques des milieux forestiers	11
1.2.1	Facteurs écologiques	11
1.2.1.1	Topographie et hydrographie	11
1.2.1.2		12
1.2.1.3	Géologie	13
1.2.1.4	Pédologie	14
1.2.1.5	Les stations forestières	15
1.2.2	Les principaux types de formations forestières en Picardie	16
1.2.3	La structure des peuplements forestiers	16
1.2.3.1	Espèces forestières	17
1.2.3.2	Peuplements très particuliers	19
1.2.3.3	Les espèces invasives	20
1.2.3.4	Maladies, ravageurs, dépérissements à redouter	20
1.2.4	La faune ayant un impact sur la forêt	21
1.2.5 1.2.6	Risques naturels et d'incendies identifiés	22 22
1.2.6.1	La protection des sols et des eaux	22
1.2.6.2	Principaux enjeux et sujétions  Mesures favorables à la protection des sols et des eaux	22
1.2.7	La protection des habitats naturels et des espèces remarquables	23
1.2.7.1	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique	23
1.2.7.2	Statuts ou dispositions particulières de protéction de la nature superposés	
1.2.7.2	au régime forestier	24
1.2.7.3	Les espèces animales remarquables	26
1.2.7.4		28
1.2.7.5	Habitats forestiers et groupements végétaux	28
1.2.7.6	Habitats forestiers et associés selon la Directive Habitats Faune Flore	30
1.3	Principales caractéristiques des besoins économiques et sociaux	31
1.3.1	La forêt dans l'aménagement du territoire	31
1.3.2	La production de bois	31
1.3.2.1	Point général sur les marches des bois en 2005	31
1.3.2.2	Production ligneuse et recoltes en Picardie	32
1.3.2.3	Entreprises de la filière bois en Picardie	36
1.3.3	Les autres produits de la forêt	36
1.3.4	Les activités cynégétiques	37
1.3.4.1	Modalités d'amodiation et fourchette de prix	37
1.3.4.2	Principaux enjeux et sujétions	37
1.3.5	Accueil du public	38
1.3.6	Les paysages Pickers de la contraction de la con	39
1.3.7	Richesses culturelles et historiques	40
1.3.8	L'équipement général dans les AFRRF	40
1.3.9	Les principales sujétions d'origine humaine Principales sujétions	41 41
1.3.9.1	Mesures déjà prises et évolutions prévisibles	41
1.3.9.2	Eléments marquants de la gestion forestière passée	41
1.4	Liements marquants de la gestion forestiere passee	41
2	Synthèse : objectifs de gestion durable	43
2.1	Principaux enjeux, grandes problématiques identifiées et points-clés pour la région	43
2.2	Principaux objectifs de gestion durable	44
2.2.1	Définition des principaux objectifs et zonages afférents	44
2.2.2	Définition des objectifs pour les principaux types de formation forestière	
	et habitats associés	46
2	Decomposadations a schéma nouvilla foitat des cellesticités et des établisses	
3	Recommandations : schéma pour la forêt des collectivités et des établissements publics	49
3.1	Recommandations relatives à l'intégration des forêts dans l'aménagement	43
5.1	du territoire	49
3.1.1	Principales recommandations relatives à la forêt comme élément structurant	43
5.1.1	du territoire	49
3.1.1.1	Principales recommandations liées à l'exploitation du Bois	49

3.1.1.2	Principales recommandations se rapportant à l'exploitation des autres produits	40
2.4.2	de la forêt	49
3.1.2	Principales recommandations relatives à la gestion foncière	50
3.1.3	Principales recommandations relatives aux risques naturels physiques	50
3.1.4	Principales recommandations relatives aux risques d'incendie	50
3.1.5	Principales recommandations relatives à une gestion participative	50
3.1.6	Principales recommandations relatives à l'accueil du public	51
3.1.7	Principales recommandations relatives aux paysages	51
3.1.8	Principales recommandations en faveur de l'eau et des milieux aquatiques	51
3.1.9	Principales recommandations relatives à la préservation des richesses culturelles	52
3.1.10	Principales recommandations relatives à la desserte générale des forêts	52
3.2	Recommandations relatives aux essences	53
3.2.1	Choix des essences	53
3.2.2	Choix des provenances	54
3.2.3	Choix liés à la dynamique des essences	54
3.3	Recommandations relatives aux traitements sylvicoles et aux peuplements	55
3.3.1	Choix des traitements sylvicoles	55
3.3.2	Recommandations sylvicoles	55
3.4	Recommandations relatives au renouvellement des peuplements	55
3.4.1	Régénération naturelle	56
3.4.2	Régénération artificielle	56
3.5	Recommandations relatives aux choix des equilibres d'aménagement	57
3.5.1	Cas de la futaie régulière	57
3.5.2	Cas de la futaie irrégulière	57
3.6	Recommandations relatives au choix des critères d'exploitabilité	57
3.7	Recommandations relatives à la conservation de la biodiversité	60
3.7.1	Principales mesures à mettre en œuyre dans le cadre de la gestion courante	60
3.7.1.1	Gestion des zones humides et des milieux ouverts	60
3.7.1.2	protection des sols	60
3.7.1.3	Contribution au maintien de la piodiversité	60
3.7.2	Principales mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la gestion spéciale	61
3.8	Recommandations relatives & Kequilibre sylvo-cynégétique	61
3.8.1.	Objectif	61
3.8.2	Le suivi de l'équilibre sylvo-cynègétique	61
3.8.3	Les protections des régénérations et la gestion sylvicole appropriée	61
3.8.4	Schémas départementaux de gestion cynégétique	61
3.9	Recommandations relatives à la santé des forêts	61
4	Lexique	67
5	Principales références bibliographiques	69
6	Annexes	71
Annexe 1	1 : Liste des foréts non domaniales relevant du régime forestier susceptibles	
	de bénéficier d'un RTG	71
Annexe 2	2 : Tableau synthétique des surfaces relevant du régime forestier par département	
	et par région IFN nationale	71
Annexe 3	3 : Liste des autres forêts relevant du régime forestier	72
Annexe 4	4 : Liste des régions IFN et numérotation	74
Annexe 6	5 : Mobilisation du bois par catégorie de produit (passée et future)	75
Annexe 7	7 : Utilitaires recommandés	76
	3 : Outils à appliquer	77
Annexe 9	9 : Liste des forêts aménagées (à la date du 1er mars 2007)	81
	10 : Liste des forêts concernées par un zonage environnemental et surface	
	indicative concernée	84
		<b>O</b> .
Annexe 1	11 : Information sur le compte d'épargne forestière	87 88

# Rappel

Le système de planification de la gestion des forêts relevant du régime forestier est fondé sur :

- 1) La loi d'orientation forestière (LOF) du 9 juillet 2001 avec son décret n° 2003-941 du 30 septembre 2003 et sa circulaire C 2005-5018 du 3 mai 2005 ;
- 2) Les orientations régionales forestières (ORF);
- 3) Les directives et schémas régionaux d'aménagement (DRA-SRA) ;
- 4) Les aménagements forestiers (AF) et les règlements types de gestion (RTG).

Les directives régionales d'aménagement (DRA) instituées par la LOF sont des documents directeurs qui se substituent aux anciennes DILAM. Elles concernent les forêts domaniales.

Les schémas régionaux d'aménagement (SRA), institués par la LOF, sont des documents d'orientation qui se substituent aux anciennes ORLAM (Orientations locales d'aménagement). Ils concernent les autres forêts relevant du régime forestier (AFRRF).

NB : Pour aider à la lecture du document (mots difficiles et sigles), un lexique est situé au chapitre 4

## **Avertissement**

A l'échelle de chaque région administrative, les DRA-SRA déclinent les engagements internationaux et nationaux de la France en matière de gestion durable des forêts en choix techniques et sylvicoles. Leur portée est à la fois politique et technique.

Les DRA-SRA sont des documents de planification forestière qui encadrent l'élaboration des aménagements forestiers. Ces derniers seront réalisés en cohérence totale avec les DRA-SRA.

Les DRA-SRA s'adressent principalement à trois catégories de public dont les attentes sont différentes :

- les aménagistes, les gestionnaires et les propriétaires ;
- les décideurs : service de l'État, grande collectivité, élu...
- les professionnels et usagers de la forêt.

Ces documents ont vocation à répondre à leur attente. Ils précisent les principaux objectifs et les critères de choix permettant de mettre en œuvre une gestion durable des forêts concernées. Ils s'efforcent de rester synthétiques et précis.

5



## **Préface**

Les forêts relevant du régime forestier de Picardie sont dans leur majorité des forêts à dominante de feuillus (Chêne) présentant des enjeux locaux économiques, environnementaux et sociaux.

L'enjeu principal est donc d'optimiser les solutions de gestion pour répondre à ces trois objectifs en fonction du contexte local propre à chaque massif ou partie de massif.

La multifonctionnalité sera la règle avec ou sans objectif privilégié. Dans certains cas extrêmes, un accent très fort pourra être mis sur tel ou tel objectif spécialisé (accueil du public à proximité d'une grande agglomération, richesse environnementale ou historique, etc.) sans pour autant délaisser totalement les autres objectifs indispensables à une gestion durable.

Ce document se veut à la fois un cadre utile à l'aménagement des massifs relevant du régime forestier et un outil de communication clair et concis de compréhension de notre politique de gestion. Ce schéma reprend les grandes orientations stratégiques de gestion afin qu'elles soient connues et partagées par tous, partenaires et usagers des forêts et personnels de l'ONF.



Le Directeur Territorial Île-de-France - Nord-Ouest



## 1.1 Désignation et situation des territoires

La Picardie est une région administrative qui couvre environ 19 440 km² pour 1,85 millions d'habitants, soit 3,5 % de la population française pour 3,5 % du territoire français. Elle comprend 3 départements : l'Oise au Sud, l'Aisne à l'Est et la Somme à l'Ouest. Elle est entourée des régions Nord-Pas de Calais au Nord, de l'Île de France au Sud, de la Haute-Normandie à l'Ouest et de Champagne-Ardenne à l'Est.

La Picardie comprend une petite façade maritime sur la Manche entourant la baie de Somme (le Marquenterre). Au Sud, on trouve des plateaux tertiaires (Tardenois, Valois et Soissonnais) du bassin parisien. Ces plateaux comprennent des paysages ruraux et des paysages forestiers (Compiègne, Chantilly, Retz) et se terminent à l'Ouest par la boutonnière du Pays de Bray. Au Nord, les paysages forestiers sont moins présents sur les plaines et collines de craie surmontés de limons (Santerre, Vermandois et Laonnois) alors que les zones argileuses sont plus boisées (Vimeu et Amrenois). La Thiérache, au Nord-Est, est bocagère avec quelques paysages forestiers.

Le taux de boisement de la Picardie est de 17 % ce qui est inférieur au taux moyen français de 25 %. Ce taux de boisement cache de fortes disparités. Le sud de la region (Oise, Aisne-sud) est beaucoup plus boisé que le nord de la Picardie (Somme, Aisne nord-ouest).

boisés non boisé
terrains domaniaux
terrains des collectivités
terrains domaniaux affectés
terrains domaniaux affectés
terrains domaniaux affectés

Figure 1 : répartition des propriétés forestières en Picardie

Synthèse du thème forêt et des classes de propriété forestière Source : ONF / IFN pour les classes de propriété forestière – IFN pour le thème forêt Indicateurs d'état et de gestion des forêts publiques – ONF, 2001

Les valeurs de l'Inventaire Forestier National (IFN) soulignent l'importance de la forêt privée (75 % de la surface boisée) par rapport à la forêt publique (25 %). Les données montrent également que 50 % de la surface boisée toutes propriétés confondues se situent dans seulement 2 régions forestières, au centre et au sud de la région, le Soissonnais et le Valois: leurs taux de boisement atteignent respectivement 28 % et 32 %. On remarque également que les autres forêts relevant du régime forestier (AFRRF) représentent 18 % de la surface des forêts publiques. Ces forêts se situent à 49 % dans la région du Valois, à 12 % dans le Tardennois et à 10 % dans le Soissonnais.

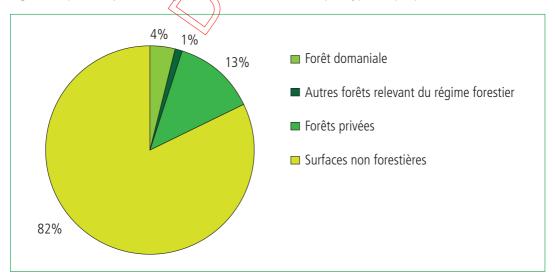
=> voir la répartition des surfaces par région forestière en annexe 2 => voir la carte des forêts et des régions forestières en annexe 12

En adéquation avec la moyenne nationale, la forêt picarde est aux trois-quart privée, la forêt publique couvrant un quart de la surface forestière.

Tableau 1 : répartition des surfaces forestières selon les propriétaires (Données ONF, 2006 & IFN, 2001, 2002, 2003)

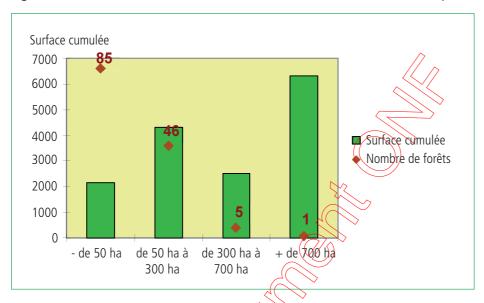
	Surface totale (ha)	Surface forestière (ha)	Forêts domaniales (ha)	Autres forêts relevant du régime forestier (ha)	Forêts privées (ha)
Aisne	741 000	140 773	31308	6 085	103 380
Oise	588 000	131 740	32 871	8 079	90 790
Val d'Oise	0	955 (	0	955	0
Somme	616 000	61 088	4 855	393	55 840
Total SRA	1 945 000	334 556	69 034	15 512	250 010
% du total	100%	17%	4%	1%	13%

Figure 2 : part en pourcentage des surfaces forestières par type de propriété



Les autres forêts relevant du régime forestier (AFRRF) représentent 15 512 ha situés en grande partie dans l'Aisne, sauf le cas particulier des 2 grandes propriétés de l'institut de France (6 913 ha) situées dans l'Oise et dans le Val d'Oise¹. La surface moyenne de ces forêts est de 124 ha. Mais hormis les 6 grands massifs que sont Chantilly (6 312 ha), Saint-Michel (315 ha), Hirson (502 ha), la forêt de la Fondation Guynemer (695 ha), Chaalis (600 ha) et la forêt des Hospices de Château-Thierry (407 ha), toutes les autres propriétés se caractérisent par de faibles surfaces, de 51 ha en moyenne. De plus, il est fréquent que ces propriétés soient divisées en plusieurs entités distantes les unes des autres, ce qui diminue d'autant la taille moyenne des ensembles forestiers.

Figure 3 : taille et nombre des forêts des collectivités et des établissements publics en Picardie



=> voir la liste des 137 AFRRF de Picardie en annexe 3 => voir la momenclature des régions forestières IFN en annexes 4 et 5

Les autres forêts relevant du régime forestier représentent 1 % du territoire. Mis à part quelques grands domaines, ces propriétés se caracterisent par des surfaces modestes de 51 ha en moyenne.

## 1.2 Principales caractéristiques des milieux forestiers

#### 1.2.1 Facteurs écologiques

#### 1.2.1.1 Topographie et hydrographie

Le relief est peu contrasté, étant principalement constitué de plateaux, entrecoupés de vallées. L'altitude varie du niveau de la mer à l'Ouest jusque 285 m à l'Est près des Ardennes. Les seuls reliefs viennent des flancs de vallées (Somme, Oise, Aisne, Ailette, Ourcq) ou encore des versants des quelques buttes témoins. Les paysages plus vallonnés (Thiérache, Picardie Verte, Vexin français) comprennent un réseau secondaire de nombreux petits ruisseaux.

**Région de plaine** avec quelques reliefs dûs aux pentes souvent courtes sur lesquelles l'exploitation forestière peut s'avérer difficile.

11

<sup>1</sup> Bien que le domaine de Chantilly soit en partie assis sur la région lle de France (955 ha sur 6312), pour des raisons de cohérence technique, la totalité du massif a été comptabilisée dans les chiffres qui suivent.

#### 1.2.1.2 Climat

Le climat en Picardie est de type **océanique frais** avec un gradient de continentalité vers l'Est. Il existe malgré tout deux pôles où les précipitations sont abondantes allant jusque 900 mm par an : près de la mer dans le Ponthieu et près des Ardennes en Ardenne Primaire et en Thiérache. Entre ces deux pôles, la pluviométrie est assez faible, de l'ordre de 620 mm (Venette près de Compiègne) à 750 mm (Etreux près de Laon).

Les **précipitations** sont bien réparties dans l'année avec une valeur mensuelle d'environ 50 à 60 mm. L'apport pluviométrique pendant la saison de végétation prise conventionnellement d'avril à septembre est d'environ 340 à 370 mm comparés à l'évapotranspiration saisonnière de 550 mm en moyenne. L'humidité relative dont l'importance est grande pour les espèces forestières est en moyenne de 75 % pendant la saison de végétation et 80 % sur l'année. Le nombre de jours de brouillard en année moyenne peut être de l'ordre de 55 jours.

Cependant, à côté des valeurs moyennes, ce sont les écarts à la moyenne et les phénomènes exceptionnels qui peuvent être dommageables aux peuplements forestiers. L'exemple de sécheresse accentuée des années 1976 et 1990 (mais aussi 1996) peut servir de référence tout comme l'été 2003 en terme de coup de chaud subit. D'autre part, le phénomène des excédents d'eau notamment au printemps expose également les peuplements forestiers sensibles à des mortalités comme cela a pu être observé au printemps 2002.

Les **températures** ont une tendance à la baisse de l'Ouest sur la facade maritime (10 à 11° annuels) à l'Est (9 à 10° annuels). Le nombre de jours de gelées varie de l'Ouest vers l'Est, de 40 jours à 90 jours annuellement. Ce sont bien entendu les gelées de printemps qui sont le plus à craindre pour la végétation forestière dans le jeune âge. On note des gelées au mois de mai, parfois en début juin notamment dans le Soissonnais et le Valois (Sud de l'Oise et de l'Aisne).

Les **vents** sont également un des critères importants pour la sylviculture des peuplements forestiers dans la région Picardie. Les vents dominants sont en premier lieu de secteur Ouest, souvent violents à très violents, en second lieu de secteur Nord-Est, ces derniers sont souvent dessèchants notamment au moment du débourrement. Notons les tempêtes de février 1984 (500 000 m³ en Picardie), de novembre 1984, de février 1990 (environ 800 000 m³), de décembre 1999 (400 000 m³) et le coup de vent du 17 décembre 2004 (20 000 m³), le plus souvent venant de l'Ouest.

On note pour le dernier coup de vent de décembre 2004 que la force des vents a été également importante à l'intérieur de la région ce qui est plutôt inhabituel. Il est clair qu'à partir de 120 à 140 km/h, les peuplements forestiers de plus de 25 m de haut peuvent subir des dégâts non négligeables qu'il convient de prendre en compte dans la conduite de la sylviculture.

Tableau 2 : vitesse maximale du vent dans certaines localités de Picardie

Localité	Vitesse maximale du vent le 17/12/2004 (en km/h)	Source
Abbeville	140	site www.infoclimat.fr
Beauvais	126	Site www.iiiociiiiat.ii
Amiens	133	Journal du Dimanche
Laon	140	Journal du Dimanche
Margny-les-Compiègne	137	Certificat de vent fort Météo france

=> voir annexe 12 les cartes climatiques

En fonction des fertilités observées en Picardie, les peuplements de hêtre peuvent atteindre 25 m de hauteur entre 45 et 60 ans, ce qui les laisse exposés au risque vent pendant 45 ou 55 ans compte-tenu de leur âge d'exploitabilité théorique de 90 ou 110 ans. L'exposition des peuplements en situation de rattrapage est encore plus grand.

**Les conditions climatiques** actuelles sont favorables à la forêt feuillue de Chêne, de Hêtre et d'essences précieuses.

Il faut **anticiper les risques d'écarts à la normale** climatique en privilégiant les essences les mieux adaptées et les plus rustiques ainsi que les mélanges.

#### 1.2.1.3 Géologie

La Picardie repose sur la partie Nord du Bassin sédimentaire de Paris et comprend deux complexes géologiques majeurs.

- L'affleurement de l'auréole de Crétacé supérieur datant du Secondaire, sous un faciès de craie largement développé sur les territoires de la Somme, du Nord de l'Aisne et de l'Ouest de l'Oise.
- L'affleurement des sédiments datant du Tertiaire (sables et argiles de l'Eocène principalement et sables de Fontainebleau de l'Oligocène) déposés sur le substrat crayeux au Sud de l'Aisne et à l'Est de l'Oise.

Plus localement, des terrains plus anciens d'âge jurassique affleurent en limite de la Thiérache en marge des massifs primaires des Ardennes et dans le Beauvaiss à la boutonnière du Pays de Bray. Ces terrains sont formés par des argiles ou des calcaires relativement impérméables.

Tableau 3 : types de formations géologiques par région forestière

ARDENNE PRIMAIRE	Phyllades et quartzites avec limons des olateaux	Primaire
PAYS DE BRAY	Affleurements calcaires ou marneux	Secondaire : Jurassique inférieur et supérieur
PAYS DE THELLE ET VEXIN FRANÇAIS PICARDIE VERTE PLATEAU PICARD VIMEU MARQUENTERRE PONTHIEU SANTERRE	Craie blanche	Secondaire : Crétacé inférieur partie Oise et Somme
SAINT-QUENTINOIS HAINAUT ET THIERACHE CHAMPAGNE CRAYEUSE	Calcaires, marnes, craie blanche	Secondaire : Crétacé inférieur partie Aisne
BRIE TARDENOIS VALOIS ET VIEILLE France SOISSONNAIS	Sables, argiles, calcaires	Tertiaire : Eocène moyen et supérieur (oligocène pour la Brie)

Le quaternaire joue un rôle important en ayant apporté les alluvions et les limons des plateaux. Les alluvions anciennes se retrouvent dans les vallées et les alluvions modernes, argiles-sableuses ou tourbeuses, forment le lit des rivières et des rus principaux. Le limon des plateaux recouvre en grande partie les formations plus anciennes sur des épaisseurs variables pouvant aller jusque 10 m (Valois, Soissonnais, Tardenois). On trouve aussi de l'argile à silex provenant de la décalcification de la craie.

Il est intéressant de noter que les 16 régions IFN de la Picardie sont installées principalement sur un découpage géologique et hydrologique.

Les deux tiers des autres forêts relevant du régime forestier picardes, installés dans les régions IFN du Valois, Tardenois et Soissonnais, se sont développés **sur des sables, argiles et calcaires du Tertiaire surmontés de limons du Quaternaire.** 

#### 1.2.1.4 Pédologie

La gamme des sols rencontrés en Picardie est vaste et la présentation succincte des groupes principaux est faite en fonction des contraintes majeures qu'ils génèrent. C'est dans ce sens-là que les aménagistes doivent présenter les caractéristiques pédologiques de chaque massif aménagé.

Tableau 4 : distinction de cinq grands groupes de sols

Les sols calcimagnésiques	Formés à partir de matériaux calcaires	Les sols carbonates (rendzines, cryptorendzines) superficiels, souvent caillouteux, à taux de saturation élevé et stable, à mull calcaire, assez pauvres, plutôt secs et pouvant poser des problèmes d'enracinement et de moindre potentialité forestière les sols saturés plus profonds à mull calcique (rendzines brunifiés, sols bruns calcaires, sols bruns calciques) avec une bonne alimentation minérale et une bonne économie de l'eau, la potentialité y est bonne et plutôt favorable à la production foiestière	
Les sols brunifiés	Formés à partir de matériaux variés mais toujours avec du sable	Profonds, de texture limoneuse à limonosableuse à mull oligotrophe. Ces sols brunifiés en cas de drainage favorable et quand ils n'ont pas subi de tassement sont très fertiles et leur mise en valeur, notamment par les feuillus, a un grand intérêt. On les reconnaît à leur couleur beige-ocre très homogène. Les mêmes sols brunifiés en cas de drainage déficient ou quand ils ont subi des tassements même anciens sont toujours fertiles mais la régénération naturelle peut être gênée. Il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout supplément de tassement.	
Les sols lessivés	Développés sur des matériaux limonosableux ou sableux limoneux (texture identique)	Caractérisés par un horizon d'éluviation et un horizon Btg d'enrichissement en argile en profondeur, humus de type mull oligotrophe ou de type moder, niveau de fertilité élevé mais un défaut de drainage associé à un taux de saturation assez faible rend ces sols fragiles à l'exploitation.	
Les sols podzoliques	Développés sur des sables pau- vres (c'est-à-dire où l'argile est en faible quantité)	Cryptopodzoliques, podzoliques ou podzols : humus de type moder ou mor, fertilité moyenne à faible quelle que soit l'essence. Le facteur limitant de ces sols est l'économie d'eau qui n'est pas favorable.	
Les sols	Sols à gley, sont hydromorphes et sont quasiment alimentés toute l'année	Ce type de sols peut conduire à des problèmes sanitaires en cas de déficit hydrique. Ces sols demandent une attention particulière tant du point de vue de	
hydromorphes	Sols à pseudogley, sont caractérisés par une sécheresse estivale marquée	l'exploitation que du point de vue du traitement sylvicole au moment de la régé nération. Leur reconnaissance est importante à partir de l'examen des taches bicolores.	

La reconnaissance des sols est un élément clé de description des milieux forestiers et de leurs dynamiques. Les cartes des sols existantes (Service de la carte des sols de l'Aisne) mettent en évidence les facteurs limitants les plus déterminants : la sensibilité au tassement, les défauts de drainage manifestes et la sensibilité à la sécheresse

#### 1.2.1.5 Les stations forestières

La notion de station forestière résume les potentialités du sol en lien avec le climat et la topographie. Il n'existe pas une couverture totale de la surface boisée par des catalogues de stations. Les études existantes montrent l'importance de la connaissance des types de sols, du matériau sur lequel ils se sont développés ainsi que leur faculté de drainage. C'est pourquoi, il est retenu le principe d'utiliser l'entrée sol comme facteur déterminant dans les types de stations. On reprendra les définitions des anciennes ORLAM (Orientations locales d'aménagement) complétées par des informations pédologiques récentes des regroupements en fonction des essences et des potentialités de production communes de mise en valeur.

#### => voir la listes des études existantes par région forestière en annexe 5

Pour la station, chaque unité élémentaire de peuplement pourra être décrite avec un code à un, deux ou trois éléments en fonction de la finesse d'information dont on souhaite disposer dans l'aménagement. Cependant, la finesse de description ne doit pas faire oublier la nécessité de regroupement.

La gamme des stations forestières est très variée en Picardie compte-tenu de la position géographique de la région entre mer et massif ardennais. Cependant, cette variété est masquée par la prédominance des stations développées sur limons, sur limons sableux et sur sables épais. Ces stations ont un potentiel forestier et économique élevé et portent des peuplements de qualité. Leur connaissance est indispensable dans la plupart des aménagements pour la mise en valeur en fonction des objectifs principaux des massifs. Les stations forestières d'extension plus limitée sont également importantes à connaître pour leur mise en valeur écologique.

Il convient de préciser que les stations se caractérisent souvent par certaines sensibilités. Les stations sur limons ont une forte sensibilité au tassement tandis que les stations sur sables ont une sensibilité à la dégradation chimique de leurs sols ces stations hydromorphes quant à elles sont sensibles aux remontées de plan d'eau et au tassement. Ces différentes fragilités doivent alors être prises en compte dans les choix d'essence, de traitement sylvicole et d'exploitation.

En général, les stations forestières en Picardie présentent **un bon potentiel forestier**. L'étude des stations permet de déterminer les essences à privilégier.

## 1.2.2 Les principaux types de formations forestières en Picardie

Tableau 5 : liste des principaux types de formations forestières et leur importance relative

Principaux types forestiers	Importance indicative	Observations
Chênaie sessiliflore atlantique ou continentale	Répandue	La partie continentale de la chênaie est située dans le département de l'Aisne
Hêtraie nord-atlantique	Répandue	Sur les stations riches, acidoclines ou acidi- philes
Hêtraie atlantique calcicole	Localisée	Se situe sur les calcaires durs ou les versants des buttes témoins
Aulnaie-frênaie-chênaie des milieux riches	Localisée	Sur bas de versant et fond de vallons
Pineraie atlantique	Fréquente	Sur milieux acides ou caillouteux
Pessière ou douglasaie de plaine	Localisée	Situées aux abords des Ardennes
Autres formations : tourbières	Rares	-
Autres formations : landes ou milieux hyperacidiphiles	Peu fréquent	Dunes de sable à Ermenonville

Aucune donnée chiffrée fiable suivant cette nomenclature n'est disponible

## 1.2.3 La structure des peuplements forestiers

Dans les forêts des collectivités et autres organismes publics, la forêt de production au sens IFN occupe 90 % de la surface boisée. Le restant est occupé par des zones dites improductives (2 %), de peupleraies (6 %) et des prairies, landes et étangs (2 %).

Le type de traitement principal est celui du mélange de la futaie et du taillis. La futaie régulière occupe environ 6800 ha (50 % de la surface des AFRRF), le taillis 116 ha (1 %). Les modes de traitements sont plutôt stables, même si le mélange futaie taillis diminue au profit de la futaie régulière feuillue.

Tableau 6: répartition des types de peuplements dits productifs dans les AFRRF (source IFN)

Structure forestière	1989	- 1991	2001-2003	
Structure forestiere	Surface en ha	%	Surface en ha	%
Futaie régulière feuillue	4343	31	5612	40
Futaie régulière résineuse	1514	11	1351	10
Mélange futaie feuillue et taillis	7254	52	6450	44
Mélange futaie résineuse et taillis	251	2	116	1
Taillis	406	3	574	4
Surface momentanément déboisée	146	1	40	1
Total	13914	100	14143	100

Le mélange futaie-taillis dominant est pour l'essentiel composé de feuillus avec une prédominance nette de l'ancien taillis sous futaie de chêne pédonculé (6 165 ha). Ces peuplements, d'une richesse très variable, souvent vieillis et parfois sujets à des problèmes sanitaires (chêne pédonculé en situation limite), n'offrent pas toujours un quota d'arbres de futaie suffisant pour assurer le renouvellement naturel des peuplements.

La futaie régulière est surtout composée de chêne, de pin, de hêtre et de frêne. Les jeunes peuplements réguliers d'origine artificielle correspondent pour une grande partie à une période comprise entre 1960 et 1990 pendant laquelle un effort de renouvellement s'est exercé en essences feuillues (29 % en majorité du hêtre) et surtout résineuses (71 % en majorité de l'épicéa commun). Ajoutés aux 6 % de peupleraies, les peuplements issus de voie artificielle occupent plus de 13 % de la surface des autres forêts relevant du régime forestier.

On note une nette prépondérance du **taillis-sous-futaie**, souvent vieilli, et une surface significative de peuplements issus de plantation.

#### Composition et caractéristiques des peuplements forestiers

#### 1.2.3.1 Espèces forestières

Tableau 7, ci-dessous : d'après les données de l'IFN, la forêt des collectivités picardes comprend 90 % de feuillus et 10 % de résineux.

Type de propriété	Autres Forêts relevant du régime forestier		Propo	ortion
	Surface	Proportion	Forêt domaniale	Forêts privées
Feuillus	13932	90%	91%	96%
Résineux	1580	10%	9%	4%

Données IFN (forêt et peupleraie)

Pour les résineux, qui ne réprésentent que 10 % des peuplements, la moitié des surfaces concerne le pin sylvestre. Le reste est composé d'épicéa commun, de pin laricio, de douglas et d'épicéa de Sitka.

8% 3% Pin sylvestre

7% Pin laricio

Epicéa commun

Mélèze

23% Douglas

Epicéa de Sitka

Autre

Figure 4 : répartition des essences résineuses dans les AFRRF (IFN, 2004)

Côté feuillus, après le chêne (sessile et surtout pédoncule), viennent le charme, le frêne et les autres feuillus (aulne, bouleau, tilleul, tremble), enfin le hêtre et les autres précieux (érables, merisier). On constate, en comparaison avec la forêt domaniale, la prédominance de la chênaie et la rareté de la hétraie. Ceci s'explique par la pratique du taillis-sous-futaie qui défavorise l'essence d'ombre qu'est le hêtre et favorise le chêne pédonculé. La question du maintien du hêtre et de son niveau d'importance lié au changement climatique se posera moins fortement qu'en domanial. Par contre, les problèmes de sensibilité du chêne pédonculé, essence liée au taillis-sous-futaie, seront plus présents. En effet, sur de nombreuses stations, le chêne sessile est beaucoup mieux adapté que le chêne pédonculé.

Tableau 8 : comparaison de la répartition des essences feuillues dans les AFRRF et celle des autres types de propriétés (IFN, 2004)

	Domaniale	Autres Forêts relevant du régime forestier	Forêts privées		
Chêne(s)	31%	37%	24%		
Hêtre	39%	4%	9%		
Charme	11%	15%	10%		
Frêne	6%	5%	19%		
Feuillus précieux (merisiers, erables)	2%	4%	4%		
Autres feuillus (tilleul, bouleau)	11%	29%	22%		
Peuplier	0%	6%	12%		
Total	100%	100%	100%		

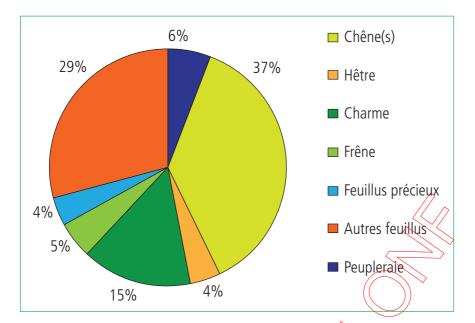


Figure 5 : répartition des essences feuillues dans les AFRRF (IFN, 2004)

Le charme se rencontre le plus souvent sous forme de taillis, et généralement, veilli. Le frêne représente la deuxième essence feuillue si l'on considère uniquement les formations futaies et mélanges taillis-futaie. Mais les autres feuillus, notamment le bouleau et le tilleut, occupent sans conteste une large place, liée au traitement en taillis-sous-futaie et certainement à cause d'un vieillissement de la structure des peuplements.

**Importance du chêne pédonculé,** accompagné de charme, de frêne et des autres feuillus (tilleul, bouleau, etc.). Les peupleraies occupent 6 % et les résineux près de 10 %.

#### 1.2.3.2 Peuplements très particuliers

Les forêts de Picardie abritent des peuplements ou des bouquets d'essences peu répandues (Abies grandis,...), ou bien des peuplements au traitement peu commun au sein de la région ou encore d'histoire remarquable comme le massif de Chantilly. Ces peuplements sont à repérer et à gérer de façon adaptée.

Pour mémoire, il existe plusieurs peuplements classés porte-graines en Picardie, ainsi que 22 peuplements classés de reproduction pour 1354 ha. Tous se situent en forêt domaniale.

#### Espaces ouverts non boisés (couvert forestier inférieur à 10 % de la surface)

Toutes les forêts possèdent des espaces ouverts d'origine et de destination diverses. L'IFN recense 2 % d'espaces non productifs. Il est important dans les aménagements et dans les bases de données en cours de renseignement d'identifier les espaces non boisés et non boisables suivant une codification unique (cf. cadrage 2006 ONF DT IDF-NO sur base de données aménagement). Sur certaines forêts (exemple Marchais), ces espaces ouverts à fort intérêt écologique représentent une part importante de la surface.

#### 1.2.3.3 Les espèces invasives

La prolifération des espèces invasives est en passe de devenir la première cause de disparition de la biodiversité dans le monde. Il convient de surveiller le développement intempestif de certaines espèces dans les milieux naturels. Pour la liste des plantes considérées comme invasives en Picardie, on pourra se reporter au Petit Guide de quelques plantes invasives aquatiques et autres du nord de la France édité par le Conservatoire Botanique National de Bailleul.

Parmi ces plantes, le *Prunus serotina* se distingue par son agressivité en milieu forestier. Introduit au 18° siècle dans le parc du château de Compiègne, le cerisier tardif a progressivement envahi la forêt de Compiègne et colonise aujourd'hui les forêts alentours (Chantilly). Espèce héliophile, le Prunus serotina peut néanmoins se développer sous couvert fermé et attendre une éclaircie pour croitre. Sa vitesse de croissance est plus rapide que celle des essences indigènes, ce qui lui permet de dominer rapidement et de manière hégémonique les régénérations naturelles. Il entraine donc des surçoûts de travaux dans les jeunes peuplements. La lutte chimique s'avérant plus dangeureuse qu'efficace, la solution demeure l'arrachage dans les massifs où il commence à apparaître. Un programme d'étude, initié en 2003 par l'université Jules Verne d'Amiens, devrait se poursuivre par un programme d'ampleur impliquant l'ensemble des partenaires.

#### 1.2.3.4 Maladies, ravageurs, dépérissements à redouter

En 2004, les résultats sur le suivi<sup>2</sup> des problèmes majeurs rencontrés dans l'interrégion Nord-Ouest<sup>3</sup> montrent une augmentation des dégâts dûs aux tordeuses et géométrides ainsi qu'aux rouilles sur les peupliers. Les dégâts dûs à l'oïdium sur le Chêne, les scolytes des résineux et le gel tardif sont apparus stables.

Tabeau 9 : évolution des dégâts entre 2003 et 2004

Problème observé	Tordeuses et géométrides	Oïdium du chêne	Rouille des peupliers	Scolytes des résineux	Gel tardif	Sécheresse estivale
Dégâts 2004	modérés	absent	modérés	absent	absent	absent
Évolution 2003/2004	hausse	stable	hausse	stable	stable	baisse

En 2004, la présence du parasite de l'écorce du Châtaignier (Cryphonectria parasitica) est toujours signalée dans le Sud-ouest de l'Oise. La contamination, souvent liée aux pépinières, peut être limitée par le respect de la nouvelle réglementation (9/11/2004). Les plants de Châtaignier doivent être exempts du parasite et titulaires d'un passeport sanitaire.

Parmi les maladies foliaires du peuplier, la rouille est une de celles qui pose le plus de problème au populiculteur en Picardie. Cette maladie, essentiellement due au champignon *Melampsora larici-populina*, provoque des défoliations qui, suivant leur précocité, conduisent à des réductions de croissance, voire mettent en péril les peuplements. Bien qu'en phase d'aggravation ces derniers temps, les impacts de la rouille varient fortement d'un cultivar de peuplier à l'autre (Beaupré touché en premier, meilleure résistance de la part du Ghoy).

Cependant, les différents parasites, quoique localement dangereux pour l'état sanitaire des peuplements feuillus sont souvent des acteurs secondaires liés aux variations des facteurs climatiques principaux, précipitations et température. Les dépérissements enregistrés sur le chêne pédonculé ou le hêtre prennent souvent leur origine au moment d'épisodes trop secs ajoutés à d'autres facteurs prédisposants comme l'inadaptation à la station.

<sup>2</sup> Deux réseaux font l'objet d'observations périodiques, le réseau Européen et le réseau RENECOFOR complétés par des enquêtes ou des visites ponctuelles. Il existe 3 placettes RENECOFOR en Picardie (FD de Compiègne, FD de Retz et FD de Hez-Froidmont).

<sup>3</sup> La Picardie est comprise dans l'interrégion Nord-Ouest du département santé des Forêts. L'organisation du suivi de l'état sanitaire des forêts comprend pour la Picardie et le Nord-Pas-de-calais plusieurs correspondants-observateurs, dont deux en Picardie pour l'ONF en 2006.

Les changements climatiques annoncés sur le long terme militent en faveur d'une réflexion poussée sur la place des espèces station par station (§ 3.2.1). Cependant, compte-tenu de la relative bonne réserve en eau des sols forestiers picards et du climat, aucune mesure drastique de reconversion d'une espèce n'est à envisager, seule la place du Chêne pédonculé et du Hêtre est à réfléchir lorsqu'on engage des régénérations.

Il faut **privilégier les essences les mieux adaptées à chaque station**, notamment dans le contexte de changement climatique annoncé. Une attention particulière doit être portée au chêne pédonculé et au hêtre par rapport aux stations et au peuplier par rapport aux problèmes sanitaires.

#### 1.2.4 La faune ayant un impact sur la forêt

Le cerf n'est présent que dans les grands massifs comme Chantilly ou dans les petites forêts attenantes à des massifs importants (Thelle). Le cerf est chassé à courre ou à tir à l'approche. L'ancienne ORLAM de 1991 préconise la densité de 2 à 3 cerfs aux 100 hectares. A l'époque, il était fait état d'un dépassement de l'état d'équilibre entre les populations de cerfs présentes et le milieu d'accueil. Aucune régénération de chêne ne pouvait se faire sans protection et les jeunes peuplements de Hêtre subissaient de nombreux abroutissements.

Les plans de chasse ont pris en compte cette situation dans les années 1995 pour réduire les populations. L'analyse du passé montre une réelle difficulté de gestion de ce cheptel en relation avec l'enjeu de renouvellement des peuplements. Seule, la connaissance des capacités du milieu permet d'anticiper les trop fortes pressions. Rappelons qu'une sur-abondance de cerf à des conséquences dramatiques sur le renouvellement de la forêt et sur la biodiversité.

**Le chevreuil** est une espèce présente quasiment dans toutes les forêts, y compris de petite surface. Il est chassé à tir essentiellement. Ses règles de gestion sont bien connues. Le chevreuil est réputé antagoniste avec l'espèce Cerf.

L'état des populations de chevreuils est très contrasté suivant les massifs et leur capacité d'accueil. Les massifs sur limons fertiles de l'Est Picardie ont une capacité d'accueil supérieure aux massifs sur stations sableuses ou sablolimoneuses. Les populations varient en général de 5 à 15 têtes aux 100 ha. De même que pour le cerf, un déséquilibre des populations de chevreuil par rapport au milieu entraîne des surcoûts financiers de régénération et des impacts graves sur la biodiversité.

Le sanglier est abondant à très abondant dans les massifs forestiers picards. Les populations de sanglier impactent principalement les terres agricoles et les zones pavillonnaires où les dégâts causés peuvent être importants.

Globalement, les *grands animaux* participent à la richesse de la biodiversité et leur présence en forêt est nécessaire. Propriétaires et gestionnaires doivent veiller à réguler ces populations grâce au plan de chasse. L'équilibre recherché doit permettre le renouvellement de la forêt et éviter des densités d'animaux trop fortes qui représentent un risque de problèmes sanitaires.

Parmi les autres espèces chassées en forêt (Bécasse des bois, pigeons, faisan, lapin de garenne, lièvre d'Europe, gibier d'eau comme les canards Colvert), seuls les pigeons et les lapins peuvent être sources d'un impact sur la forêt avec des prélèvements considérables sur les faînées ou les glandées pour les pigeons obligeant parfois à la protection de la fructification au sol. Les lapins en cas de prolifération entraînent à la protection des plantations si besoin.

Les trois espèces principales chassables en Picardie, **Cerf, Chevreuil et Sanglier,** sont très présentes et parfois abondantes. Les plans de chasse demandés doivent permettre d'atteindre l'équilibre forêt-gibier.

## 1.2.5 Risques naturels et d'incendies identifiés

Les deux principaux risques qui pèsent en Picardie sont les inondations et les incendies.

Les risques d'incendies sont assez faibles. Certaines forêts et parties de forêt reposant sur des sables (Chantilly, Chaalis) et dans lesquelles s'installent des tapis de fougère aigle sont plus exposées en mars et avril. Les habitats concernés sont la Bétulaie acidiphile mésoxérophile, la Pineraie à callune, la Chênaie acidiphile oligotrophe sèche et la Hêtraie- chênaie acidiphile (DRA 7 et DRA 8 faciès sec). La plupart des incendies sont d'origine humaine et sont liés à la sensibilité du milieu (flore inflammable) et à la fréquentation des massifs. Les usagers tels que les bûcherons sont souvent bien informés et les risques sont d'autant plus faibles que le brûlage des rémanents est maintenant proscrit. Les panneaux d'information doivent pouvoir attirer l'attention des promeneurs sur les risques. Aucun équipement de type pare-feu, point d'eau supplémentaire ou de surveillance particulière n'est justifié au regard du risque encouru.

Les risques d'inondations sont ponctuels et affectent les parties basses ou en cuvettes. Les impacts concernent la difficulté à mobiliser le bois dans les périodes hivernales d'engorgement et les dommages aux peuplements en cas d'inondations de début de printemps lorsque les arbres commencent à débourrer. Mais il faut rappeler que les forêts jouent surtout un rôle de régulation hydrologique des nappes d'eau et contribuent par le maillage parfois dense de petites rivières forestières, microtourbières, mares infraparcellaires et drainages anciens à cette régulation. La gestion forestière peut ainsi contribuer à répondre aux dérèglements parfois importants du régime des cours d'eau (graves inondations en 1998 dans la Somme, inondations de l'Oise en 1995).

Aucun phénomène d'érosion de type torrentielle.

Les risques naturels d'inondations, d'incendies ou d'érosion sont faibles.

#### 1.2.6 La protection des sols et des eaux

#### 1.2.6.1 Principaux enjeux et sujétions

La **sensibilité des sols** est fortement liée à leur texture, la texture limoneuse étant la plus sensible aux dégâts et la plus difficile à restaurer. L'orniérage et le tassement causés par les engins forestiers sont généralement très préjudiciables aux propriétés physiques, chimiques et biologiques du sol et ce d'autant plus que la teneur en eau est élevée.

**Les eaux** sont surtout sensibles lorsqu'elles sont à ciel ouvert et notamment au niveau des cours d'eau, lesquels sont à préserver en ce qui concerne :

la qualité de l'eau (pollutions mécanique ou chimique suite aux exploitations ou aux travaux), le profil du cours d'eau (déformation suite au passage d'engins).

#### 1.2.6.2 Mesures favorables à la protection des sols et des eaux

Mesures préventives préalables à l'exploitation forestière et aux travaux :

- implantation de cloisonnements d'exploitation et définition de circuits de débardage, permettant de préserver les cours d'eau et les zones humides ;
- réfection ou création de pistes forestières et de places de dépôt, pour réduire les distances de transport des bois abattus et donc l'orniérage ;
- création ou restauration de passages busés, avec aménagement de l'environnement des passages d'engins et étude de la mise à disposition des exploitants forestiers de kits de franchissement, pour préserver le profil en travers des cours d'eau traversés et prévenir leur pollution ;
- utilisation de techniques de débardage respectueuses de la sensibilité des sols au tassement ;
- abandon des exploitations dans les zones les plus engorgées.

Les mesures de gestion de l'eau les plus appropriées sont les suivantes :

- préservation des mares, zones humides, cours d'eau,... et travaux d'entretien de ces milieux lorsque nécessaire :
- préservation et amélioration des ripisylves, avec notamment l'enlèvement progressif des résineux ;
- évacuation raisonnée des embâcles ;
- dispersion des rémanents à plus de 10 m des lits majeurs des cours d'eau, pour éviter les embâcles ;
- limitation des aménagements qui augmentent la vitesse d'écoulement de l'eau ;
- protection des captages d'eau potable.

Les **risques de dégâts aux sols** sont importants en Picardie du fait de la texture limoneuse très répandue. Toute exploitation sur terrain sensible prendra en compte les risques de tassement.

Des précautions sont aussi à prendre pour les travaux ou exploitation près des cours d'eau.

#### 1.2.7 La protection des habitats naturels et des espèces remarquables

Ces dernières années, l'intensification et la modification des pratiques agricoles ont fortement atteint les espèces faunistiques et floristiques, entraînant leur réduction, voire leur disparition. Tout comme les prairies qui disparaissent au profit des labours, une part importante des zones agricoles et naturelles est imperméabilisée sous forme d'urbanisation ou d'infrastructures.

Dans ce contexte, la forêt constitue un refuge de biodiversité et fournit une bonne part des milieux favorables à la flore rare, aux oiseaux et aux milieux humides. Elle constitue également une zone de relai dans le flux géographique des espèces. Elle participe à ce titre à une trame de corridor écologique qu'il est impératif de maintenir.

=>Voir les forets concernées par un zonage environnemental en annexe 10

#### 1.2.7.1 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Les ZNIEFF sont des inventaires des richesses écologiques par secteur homogène. Les ZNIEFF de type 2 couvrent de larges surfaces et intègrent souvent les grands massifs forestiers dans leur intégralité. Les ZNIEFF de type 1 sont constituées de zones plus restreintes et identifient des milieux particuliers. Les périmètres des ZNIEFF ont été remis à jour par les services de l'Etat en 2004.

Les ZNIEFF de type 1 concernent 106 propriétés des AFRRF pour une surface de 12 340 ha. Les AFRRF sont couvertes par 68 inventaires ZNIEFF de type 1.

Les ZNIEFF de type 2 concernent 56 forêts des collectivités et autres organismes publics pour une surface totale de 3 388 ha. Le zonage étant plus global, leur nombre est moins important que pour celles de type 1.



Tableau 10 : liste des ZNIEFF de type 2

ZNIEFF de type 2	
Bocage et forêts de thiérache	
Collines du laonnois et du soissonnais septentrional	
Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville	
Massifs forestiers, vallées et coteaux de la Brie picarde	
Pays de Bray	
Plaine maritime picarde	56 forêts
Vallée de la Crise	
Vallée de l'Automne	3 388 ha
Vallée de l'Avre, des Trois Doms et confluence avec la Noye	
Vallée de l'Oise de Hirson à Thourotte	
Vallées de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse	
Vallée de la Thève et de l'Ysieux	
Vallées du Thérain et du petit Thérain en Amont des Troissereux	

Données Diren Picardie, 2006

- 1.2.7.2 Statuts ou dispositions particulières de protection de la nature superposés au régime forestier
- Forêt de protection (articles L.411-1 du code forestier)

L'arrêté ministériel du 29 juin 1987 classe le Bois d'Holnon (109 ha) en forêt de protection afin d'empêcher l'exploitation du sous-sol du massif, dernier lambeau forestier autour de Saint-Quentin. C'est la seule AFRRF protégée par ce statut en Picardie.

- Sites classés et sites inscrits au titre des paysages (article L.341-1 et suivants du code de l'Environnement, ex-loi du 2 mai 1930 modifiée)
- 11 forêts se situent en site classés ou inscrits (voir le paragraphe Paysage 1.3.6).
- Sites du réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites protégés au titre de la Directive Oiseaux (1979) et de la Directive Habitats Faune Flore (1992).

Une série d'arrêtés ministériels a procédé au classement de terrains en Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux. Ces zones sont intégrées de fait dans le réseau Natura 2000. Six d'entre elles concernent les AFRRF.

Tableau 11 : liste des Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Zone de protection spéciale	Code	Surface totale en ha	Surface d'AFRRF en ha
Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp	FR2212001	24 647	225
Forêts picardes : massif des Trois Forêts et Bois du Roi	FR2212005	13 615	4 959
Forêts de Thiérache : Hirson et Saint-Michel	FR2212004	7 407	783
Forêts picardes : massif de Saint-Gobain	FR2212002	11 771	238
Marais de la souche	FR2212006	2 410	83
Moyenne vallée de l'Oise	FR2210104	5 400	34
Total		65 250	6 322

Concernant la Directive Habitats, des propositions de Site d'Intérêt Communautaire ont été formulées par l'Etat français. Ces sites seront à terme validés par la Commission européenne en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC) pour intégrer le réseau Natura 2000. Onze sites concernent les AFRRF.

Tableau 12 : liste des Sites d'intérêt communautaire

Site d'intérêt communautaire	Code	Surface totale en ha	Surface d'AFRRF en ha
Collines du Laonnois oriental	FR2200395	1 392	107
Domaine de Verdilly	FR2200401	594	574
Landes et forêts humides du Bas Bray de l'Oise	FR2200373	229	29
Marais de la Souche et forêt de Samoussy	FR2200390	2 735	109
Marais de Sacy-le-grand	FR2200378	1 394	23
Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont César	FR2200377	848	5
Massif forestier d'Hirson	FR2200386	805	56
Massif forestier du Haut Bray de l'Oise	FR2200372	646	6
Massif forestier du Regnaval	FR2200387	133	28
Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et Ermenonville	FR2200380	2 396	257
Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny	FR2200383	2 996	16
Total		14 168	1 210

Au total, 23 forêts sont concernées par le classement en ZPS et 25 par le classement en ZSC. La mise en œuvre de certains documents d'objectifs est d'ores et déjà en cours dans certaines AFRRF puisqu'un contrat Natura 2000 a été signé par la commune de Marchais en 2005 pour la restauration de pelouses calcaires.

#### Arrêtés de protection de biotope

Les AFRRF ne sont concernées par aucun arrêté de protection de biotope.

#### Les Parcs Naturels régionaux

Depuis 2004 a été mis en place le parc naturel régional Oise-Pays de France. Couvrant 60 000 ha à cheval entre la Picardie et l'Ile de France, il englobe 20 000 ha de forêts et notamment le massif dit des Trois Forêts. L'enjeu du Parc est de préserver la ruralité et le patrimoine du territoire qui sont menacés par la pression foncière due à la proximité de Paris. Le Parc, véritable outil d'aménagement du territoire interrégional, s'est donné, via sa charte, l'objectif primordial de maîtriser l'évolution de son territoire et de répondre aux enjeux de préservation et de gestion du patrimoine naturel et culturel du territoire, de promotion d'un développement économique respectueux des équilibres et d'un accueil et d'une sensibilisation du public à l'environnement et au patrimoine. Neuf AFRRF, soit 7 382 ha, sont incluses dans le PNR.

Tableau 13 : forêts incluses dans le PNR Oise Pays de France

Chaalis	Fleurine
Chamant	Pontarmé
Chantilly	Pontpoint
Gouvieux	Creil
Forêt du dept de l'Oise	

Les forêts du Parc naturel régional Oise – Pays de France et plus généralement du sud-est de l'Oise constituent une entité majeure du continuum forestier du nord du Bassin parisien. Elles assurent la continuité écologique entre les espaces naturels picards et ceux de l'Île de France, continuité indispensable à la biodiversité. Le maintien de cette continuité écologique implique la préservation des massifs, mais aussi le respect des corridors écologiques qui assurent la mise en relation de ces massifs avec les grandes entités naturelles voisines.

Une réflexion est en cours sur la création d'un Parc naturel régional Picardie Maritime qui concernerait le secteur côtier de la région. La forêt de Cayeux sur-Mer est concernée.

#### Les Espaces naturels sensibles

Les départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne ont mis en place la taxe départementale pour les espaces naturels sensibles et certaines AFRRF de Picardie profitent de cette ressource, notamment à travers des conventions tripartites entre l'ONF, les communes et le Conservatoire des sites de Picardie (exemple de Mauregny-en-Haye).

La politique des Espaces naturels sensibles est en cours de construction dans les départements de l'Oise et de l'Aisne.

Réserve naturelle nationale (article L.332-1 du code de l'Environnement) et régionale

Les AFRRF de Picardie ne sont actuellement pas concernées par le statut de réserve naturelle nationale ou régionale.

Réserve nationale de chasse et réserve de chasse et de faune sauvage (article L.422-27 du code de l'Environnement et R.222-92 et R.222-82 du code rural

Les AFRRF ne sont concernées par aucune réserve nationale de chasse.

#### 1.2.7.3 Les espèces animales remarquables

En matière de faune, la Picardie compte sur tout son territoire 58 espèces de mammifères terrestres sur un total de 135 pour l'ensemble de la France, 163 espèces d'oiseaux nicheurs pour un total de 537 au niveau national, 47 espèces de poissons et 16 espèces d'amphibiens. L'état des lieux le plus récent sur les espèces sauvages de Picardie, datant de novembre 2004, présente les fiches de 319 espèces ayant un enjeu régional. Cette étude est disponible dans les Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et de ses habitats en Picardie (ORGFH, validées le 10 juin 2005), on pourra s'y reporter utilement.

Les AFRRF présentent une faune variée et d'une richesse de premier ordre comme en témoigne leur appartenance aux inventaires ZNIEFF et ZICO. Cette richesse s'exprime à travers la présence de populations de chiroptères, d'odonates, d'oiseaux, d'amphibiens, etc. Pour exemple, on retiendra l'importance des AFRRF du sud de l'Aisne dans la conservation du crapaud Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*).

Tableau 14 : importance par grandes familles des espèces animales inventoriées

	Oiseaux	Mammifères	Amphibiens	Reptiles	Odonates	Hyménoptères	Coleoptères	Lépidoptères	Crustacés et mollusques
Nombre d'espèces en Picardie	143	47	12	6	28	1	3	70	9
Dont espèces des peuplements forestiers	24	16	1	*	*	*	3	9	*
Nb avec statut protégé au niveau national	88	29	10	5	0	0	1	1	0

Données ORGFH 2004 (\* = non observé)

De plus, 11 % du territoire picard est couvert par des Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux ou ZICO. A l'Ouest, un ensemble est délimité sur la baie de Somme et de l'Authie ; à l'Est, une zone comprend les forêts d'Hirson et de St-Michel, et au Centre trois ensembles comprennent essentiellement les grands massifs forestiers et leurs alentours (ensemble des Trois Forêts, ensemble de Retz, ensemble de Compiègne, Laigue et Ourscamps). Des populations d'oiseaux composées de Pic mar, Pic noir, Bondrée, Engoulevent, Pie grièche, Torcol, Écorcheur, Gobemouche et autres espèces qualifiées de rares au Nord de la France, ont entraîné l'inscription de ces massifs en ZICO au début des années 90. 10 ZICO concernent les AFRRF.

Tableau 15 : liste des zones d'importance communautaire pour les oiseaux

Zone d'importance communautaire pour les oiseaux	Code	Surface totale en ha	Surface AFRRF en ha
Esturaires picards : baies de Somme et d'Authie	pe10	18 200	7
Etangs et marais du bassin de la somme	pe02	6 900	86
Forêts de Thiérache : Trélon, Fourmies, Hirson et Saint-Michel	nc06	22 400	764
Forêts picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamp	pe03	32 700	227
Forêts picardes : massif de Retz	pe04	27 650	21
Forêts picardes : massif de Saint-Gobain		19 380	336
Forêts picardes : massif des Trois Forêts et Bois du Roi		32 200	7 086
Marais de la Souche		4 950	126
Marais du Sacy		2 350	27
Vallée de l'Oise de Thourotte à Vendeuil	pe07	12 050	72
Total		178 780	8 752

## 1.2.7.4 Flore et végétation forestière

D'après l'inventaire de la flore vasculaire de Picardie établie par le Conservatoire botanique de Bailleul en 2005, 2794 espèces de la flore vasculaire sont présentes en Picardie, dont 49 sont protégées au niveau national et 115 au niveau régional.

L'inventaire met en évidence 999 plantes dites patrimoniales, c'est-à-dire une espèce cumulant un statut de protection, une menace et un niveau de rareté important. Parmi les espèces du milieu forestier et des milieux associés les plus emblématiques en Picardie, susceptibles d'être rencontrées dans les AFRRF, on peut citer :

Tableau 16 : liste des espèces emblématiques des milieux forestiers et milieux associés en Picardie

Osmonda regalis	Osmonde royale
Erica cinerea	Bruyère cendrée
Carex depauperata	Laîche appauvrie
Equisetum hyemale	Prêle d'hiver
Equisetum sylvaticum	Prêle des bois
Thelypteris palustris	Fougère des marais
Chrysosplenium alternifolium	Dorine à feuilles alternes
Lithospermum purpureocaeruleum	Grémil pourpre-taleu
Polystichum setiferum	Fougère à soie
Erica tetralix	Bruyère des marais
Ophioglossum vulgatum	Ophioglosse vulgaire
Orchis ustulata	Orchis brûlé
Actea spicata	Actée en épis
Limodorum abortivum	Limodore à feuilles avortées
Gentiana pneumonanthe	Gentiane des marais
Epipactis atrorubens	Helléborine rouge
Teucrium montanum	Germandrée des montagnes
Anacamptis pyramidalis	Orchis pyramidal

#### 1.2.7.5 Habitats forestiers et groupements végétaux

Synthèse des données physiques, chimiques et biologiques du milieu, l'habitat forestier est précieux à identifier. Ces groupements sont fonction de caractéristiques écologiques et on peut les classer selon les facteurs abiotiques et biotiques qui leur correspondent. En premier lieu, la présence d'eau ou d'humidité est à apprécier, avant de déterminer la présence de calcaire ou la richesse chimique qui constitue le second repère. L'inventaire des espèces végétales présentes permet d'affiner le type d'habitat concerné.

Il est important de faire le lien entre stations forestières telles qu'elles sont présentées ici et les habitats forestiers décrits afin de garantir leur préservation dans la gestion "ordinaire".

Tableau 17 : lien entre stations forestières et habitats forestier-type associés

Type de milieu	Facteur déterminant du milieu et espèces principales	Habitat forestier-type
	Acidité du milieu marquée par sphaignes, moli- nie, bourdaine	Saulaie-bétulaie oligotrophe, Bétulaie acidiphile à sphaignes Chênaie acidiphile à molinie
Milieux humides ou marécageux	Faible acidité du milieu marquée par la reine des prés, carex, angélique	Aulnaie eutrophe Aulnaie-saulaie eutrophe ou mésotrophe
	Neutralité du milieu marquée par grands carex	Aulnaie-frênaie à carex pendula Aurnaie- saulaie à orme lisse
	Exposition Sud du milieu sur rendzine marquée par chêne pubescent, cornouiller, viorne	Chênaie – bétulaie calcaricole
Milieux secs et calcaires	Exposition nord du milieu marquée par la mèr- curiale, aubépine	Tillaie — acéraie submontagnarde Chênaie frênaie calcicole Hêtraie calcaricole sèche
	Pas d'exposition, milieu marqué par clématite, brome, laîche, ronces.	Hêtraie calcicole Hêtraie-chênaie calcicole
Milieux secs et acides	A humus Mor épais marqué par la callune	Bétulaie acidiphile mésoxérophile Pineraie à callune
Willieux sets et aciues	A humus Mor épais marqué par la fougère aigle	Chênaie acidiphile oligotrophe sèche Hêtraie- chênaie acidiphile
	Sans hydromorphie et sables marqués par houlque, jacinthe muguet	Chênaie acidiphile mésotrophe sèche Chênaie-charmaie à Tilleul à petites feuille
Milieux frais et peu acides	Sans hydromorphie et limons marqués par ané- mone sylvie, aspérule odorante	Chênaie — charmaie mésophile Hêtraie-chênaie neutrophile à mésoaci- diphile
	Avec hydromorphie milieu marqué par ficaire, lierre terrestre	Chênaie-charmaie mésohygrophile Chênaie-charmaie hygrophile

#### 1.2.7.6 Habitats forestiers et associés selon la Directive Habitats Faune Flore

Parmi les habitats forestiers d'intérêt communautaire, les plus importants sont constitués de milieux calcicoles ou de type humide. Les AFRRF comportent de nombreuses zones de peuplement de ce type.

Tableau 18 : liste des habitats forestiers d'intérêt communautaire

Habitats d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Code Corine Biotope	Habitat prioritaire
Aulnaie-frênaie à Laîche espacée, à Laîche penchée	91E0	44-3	х
Hêtraie-chênaie atlantique acidiphile à Houx	9120	41-12	
Hêtraie-chênaie calcicole atlantique à Lauréole ou subatlantique à Laîche glauque	9130	43-13	
Chênaie pédonculée acidiphiles à Molinie bleue	9190	41-51	
Chênaies pédonculée subatlantique, calcicole à neutrophile, à primevère élevée	9160	41-24	
Forêts de ravins	9180	41-4	х
Boulaie pubescente atlantique à sphaignes	9100	44-A1	х

En Picardie, en plus de la forêt tempérée atlantique (et continentale pour la partie Est de la région), on trouve d'autres milieux très peu étendus mais souvent d'une richesse botanique importante. On recense ainsi la forêt de ravin, la lande sèche, la formation herbeuse semi-naturelle, la pelouse naturelle, la prairie humide, le bas-marais calcaire, les eaux dormantes et les eaux courantes. Les AFRRF de Picardie, de par leur histoire et leur position, sont particulièrement riches en terme de milieux associés.

Tableau 19 : liste des habitats pon forestiers d'intérêt communautaire

Habitats d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Code Corine Biotope	Habitat prioritaire
Mégaphorbiaies riveraines	6431	37-7	
Végétations des dépôts de tuf au niveau des sources pétrifiantes	7220	54-12	х
Landes humides atlantiques et subatlantiques	4010	31-11	
Landes sèches et mésophiles collinéennes	4030	31-2	
Pelouses calcicoles ou de sols siliceux riches	6110	34-3	х
Végétation herbacée des faciès d'embroussaillement	6210	34-3	х
Pelouses acidiphiles à Nard	6230	35-1	Х
Lisières forestières plus ou moins nitrophiles et hygro- clines	6431	37-7	
Prairies humides à Molinie ou Jonc à tépales aigus	6410	37-31	
Bas-marais alcalins et formations à Marisque	7210 7230	53-3 54-2	х

Les **AFRRF sont riches en milieux particuliers** et notamment en habitats d'intérêt communautaire, ce qui permet de les qualifier de maillon clé pour la richesse environnementale de la région.

## 1.3 Principales caractéristiques des besoins économiques et sociaux

#### 1.3.1 La forêt dans l'aménagement du territoire

La Picardie se situe entre deux régions fortement peuplées : l'Ile de France et le Nord – Pas de Calais. Sa position au nord de la région parisienne entraîne pour les forêts du Sud Picard une pression urbaine qui tend à s'accentuer avec l'extension de l'agglomération parisienne.

La vallée de l'Oise traversant en diagonale du Nord-Est au Sud-ouest de la région, constitue un axe important pour la vie de la Picardie, puisqu'en lien direct avec l'agglomération parisienne.

L'agriculture tient une place importante en étant dominée par les grandes cultures, betterave, céréales, pommes de terre, fourrage avec cependant de la polyculture en pays de Bray, en Thiérache. L'industrie agroalimentaire occupe une place importante mais il existe aussi des foyers industriels diversifiés (verrerie, chimie, électro-ménager). Le tourisme joue un rôle modeste malgré un passé historique très riche. Les forêts picardes témoignent de cette richesse (sites emblématiques, vestiges, proximité de monuments historiques classés).

Le taux de boisement assez faible confère aux forêts un rôle important dans la structuration des paysages picards. Même si leur rôle économique demeure modeste compte-tenu des surfaces concernées, les autres forêts relevant du régime forestier apportent leur contribution au bon fonctionnement de la filière bois.

Région moyennement peuplée avec une torte influence de la région parisienne sur les forêts du sud picard. Taux de boisement plus faible que la moyenne nationale ce qui entraîne un intérêt plus fort sur les massifs relevant du régime forestier.

## 1.3.2 La production de bois

#### 1.3.2.1 Point général sur les marchés des bois en 2005

#### Le marché du chêne :

L'environnement économique mondial a retrouvé en 2004 une orientation beaucoup plus favorable. Dopé par le dynamisme de l'activité des Etats-Unis et de la Chine, et malgré une parité euro dollar défavorable, l'activité industrielle redémarre nettement à la faveur d'un retour des prix pour le chêne au niveau de ceux d'avant les tempêtes de 1999. Au-delà des seules charpentes et menuiseries, le chêne retrouve une place de choix dans les achats des ménages français avec un retour marqué des teintes soutenues, aussi bien pour le parquet que dans les gammes de mobilier. Les chênes de belle qualité font l'objet d'une vive concurrence et alimentent le marché de la tonnellerie. Par ailleurs le marché du tranchage s'est fortement réduit ces dernières années du fait de la concurrence d'autres essences (bois exotiques) voire d'autres matériaux (imitations plastique ...). Les besoins importants du marché chinois induisent un courant de plus en plus sensible d'exportation du chêne de qualité moyenne. Le chêne reste donc un marché porteur.

#### Le marché du peuplier :

Avec 31 600 ha plantés de peuplier (SCEES, 1996), la Picardie est la première région française pour la populiculture. La tempête de 1999 a fortement perturbée cette branche importante de la filière Bois. Stabilisé à 350 000 m³/an juste avant tempête, la production régionale peine aujourd'hui à dépasser les 200 000 m³/an. Les marchés sont difficiles, voire très difficiles sur les qualités secondaires (déroulage de 3ème choix, sciages). Ceci explique en bonne partie la baisse régulière de la récolte au niveau national (2 Mm³ en 1999 à 1,3 Mm³ en 2004, soit –35 %). Seuls les bois d'œuvre de qualités (billes de pied parfaitement élaguées sur 2,60 m minimum, bois jeunes, blancs et non nerveux) trouvent preneurs à des prix attractifs. Ces bois de qualité deviennent plus difficiles à mobiliser en raison de la baisse des prix et de leur rareté dans certaines régions de production.

#### Le marché du frêne :

Après plusieurs années jugées difficiles, le frêne a bénéficié d'un regain d'intérêt lors des ventes d'automne 2004. La filière bois tire en effet profit de la vigueur de l'activité économique mondiale. Le frêne retrouve ainsi une place de choix et voit ses prix se rapprocher progressivement de ce qu'ils étaient dans les années 90.

#### Le marché du hêtre :

A la fin des années 90 le marché du hêtre était dynamisé par un tort courant d'exportation vers l'Asie et une mode en matière de mobilier orientée sur les bois clairs. Les prix ont alors augmenté de façon importante, ce qui a par ailleurs conduit certains industriels à substituer cette essence par d'autres bois (cas du bouleau pour le déroulage), voire d'autres matériaux (plastique, métal pour les intérieurs de canapés par exemple). Depuis la tempête de 1999, le marché du hêtre demeure morose (fermeture des marchés asiatiques et concurrence des pays de l'est). L'année 2005 semble pourtant amorcer une reprise des cours.

#### Le marché du pin sylvestre :

La concurrence de plus en plus vive, des pays d'Europe de l'Est notamment, a mis à mal un certain nombre d'entreprises françaises qui peinaient à éliminer les stocks de pins accumulés suite aux tempêtes de 1999. La reprise économique qui s'est amorcée en 2004 a permis de stabiliser les cours et de relancer l'activité des scieries résineuses. Elle s'est en effet traduite dans le secteur de la construction résidentielle par une croissance inégalée depuis 10 ans. La compétitivité des matériaux bois s'est vue renforcée par la hausse des prix de l'acier et du pétrole. Le secteur de l'emballage a par ailleurs directement profité de l'augmentation de la production industrielle et des ventes.

#### 1.3.2.2 Production ligneuse et récoltes en Picardie

#### Récolte de bois dans les AFRRF picardes

En 1999, le volume mis en vente sur pied ou façonné dans les AFRRF picardes a été de 41 690 m³. En 2003, le volume vendu sur pied ou façonné a été de 59 149 m³ pour faire suite à la tempête Lothar de 1999. Il a chuté significativement en 2004 et surtout en 2005, avant de repasser au-dessus de 50 000 m³ en 2006. A ces volumes vendus, il faut ajouter le volume de bois délivré par les communes qui varie de 2 000 à 6 000 m³/an. La récolte moyenne dans les AFRRF de Picarde évolue ainsi autour de 50 000 m³ par an.

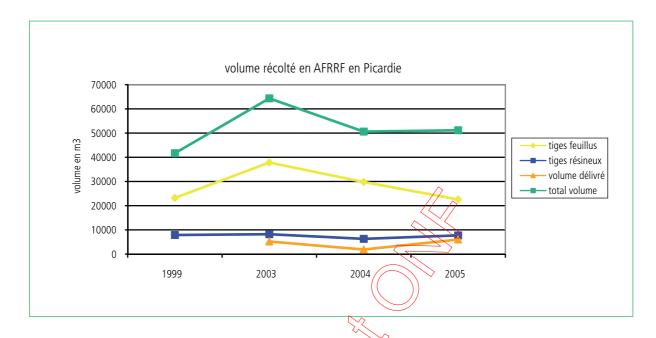


Figure 6 : volume de bois récolté en AFRRF entre 1999 et 2006

En terme de volume, la tempête de 1999 n'a pas affecté aussi drastiquement les forêts picardes que d'autres régions plus au Sud. Néanmoins, les années 2000, 2001 et 2002 n'ont pas été retenues car elles représentent un artefact trop fort par rapport à la récolte habituelle.

La récolte de bois dans les AFRRF de Picardie se situe en moyenne **autour de 50 000 m³ par an**, valeur moyenne fortement impactée par la tempête Lothar de 1999 durant la période 2000-2003.

#### Production biologique dans les AFRRF picardes

La production biologique annuelle nette des autres forêts relevant du régime forestier en Picardie, estimé par l'IFN, est de l'ordre de 106 000 m³/an (toutes essences, toutes strates, peupleraies et houppiers inclus), soit 6,8 m³/ha/an).

Tableau 20 et Figure 7 : production biologique en m³/an dans les AFRRF (IFN, 2003 – houppiers et peupleraies inclus)

Essence	Production en m³/an	%
Chêne	20 904	20
Hêtre	7 141	7
Peuplier	9 720	9
Feuillus précieux	9 635	9
Autres feuillus	46 035	44
Épicéa	3 366	3
Pin sylvestre	3 154	3
Autres résineux	5 640	5
Total	105 595	100

33

□ Chêne(s) 5 640 3 154 20 904 3 366 Hêtre Peuplier 7 141 ■ Feuillus précieux Autres feuillus 9 720 46 035 Épicéa Pin sylvestre 9 635 Autres résineux

Figure 7: production biologique en m³/an dans les AFRRF (IFN, 2003 – houppiers et peupleraies inclus)

Hors peupleraie, l'accroissement moyen en surface terrière est de 0,8 m²/ha/an pour toutes les strates. Le capital sur pied est de 153 m³/ha et de 19,5 m²/ha d'après l'FN, ce qui est relativement élevé d'après les références actuelles (15 m²/ha pour un TSF de chêne "idéal" et 18 m²/ha pour une futaie "idéale"). Il est à noter que cette production est réalisée en grande partie par les essences de taillis.

La production biologique dans les AFRRF de Picardie est estimée à 106 000 m³ par an. Ces forêts offrent une production de bois importante en chêne et en autres feuillus. Le peuplier représente aussi une part importante de la production. Le capital sur pied reste élevé avec une part importante de feuillus tendres.

Synthèse : rapport entre la production biologique et la récolte de bois

L'ensemble de la forêt picarde toutes propriétés confondues joue un rôle important au niveau national sur la production de bois notamment au niveau des feuillus précieux (18 % de la production nationale pour le merisier, 15 % pour le frêne, 14 % pour le peuplier). La Picardie, toutes propriétés et toutes essences représente 2 % de la récolte commercialisée en France (IFN 2003, SCEES-2001, AFOCEL-2003) pour une surface de 2,2 %, un volume sur pied de 2,4 % et une production biologique annuelle de 2,3 %.

Tableau 21 : rapport entre la production biologique et la récolte

			То		otal	% du nive	au national
Catégorie	Feuillus	Résineux	Peupliers	Récolté	Production annuelle nette IFN	Récolté	Production annuelle IFN
France	13 009	27 406	1 799	42 214	86 278	-	-
Picardie	536	91	195	822	1 962	1,9	2,3
AFRRF Picardes	30	6	6	42	98	0,1	0,1

Récolte commercialisée (volume sur écorce x 1000 m³) des forêts de production et petits massifs (in memento AFOCEL 2003 et statistiques ONF 2004)

<sup>4</sup> La surface terrière mesure la section transversale d'un arbre à 1,3 m du sol.

Dans les autres forêts relevant du régime forestier, le prélèvement se situe globalement autour de 50 000 m³/an, oscillant entre 38 % et 55 % de la production nette de l'IFN. La possibilité théorique de récolte est généralement estimée à 85 % de la production IFN (15 % de marge d'erreur), ce qui représenterait environ 90 000 m³/an pour les AFRRF de Picardie. Les récoltes des 10 dernières années en AFRRF en volume commercial ONF (50 218 m³ annuels) sont donc bien inférieures à cette possibilité. Mais, du fait de la faible surface moyenne des forêts communales et la faible production dans les essences de la futaie, ces données doivent être analysées avec une certaine prudence. Néanmoins, ce chiffre permet de confirmer une forte capitalisation sur pied, liée à un vieillissement de la structure de taillis-sous-futaie.

Quelques évolutions devraient permettre de rapprocher récolte potentielle et récolte réelle :

- Doter l'ensemble des forêts d'un aménagement forestier,
- Améliorer la desserte de certaines forêts difficiles d'accès,
- S'appuyer sur une politique stable d'aide à la gestion et au renouvellement des forêts.

La production nette biologique est évaluée à 106 000 m3/an dans les AFRRF et correspond à une récolte potentielle de 75 000 m³. La récolte actuelle est en moyenne de 50 000 m³. Un certain potentiel de bois mobilisable est conservé. On peut donc supposer un vieillissement de la structure de taillis-sous-futaie associé à une forte capitalisation de bois sur pied.

#### Type de produits et prix du bois

La tempête de 1999 a déstabilisé tout le marché du bois au niveau national et plus particulièrement le marché du hêtre qui reste, 6 ans après l'ouragan, très bas. À cela s'ajoute une adaptation difficile des débouchés locaux (tranchage, ameublement) aux conditions du marché européen et mondial. La proximité de la Belgique et de ses usines de panneaux permettent l'écoulement des petits produits d'industrie.

En AFRRF picarde, les feuillus représentent 86 % du volume total commercialisé, la proportion de bois d'œuvre est de 71 %, le restant (29 %) représente le bois d'industrie et le bois de feu. Les résineux constituent 14 % du volume total commercialisé, la proportion de bois d'œuvre représente 89 % et 11 % en bois d'industrie. Les produits sont en règle générale de qualité variable, notamment à cause du traitement en TSF pour le chêne. Mais il subsiste dans les forêts de l'Aisne quelques cantons de bois mitraillé.

L'évolution des prix du bois entre 1986 (DILAM 1991) et 2004 (en euros 2004) résument toute la difficulté pour les producteurs de la matière première bois. Ils ont évolué négativement ou très faiblement positivement en 18 ans, avec des variations annuelles ou pluriannuelles très importantes (Hêtre 40 et plus à 100 €/m³ en 1999).

Tableau 22 : évolution des prix des principales essences

Valeurs Catégorie	1986 euros 2004	2004 (ventes publiques)	2006 (toutes ventes)
Chêne 50 et +	145	65	104
Hêtre 40 et +	53	27	28
Autres feuillus	28	15	13
Pin sylvestre 25 et +	28	19	29
Autres résineux 25 et +	27	24	28

Prix par mètre cube de grume - ONF

Malgré les variations des cours du bois, la fonction de production qui s'appuie sur des produits de qualité, reste globalement positive, permettant d'envisager des recettes Bois appuyant le renouvellement de la forêt.

#### Analyse : grandes caractéristiques et principaux enjeux

La récolte de bois en AFRRF doit permettre la mise sur le marché de produit économiquement intéressant, susceptible de valoriser ces forêts.

#### 1.3.2.3 Entreprises de la filière bois en Picardie

Tableau 23 : nombre d'entreprises de la filère bois en Picardie

Région	Exploitants	Entreprises de 1 <sup>ère</sup> transformation (dont les scieries)	Entreprises de 2 <sup>ème</sup> transformation	Total
Picardie	234	56	2,200	2 500

Chiffres 2004 - DRAF Picardie

La conjoncture de ces 10 dernières années, couplée avec l'effet de la tempête de 1999, a entrainé la fermeture d'un bon nombre d'entreprises de la filière Forêt-Bois. Néanmoins, le nombre d'entreprises semble atteindre un équilibre et les structures restantes se renforcent. La filière picarde compte aujourd'hui 50 métiers différents pour 15 000 ouvriers et artisans et 2 500 entreprises.

Si la première transformation apparaît comme performante et adaptée, malgré un marché du bois plutôt morose, la région présente surtout un deficit en terme de deuxième transformation et notamment un manque d'entreprises dans le domaine de l'ameublement. En conséquence, une large part de la première transformation, notamment de hêtre, est exportée à l'extèrieur de la région pour y être transformée.

#### 1.3.3 Les autres produits de la forêt (

En lien direct avec la production de bois, la **valorisation de la biomasse** (bois énergie essentiellement) fait de plus en plus l'actualité de la filière bien qu'elle peine à se concrétiser dans la réalité. Dans l'avenir, on peut espérer que son développement apporte une plus-value économique et environnementale réelle à la filière forêt-bois.

Les autres productions vendables telles que les graines des peuplements porte-graines sont peu importantes. Les tirs ou trophées lors des Chasses attirent beaucoup d'amateurs (les fédérateurs des Chasseurs des 3 départements picards dénombrent 63 176 adhérents en Picardie). La cueillette des champignons peut être à l'origine d'augmentation de fréquentation en automne sans que l'on puisse chiffrer précisément l'impact (la moyenne française se situe à 12 650 tonnes par an, soit 0,85 kg/ha/an). Enfin, certaines concessions pour des activités spécialisées telles que "l'accrobranche" peuvent exister.

Les produits des carrières, éoliennes, campings, ouvrages de transport d'énergie font l'objet des concessions habituelles en forêt. Parmi les concessions existantes, il est à noter que 1 500 ha sont consacrés à l'entrainement des chevaux de course en forêt de Chantilly.

La fonction de **stockage du carbone** est maintenant de mieux en mieux connue. La forêt picarde, en produisant du bois, contribue au piégage du CO<sub>2</sub> de l'atmosphère et donc participe à la lutte contre l'effet de serre. La forêt représente un stock d'environ 54 tonnes de carbonne par hectare et fixe à elle seule autour de 2 tonnes de carbone par hectare et par an. La forêt non domaniale relevant du régime forestier piège environ 31 000 tonnes de carbone par an.

La connaissance des **effets filtre** des massifs forestiers s'améliore également notamment grâce au réseau de placettes RENECOFOR de niveau 2 et 3<sup>5</sup>. Le rôle de fixations des aérosols des couverts forestiers dépend de l'essence, du type de dépôts et de l'environnement de la forêt (comme le montre une des placettes RENECOFOR suivi depuis 10 ans en FD de Brotonne). Une pineraie fixe plus de protons et sulfates (502 g/ha

5 Les 3 placettes de Picardie sont de niveau 1.

de protons et 27,2 kg/ha de sulfates) en comparaison à une zone non boisée hors couvert (132 g/ha de protons et 7,4 kg/ha de sulfates) alors qu'une hêtraie fixe moins de protons (75 g/ha) et plus de sulfates (12,5 kg/ha). Ces valeurs élevées sous couvert se retrouvent pour beaucoup d'éléments (calcium, potassium, magnésium, chlorure, sodium).

La qualité de l'eau sous forêt est reconnue (Agence de bassin, MISE). Il existe des captages d'eau et des périmètres sont installés pour les protéger. L'intérêt pour cette qualité d'eau sous couvert forestier, notamment avec des surfaces forestières d'un seul tenant importantes comme en Picardie, est forte. Les pompages éventuels doivent être étudiés afin de vérifier qu'ils ne portent pas préjudice à l'état des peuplements.

#### 1.3.4 Les activités cynégétiques

#### 1.3.4.1 Modalités d'amodiation et fourchette de prix

Après le sanglier, le gibier le plus intéressant est le chevreuil et bien entendu le cerf lorsque celui-ci est présent.

La chasse à tir, mode de chasse le plus répandu, est en général louée à des sociétés locales ou à des particuliers. La demande est importante et la rémunération de la location peut parfois constituer une large part des recettes de la forêt.

La chasse à courre du cerf est pratiquée en forêt de Chantilly

Le prix moyen à l'hectare de la location de chasse s'élève à 42€ par an, mais les disparités selon les massifs sont importantes.

#### 1.3.4.2 Principaux enjeux et sujétions

Les revenus de la chasse représentent une part non négligeable des revenus de la forêt. Il convient de trouver un juste équilibre entre les nécessités d'une gestion garante de la biodiversité et du renouvellement des peuplements dans des conditions économiquement acceptables et le maintien de lots de chasse attractifs pour les utilisateurs.

Le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique nécessite des efforts de gestion importants. Le caractère urbain de notre société a tendance à radicaliser les positions des partisans de la chasse d'une part et les opposants d'autre part.

Les chasseurs se plaignent de plus en plus des difficultés rencontrées pour organiser leurs battues dans des conditions de sécurité optimum alors que les forêts publiques sont de plus en plus le support d'activités ludiques : randonnée, VTT, cheval, cueillette de champignons, promenade, etc.

La chasse à courre, pratiquée à Chantilly, est devenue un spectacle qui attire de plus en plus de personnes. Cette évolution rend parfois la circulation difficile dans les parties des massifs concernées.

Les **activités cynégétiques sont indispensables au maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique**. Elles représentent de plus un enjeu important pour le budget des collectivités et des établissements publics.

#### Analyse : grandes caractéristiques et principaux enjeux

#### 1.3.5 Accueil du public

La proximité de l'agglomération parisienne influence grandement le sud de la région Picardie. Les fonctions sociales et récréatives des forêts ne peuvent aller qu'en augmentant avec les activités de plein air (sports, promenades, activités culturelles). La coexistence entre les différents usages et usagers de la forêt picarde se passe actuellement dans de bonnes conditions. Cependant, toute augmentation de fréquentation peut être source de tensions.

De façon générale, la population est installée dans les vallées (Aisne, Brèche, Marne, Oise, Thérain, Somme) avec le Sud picard très dense (400 hab/km²) et les zones agricoles très peu denses (25 hab/km²). La population répartie par bassin d'emploi est très élevée dans le Sud-Oise. Certaines grandes villes picardes, proches de massifs relevant du régime forestier, ont un impact direct sur les forêts.

Tableau 24 : autres forêts relevant du régime forestier à fort enjeu d'accueil du public sur toute ou partie de la forêt

Département	Forêt	Surface en ha	Ville proche	
	Boué	29	Boué	
Aisne	Hirson	503	Hirson	
	Crépy	(( 91))	Crépy	
	Holnon	109	St Quentin	
	Fère en tardenois	43	Fère en Tardenois	
	Sissonne	38	Sissonne	
	Noyon	42	Noyon	
	Chaalis	601	Ermenonville, Paris	
	Chantilly	6 312	Chantilly, Senlis, Paris	
	Fleurines	66	Creil	
	Creil	15	Creil	
	départementale	30	Pont Ste Maxence	
Oise	Chamant	67	Senlis, Creil	
	Pontpoint	41	Pont Ste Maxence	
	Pontamé	25	Senlis	
	Gouvieux	119	Gouvieux	
	Beauvais (bois Brulet)	32	Beauvais	
	Monchy st Eloi	67	Monchy - Creil	
	Neuville en Hez	61	La Neuville	
	Amiens Frémontiers	241	Amiens	
Somme	Amiens Bois Magneux - Faux Timon	62	Amiens	
	Cayeux sur mer	26	Cayeux	
Total		8 620 ha		

(ONF, 2006)

La part la plus importante de la fréquentation se porte sur les forêts domaniales et notamment Compiègne, Halatte, Ermenonville et Hez-Froidmont. Le massif forestier de Chantilly supporte une fréquentation touristique significative du fait de la proximité de la région parisienne et de la présence de sites historiques majeurs. De même, la forêt de Cayeux-sur-mer tire son attractivité du littoral touristique qui la borde tandis que les forêts d'Amiens ou d'Hirson connaissent une fréquentation liée à la proximité de villes.

Plus localement, les petites forêts proches des villages ont un rôle social important traduit au travers de nombreux usages et les habitants tiennent à la conservation de l'aspect boisé.

Les équipements touristiques sont assez peu nombreux pour garder au milieu forestier une grande naturalité. Cependant, si des aménagements importants sont envisagés, leur réalisation doit conserver au mieux l'aspect naturel du milieu.

Les AFRRF picardes sont fortement fréquentées dans le sud de la région, notamment le massif de Chantilly. Cette fréquentation augmentera sans doute à l'avenir, notamment à proximité des villes. Le restant des forêts est moins fréquenté.

#### 1.3.6 Les paysages

Les paysages forestiers internes évoluent du fait des coupes indispensables à la gestion et au renouvellement de la forêt et parfois suite à des événements météorologiques violents (tempête). La période de régénération des peuplements constitue la phase la plus délicate de la gestion en terme de paysage. Le forestier possède un certains nombres d'outils techniques qui permettent de limiter les impacts de ces coupes.

Mais les perturbations paysagères les plus graves sont souvent dues à l'aménagement des grandes infrastructures telles que les créations de routes, autoroutes ou lignes ferroviaires. Le maintien ou la création de corridors biologiques (pour la faune) ou paysagers sont alors indispensables. De même, l'extension de l'urbanisation en milieu péri-urbain ou même rural, encouragée par une crise du logement, demeure une menace inquiétante pour la cohérence des espaces naturels comme l'ont mis en évidence les Atlas départementaux des Paysages.

En Picardie, il existe 4 atlas des paysages : l'atlas des paysages de l'Oise, l'atlas des paysages de la Somme, l'atlas des paysages de l'Aisne-Sud et celui de l'Aisne-Nord. 28 entités paysagères y sont décrites en terme d'éléments structurants et en terme d'enjeux de territoire.

De manière générale, ces atlas des paysages attirent l'attention sur la requalification des anciennes zones industrielles, l'extension urbaine et la qualité de l'habitat et les changements de pratiques agricoles. Concernant la forêt, ils insistent sur la fonction sociale, culturelle et environnementale des massifs forestiers qu'il convient de protéger. Plus ponctuellement, ils conseillent de mieux penser la reconversion des peupleraies après exploitation.

De part la qualité des paysages qu'elles offrent ou le patrimoine culturel qu'elles représentent, certaines AFRRF sont concernées par des classements en site inscrit ou en site classé au titre du paysage. Dans ces secteurs, une attention particulière doit être portée à l'intégration du paysage dans les opérations de gestion.

Tableau 25 : liste des forêts concernées par des classements en site inscrit ou en site classé au titre du paysage

Forêt	Surface inscrite	Surface classée
Chaalis	601	601
Chamant	67	67
Chantilly	5 487	5 074
Creil	15	
Fay les étangs	19	
Fleurines	66	66
Pontarme	25	25
Pontpoint	41	41
Verneuil en Halatte	46	
Forêt dept de l'Oise	31	31
Cayeux-sur-Mer		26
Total	6 398 ha	5 931 ha

#### Analyse : grandes caractéristiques et principaux enjeux

#### 1.3.7 Richesses culturelles et historiques

Parmi les richesses culturelles et historiques concernant la forêt, on dénombre des sites archéologiques et historiques, des monuments historiques, des sites classés et des sites inscrits, des arbres remarquables. A ce patrimoine s'ajoute le petit patrimoine bâti (fontaines, calvaires, etc).

De nombreux sites archéologiques existent à proximité ou en forêt même, souvent non référencés. Outre les nombreuses traces de l'occupation de populations gallo-romaines en forêt, le Moyen-Age a laissé des traces à travers les abbayes (églises fortifiées de Thiérache, Chaalis) implantées au cœur même des forêts. Des édifices plus récents (Château de Chantilly) sont en général accompagnés de leurs "dépendances" forestières qui perdurent aujourd'hui. Il existe 1 196 monuments historiques classés en Picardie.

Enfin, les deux guerres mondiales ont eu un impact sur les forêts avec deux conséquences majeures : la présence de mitraille dans les arbres sur certaines zones forestières et la décapitalisation de certains massifs. Pour chaque forêt encore concernée par ce type de dommages, les zones touchées doivent être identifiées.

Actuellement, le service Archéologie de la Direction territoriale Ile de France – Nord Ouest (ONF) travaille à l'élaboration d'une convention avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Des journées de formation et de sensibilisation sont d'ores et déjà proposées aux personnels ONF par la DRAC sur la prise en compte du patrimoine archéologique dans la gestion forestière.

#### 1.3.8 L'équipement général dans les AFRRF

La desserte générale extérieure des forêts par le réseau public est presque toujours satisfaisante. En matière de desserte intérieure, la situation est très variable d'une forêt à l'autre, notamment en raison de leur taille. Un certain nombre de forêts petites à moyennes ont un réseau de desserte insuffisant. La création de ce réseau est souvent un préalable indispensable à la gestion forestière (coupes, travaux...). Pour les plus grands massifs, le réseau est souvent suffisamment développé mais subit localement quelques dégradations, notamment sur les chemins en terrain naturel. Le renforcement du réseau de place de dépôt pourrait être envisagé.

Tableau 26 : densité souhaitable par type de désserte forestière

Infrastructure	Niveau moyen souhaitable	Coûts moyens*
Piste forestière	250 m de piste pour 10 ha	4 à 7 €/m
Place de dépot	200 à 400 m² par place de dépot	10 à 15€/m²
Route forestière	100 m de route pour 10 ha	60 à 90 €/m

<sup>\*</sup>En Picardie, ces infrastructures sont en général subventionnées à 50%

L'existence de multiples chemins ruraux permet encore une forte pénétration de ces forêts. Mais peu d'entre eux sont utilisables par les engins lourds. A l'avenir, le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) 2007-2013 pourrait débloquer un certain nombre d'aides financières en vue de la rénovation des réseaux de desserte et notamment la création de places de dépôt et de retournement.

Le niveau d'équipement routier est très variable. Pour certaines forêts, des **investissements sont indispensables**.

#### 1.3.9 Les principales sujétions d'origine humaine

#### 1.3.9.1 Principales sujétions

Comme cela a été évoqué plus haut, les dégâts de guerre dûs à la mitraille sont encore présents par canton et principalement dans l'Aisne. Ils résultent des conflits de 1914-1918 essentiellement mais aussi de 1939-45. Ce sont principalement de la mitraille dans les arbres parfois aussi des trous de bombardement rendant difficiles certaines exploitations. Ponctuellement, des obus intacts peuvent encore être découverts et constituent un risque majeur.

A priori, les risques de pollutions industrielles sont limités. En revanche les risques de pression foncière en vue de l'élargissement des voies à grande circulation et surtout, de l'extension des zones urbanisées, existent comme le souligne le paragraphe sur le paysage. On peut également noter de forts risques d'éboulement dans les anciennes carrières.

#### 1.3.9.2 Mesures déjà prises et évolutions prévisibles

L'enlèvement des arbres mitraillés dans les derniers cantons touchés est prescrit dans les aménagements et doit faire l'objet d'une attention toute particulière avec les acheteurs pouvant utiliser ce type de qualité.

Les coupures des forêts par des routes nationales élargies doivent être limitées et faire l'objet de compensation foncière et d'installation de passage pour les animaux.

La surface forestière souffre d'être réduite ou morcelèe par des pressions foncières qui risquent de s'accentuer.

#### 1.4 Eléments marquants de la gestion forestière passée

Les aménagements passés ont été gadrés par les 3 ORLAM suivantes, approuvées en 1991 :

- ORLAM Aisne Septentrionale,
- ORLAM Pays Picard,
- ORLAM Soissonnais Valois

Depuis leur approbation, les ORLAM interviennent dans les aménagements, principalement par l'intermédiaire des tableaux simplifiés des stations.

L'équilibre feuillus-résineux affiché dans les ORLAM a été respecté. L'importance de la place du chêne sessile ayant été soulignée dans les ORLAM, l'essence a conservé une place dominante dans les aménagements et dans la gestion. Le chêne rouge recommandé sur certaines stations pauvres a été utilisé avec modération. La place des autres feuillus de bois tendre (tilleul, bouleau) et la sylviculture à leur appliquer reste à développer. De même, malgré la priorité affichée pour les feuillus précieux (merisier, érables), leur proportion demeure faible. Bien que l'accent fut mis sur la conversion du TSF en futaie régulière, la place du mélange futaie-taillis est toujours majoritaire.

L'équilibre forêt gibier mentionné dans les ORLAM a été recherché et fait l'objet d'effort particulier dans les aménagements.



#### Analyse : grandes caractéristiques et principaux enjeux

Au 1° janvier 2007, 77 forêts parmi les 137 AFRRF étaient dotées d'un aménagement, soit une surface de 13 402 ha aménagée (86 % de la surface totale). La récolte prévue s'établit à 3 m³/ha/an pour un rythme de renouvellement des peuplements de 200 ans avec 78 ha/an de surface mise en régénération.

#### => Voir la liste des forêts aménagées en annexe 9

L'élaboration des aménagements suivant les principes directeurs énoncés dans les ORLAM a été possible sans problème majeur. Seuls les ajustements liés à l'amélioration des connaissances ont été nécessaires. Pour ce qui est de l'application des aménagements, il convient de préciser que le suivi des mises en régénération prend souvent du retard par rapport aux préconisations de l'aménagement.



#### 2.1 Principaux enjeux, grandes problématiques identifiées et pointsclés pour la région

- La pression urbaine va en augmentant avec la proximité de la région parisienne ou de grandes agglomérations, ce qui augmente le nombre de parties intéressées et les risques de conflits d'usage (foncier, concessions, proximité de l'urbanisation intensive). La conservation des espaces naturels reste à défendre.
- Les forêts picardes des collectivités et des établissements publics présentent toutes des enjeux économiques, environnementaux et sociaux associés. La multifonctionnalité intégrée constitue le défi de ces forêts.
- Les forêts des collectivités et des établissements publics sont en majorité des petites propriétés isolées, ce qui complexifie leur gestion.
- Malgré un climat globalement favorable, la vigilance est de rigueur dans le **contexte de changement climatique**. Le choix des essences en fonction de la station est primordial. La place de certaines essences comme le chêne pédonculé, le frêne ou le nêtire en limite de station est à reconsidérer.
- Le traitement passé des forêts a abouti au maintien d'un taillis-sous-futaie vieilli, voire appauvri, de chêne sur une large part des surfaces. L'objectif sylvicole s'entend par la restauration du patrimoine forestier.
- L'industrie du bois est très fragile, avec peu d'acteurs dont le nombre est en constante diminution. Pourtant, elle a encore toute sa place dans le dynamisme économique local dans la région.
- L'équilibre faune flore est encore rarement atteint pour les grands cervidés. L'impact de la faune a été excessif à certaines périodes, la vigilance sur le seuil de l'équilibre doit être permanente dans les massifs.
- La conservation de la **biodiversité**, la protection des **sols** et de la qualité des **eaux** et la préservation du **paysage** doivent être assurées dans toutes les actions de gestion de la forêt.
- L'accueil raisonné du public, respectant le milieu naturel, doit être assuré dans le cadre de la fonction sociale de la forêt.
- La variété des situations des massifs forestiers sur le territoire conduit à avoir des **adaptations de ges- tion** aux contextes.

#### 2.2 Principaux objectifs de gestion durable

#### 2.2.1 Définition des principaux objectifs et zonages afférents

Les forêts de Picardie ont vocation à être multifonctionnelles avec en général un objectif principal de production tout en assurant la protection des milieux et paysages et un objectif secondaire cynégétique. Ponctuellement, l'objectif cynégétique pourra être prépondérant avec la condition du maintien du bon état de la forêt. A ce titre, l'aménagement pourra regrouper sous cet objectif multifontionnel la totalité de la forêt en une unique série patrimoniale. Les forêts soumises à de fortes pressions sociales, comme Chantilly ou le bois d'Holnon, pourront avoir de plus un objectif secondaire d'accueil du public.

Toutefois, des séries ou groupes de parcelles spécialisées pourront néanmoins être créés dans des cas très particuliers et en concertation avec le propriétaire. Lorsque les surfaces ne sont pas suffisantes pour décider de séries au sens strict, des groupes de parcelles identifiées ayant d'autres objectifs dominants peuvent être créés et clairement individualisés.

Un aménagement forestier est rédigé pour une période de 15 à 20 ans, sauf cas particulier.

L'ensemble des critères de la conférence d'Helsinki s'applique à la forêt de Picardie au travers des Orientations Régionales Forestières de 1998. A chacun des critères correspondent des actions à mener dont la description fait l'objet des principes directeurs développés dans la suite du document.



Tableau 27 : lien entre les critères d'Helsinki, les ORF et les recommandations du SRA

Critères d'Helsinki	Orientations Régionales Forestières	Principales orientations en forêt non domaniale relevant du régime forestier proposées au propriétaire (titre 3)
C1 Conservation et améliora- tion des ressources fores- tières et de leur contribution au cycle du carbone	<ul> <li>Utilisation au mieux des comparaisons d'inventaire de l'IFN</li> <li>Études sur les stations et la dynamique des formations végétales</li> <li>Documents de vulgarisation concernant essences et stations</li> <li>Analyse de la capitalisation des peuplements picards.</li> </ul>	Connaître la <b>surface boisée</b> de la forêt non domaniale relevant du régime forestier Utiliser les <b>études existantes</b> sur les stations
Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers	<ul> <li>Connaissance des stations forestières et de leurs facteurs limitants pour limiter les dépérissements d'origine climatique et appliquer des modèles de sylviculture dynamique</li> <li>Imposer une limitation des grands cervidés et faciliter la réalisation des plans de chasse</li> </ul>	Privilégier la régénération naturelle  Adapter les essences de reboisement à la station  Limiter les investissements dans les stations à faible potentialité forestière.  Appliquer une sylviculture dynamique.  Privilégier la plantation de Chêne sessile quand la station y est favorable  Retrouver l'équilibre sylvo-cynégétique
Maintien et encouragement des fonctions de production de la forêt et de sa qualité	Production annuelle forte, de qualité en essences feuillues de toutes catégories à mobiliser     Maintien du réseau de desserte pour accompagner cette mobilisation	Mobiliser le <b>bois disponible Communiquer</b> sur la fonction de production de la forêt
C4 Maintien, conservation et amélioration de la biodiversité de l'écosystème forestier	<ul> <li>Favoriser l'éclairement du sous bois par les éclaircies des peuplements forestiers</li> <li>Favoriser le mélange et les espèces autochtones</li> <li>Favoriser la régénération naturelle en recherchant le mélange</li> <li>Maintenir les espèces vulnerables ou les habitats forestiers caractéristiques avec des compensations financières possibles</li> <li>Conserver et améliorer les ressources génétiques forestieres</li> <li>Raisonner les interventions lourdes en forêt</li> <li>Maintenir et diversifier les essences dans les lisières</li> </ul>	Prendre en compte les DocObs Natura 2000 dans la gestion des habitats d'intérêt communautaire.  Proposer la mise en place progressive des îlots de vieillissement à hauteur de 1 à 3% de la surface des forêts.  Favoriser le maintien d'un réseau d'arbres creux et d'arbres morts.  Proposer le traitement des lisières externes et internes des massifs par des règles appropriées.
Maintien et amélioration appropriée des fonctions de protection dans la gestion des forêts (vis-à-vis du sol et de l'eau)	<ul> <li>Réaliser un boisement linéaire intermassifs</li> <li>Assurer une meilleure qualité des eaux en restaurant la ripisylve et en adaptant les mesures à l'échelle de bassin versant</li> </ul>	Viser une protection des sols et de l'eau : Développer l'utilisation des cloisonnements d'exploitation dans toutes les coupes (24-25 m pour le bois d'œuvre, 12-18 m pour le bois d'industrie) Promouvoir l'utilisation des kits de franchissement des ruisseaux lors des exploitations Encourager l'entretien des mares forestières de façon raisonnée
C6 Maintien des autres béné- fices et conditions socio- économiques	<ul> <li>Connaître la demande de fréquentation</li> <li>Renforcer l'information auprès du public par des projets "maison de la forêt"</li> <li>Gérer les déchets liés au public</li> <li>Intégrer la préservation du paysage aux différentes opérations de gestion forestière</li> </ul>	Proposer au propriétaire des projets d'équipements d'accueil du public ou des traitements sylvicoles raisonnés, adaptés au caractère forestier des sites en respectant l'histoire et l'esprit des lieux Surveiller les sites et arbres remarquables, y compris archéologiques, dans les opérations de gestion Maintenir la pratique de la chasse et atteindre l'équilibre faune et flore.  Appuyer les opérations de gestion sur les recommandations du Guide du paysage de la DT IDF-NO

# 2.2.2 Définition des objectifs pour les principaux types de formation forestière et habitats associés

Tableau 28 : tableau maître des objectifs de gestion durable par types de formations forestières en lien avec les critères d'Helsinki

Types	Objectifs	Recommandations	Cr	itères	de ge	stion	durab	le
forestiers	déterminants	Recommandations	<b>C1</b>	C2	С3	C4	C5	C6
Chênaie sessiliflore ou pédonculée atlantique ou continentale	production de bois d'œuvre de haute qualité protection générale accueil du public	R 1 – Privilégier la futaie régulière et dynamiser les sylvicultures en amélioration. R 2 – Récolter des grumes de plus gros diamètres au même âge en dynamisant la sylviculture. R 3 – Favoriser les essences sur leur optimum écologique R 4 – Rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique. R 5 – Généraliser les cloisonnements d'exploitation pour protéger les sols. R 6 – Organiser la fréquentation du public R 7 – Favoriser le chêne sessile sur les parties hydromorphes R 8 – Limiter la remontée de la nappe aquifère par des traitements en futaie irrégulière R 10 – Conserver les habitats naturels d'intérêt européen	•	0	•	0	0	0
Hêtraie atlantique	production de bois d'œuvre de qualité protection générale accueil du public	R 1 – Dynamiser la sylviculture du hêtre en amélioration et renouveler les hêtraies vieillies R 2 – Favoriser le mélange des essences par des travaux adaptés dans le jeune âge R 2 – Favoriser le traitement en futaie irrégulière si l'hydromorphie est de surface ou changer d'essence R 3 – Rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique. R 4 – Généraliser les cloisonnements d'exploitation pour protéger les sols. R 5 – Préserver la richesse floristique sur les parties calcicoles	0	0	•	•	•	0
Peupleraie	production de bois	R 1 – Diversifier les variétés en plantation R 2 – Récolter les plus vieux peuplements R 3 – Changer d'essence sur les parties séchardes	•		0	•	0	0
Aulnaie- frênaie- chênaie	protection biologique production de bois	R 1 — Dynamiser la sylviculture du frêne et autres feuillus précieux sur stations profondes. R 2 — Gérer de façon extensive les feuillus sur stations hydromorphes R 3 — Préserver la richesse floristique		000	0	•	•	0
Pineraie atlantique	production de bois	R 1 — Dynamiser la sylviculture dans le jeune âge. R 2 — Renouveler les peuplements vieillis. R 3 — Favoriser le mélange avec des feuillus	•	0	•	0	0	0
Pessière ou douglasaie de plaine	production de bois	R 1 — Dynamiser la sylviculture du douglas R 2 — Récolter les plus vieux peuplements R 3 — Changer d'essence sur les parties hydromorphes	•	0	0	•	0	0
Habitats naturels	protection biologique	R 1 — Freiner la dynamique ligneuse et limiter l'atterrissement dans les tourbières				•	•	0
associés	protection biologique	R 1 – Conserver les milieux ouverts et la biodiversité afférente dans les landes ou dunes.				•		0

#### 2.2.3 La certification PEFC en Picardie

La politique qualité applicable aux forêts publiques et privées s'exerce sur l'interrégion Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Un document a été approuvé par l'assemblée générale du 10 février 2003, l'état des lieux correspond à l'année 2002. L'ONF, en tant que représentant du propriétaire, a adhéré à PEFC en 2003 pour la Picardie. Pour les autres forêts relevant du régime forestier, chaque propriétaire (collectivité ou privé) adhère individuellement. Début 2006, 16 AFRRF étaient certifiées PEFC, soit 1646 ha de forêts communales, ainsi que les 6312 ha du domaine de Chantilly.

Les objectifs poursuivis par la politique de qualité PEFC sont en lien direct avec les quinze recommandations de la conférence de Lisbonne.

Tableau 29 : relation entre les recommandations de Lisbonne et objectifs PEFC

Recommandation de la conférence de Lisbonne	Objectif PEFC	Indicateur de suivi
A/C: une surface forestière bien connue et aménagée	augmenter la couverture des forêts ayant des documents de gestion	surface des forêts dotées d'un document de gestion
	• promouvoir la réalisation des catalogues de stations forestières	nombre et surface de régions forestières dotées de catalogues de stations forestières
H : des espèces forestières bien adaptées à la station	• promouvoir l'application des catalogues de stations forestières	pourcentage de PSG et d'aménagements fores- tiers comprenant une carte des stations fores- tières s'appuyant sur un catalogue de stations forestières
E : capital sur pied géré durablement	• suivre la récolte de bois	ratio prélèvement / production biologique
F : infrastructures bien raisonnées	raisonner la fréquentation motorisée des forêts	% de routes fermées au public dans les forêts domaniales
G/J : état de santé des forêts bien contrôlé et intrants raisonnés	<ul> <li>obtenir des réseaux de placettes suffisam- ment dense pour fournir des données fiables sur la santé et la viralité des écosystèmes</li> </ul>	surfaces couvertes par des réseaux de placettes (protocoles d'études)
K : équilibre sylvocynégétique	• évaluer l'équilibre sylvo-cynégétique	nombre de massifs suivis par bio-indicateurs évolution des plans de chasse
M : techniques durables d'exploitation des bois	• promouvoir la charte d'exploitation forestière	nombre de réclamations reçues sur l'exploitation forestière
N/O : des débouchés rémunérateurs pour les produits forestiers	estimer les débouchés pour les produits autres que le bois	réalisation d'une étude sur les débouchés rémunérateurs de produits forestiers autres que le bois établissement d'arrêtés préfectoraux réglemen- tant les cueillettes réalisation d'une étude sur le marché des bois locaux
P/Q : des milieux et espèces remarquables bien inventoriés et bien gérés	<ul> <li>mieux connaître les milieux et les espèces remarquables</li> <li>protéger et valoriser les sites et arbres remarquables</li> </ul>	surface des sites ou séries d'intérêt écologique, RBD, RBI nombre d'éléments remarquables valorisés
R : une gestion forestière attentive à la biodiversité	• promouvoir une gestion forestière attentive à la biodiversité	% des forêts publiques intégrant les recom- mandations du guide dans leur gestion
T : l'accueil du public bien organisé	organiser l'accueil du public	nombre de comités de forêts créés
V : une filière forestière riche en emplois qualifiés	• faire connaître les métiers de la forêt et du bois	périodicité de révision et nombre d'exemplaires distribués de la liste des formations aux métiers de la forêt et du bois
X : la gestion durable au travers d'une large participation des parties intéressées	• sensibiliser et former les sylviculteurs à la gestion durable	nombre de réunions touchant la gestion fores- tière durable nombre de sylviculteurs sensibilisés



# 3 Recommandations : schéma pour la forêt des collectivités et des établissements publics

Le propriétaire d'une forêt non domaniale relevant du régime forestier décide des orientations à assigner à son massif dans le cadre de la gestion durable des forêts. L'Office National des Forêts qui met en œuvre le régime forestier soumet des propositions au propriétaire et le guide dans ses choix. Ces décisions sont le fondement de l'aménagement forestier.

L'objectif est de doter l'ensemble des forêts d'un aménagement forestier garant d'une gestion durable car définissant les actions à mener à court terme en prenant en compte les objectifs à long terme.

Pour les forêts communales, le gestionnaire se reportera à la **Charte de la Forêt Communale** qui distingue les actions de mise en oeuvre du régime forestier et celles qui relevent de la prestation conventionnelle.

- 3.1 Recommandations relatives à l'intégration des forêts dans l'aménagement du territoire
- 3.1.1 Principales recommandations relatives à la forêt comme élément structurant du territoire
- 3.1.1.1 Principales recommandations liees à l'exploitation du Bois
- Mobilisation de 70 à 75% de la production nette (en prenant en compte une marge d'erreur élevée sur les données IFN et les difficultés de récolte dans les AFRRF), augmentée des houppiers feuillus, soit un volume de l'ordre de 75 000 m.
- Récolte de rattrapage du au vie llissement du taillis-sous-futaie afin de permettre la décapitalisation de ces peuplements et leur renouvellement. Le **prélèvement total annuel moyen pourra s'élever entre 75 000 et 85 000 m³** pour l'ensemble des autres forêts relevant du régime forestier de Picardie.
- Augmentation globale de la récolte de 50 % par rapport à la récolte actuelle, ceci en lien direct avec les objectifs de gestion durable des forêts. Toutes les catégories sont concernées par cette augmentation (chêne, peuplier, autres feuillus, pins et autres résineux). Ces objectifs sont déclinés au niveau de chaque forêt dans l'aménagement forestier.

=> voir le tableau récapitulatif des productions et récoltes en annexe 6

- 3.1.1.2 Principales recommandations se rapportant à l'exploitation des autres produits de la forêt
- Instruction de toute nouvelle demande de concession au regard de l'aménagement forestier et soumission de l'attribution à la décision du propriétaire.

# Recommandations : schéma pour la forêt des collectivités et des établissements publics

#### 3.1.2 Principales recommandations relatives à la gestion foncière

- Classement des forêts en Espace Boisé Classé (zones naturelles N) dans les Plans Locaux d'Urbanisme avec une restriction d'application sur les chemins, les aires d'accueil présentes et à venir, les terrains des maisons forestières et les bâtiments techniques.
- **Surveillance des limites** de la forêt avec état des lieux dans l'aménagement et une surveillance générale et technique qui doit permettre de constater les infractions et d'en informer le propriétaire.
- Maintien en l'état du parcellaire et de sa numérotation comme référence géographique
- **Définition des unités de gestion,** à l'intérieur des parcelles, associées à une gestion particulière
- Veiller à la fonctionnalité des corridors écologiques dans les aménagements et travaux réalisés
- 3.1.3 Principales recommandations relatives aux risques naturels physiques
- Conservation et gestion des milieux humides et aquatiques
- Information sur les risques pour la forêt en cas d'installation d'ouvrage de régulation du régime des eaux tels que les captages d'eau ou les aires de stockage des crues
- **Préservation de la circulation des eaux superficielles** par entretien du réseau hydrologique au niveau du bassin versant et utilisation de kits de tranchissement des cours d'eau.
- Adaptation des mesures sylvicoles sur les peuplements soumis aux vents (bords de route).
- 3.1.4 Principales recommandations relatives aux risques d'incendie
- Délimitation dans l'aménagement forestier, si nécessaire, de zones sensibles aux risques d'incendies avec une réglementation particulière.
- Entretien régulier des points d'accès aux pompiers dans les zones à risque, des accotements des routes et pare-feux. On pourra encourager le maintien des bouquets de feuillus dans les peuplements résineux.
- Sensibilisation du public et des usagers de la forêt par des panneaux d'information dans les zones sensibles
- 3.1.5 Principales recommandations relatives à une gestion participative
- Concertation pour l'élaboration de l'aménagement entre l'aménagiste qui propose et le propriétaire qui décide.
- Soumission du document final d'aménagement à l'avis du propriétaire
- Information du Conseil Régional, Général, de la DRAF/SRFB, de la DIREN et du Parc naturel régional sur le programme de révision des aménagements des forêts non domaniales relevant du régime forestier

Possibilité pour le propriétaire de consulter et d'associer les acteurs directement concernés ou intéressés par la gestion de la forêt aménagée : associations d'usagers, naturalistes, scientifiques, communautés de communes, comités de riverains, Parc Naturel Régional.

#### 3.1.6 Principales recommandations relatives à l'accueil du public

- Ouverture au public des forêts relevant du régime forestier et accueil des activités qui respectent l'intégrité de la forêt et du milieu naturel (possibilité de restriction en cas d'enjeu écologique majeur).
- Prise en compte des sites fortement fréquentés dans le document d'aménagement et dans les opérations sylvicoles
- Sensibilisation du public sur la priorité donnée au piéton et la limitation de la circulation des cyclistes, des VTTistes et des cavaliers aux pistes forestières (ou cheminement spécifique)
- Proposition, sur demande du propriétaire, **d'équipements légers et respectueux de l'aspect natu-** rel du paysage et incitation à la prudence face aux projets <u>d'équipement lourd</u>.
- Limitation de la circulation motorisée aux voies ouvertes à la circulation publique
- Actions de signalisation et d'information par l'intermédiaire de panneaux dans le respect des paysages
- Préservation de la sécurité du public par une surveillance de l'état sanitaire des peuplements et de l'état de conservation des équipements

#### 3.1.7 Principales recommandations relatives aux paysages

- Prise en compte de la problématique paysagère, développée en fonction des enjeux, dans les aménagements à travers un paragraphe spécifique traitant du paysage ou d'une carte des sensibilités paysagères
- Possibilité de définir des règles sylvicoles spécifiques en lien avec les recommandations du Guide du paysage du territoire lle de France –Nord Ouest

### 3.1.8 Principales recommandations en faveur de l'eau et des milieux aquatiques

- Cf 3.1.2 Conservation et gestion des milieux humides et aquatiques. Les propositions possibles dans cet objectif sont de :
  - adapter la sylviculture aux berges et ripisylves, aux mares forestières, aux zones mouilleuses et aux zones humides
  - éviter la fermeture complète du couvert, maintenir les essences en place quand elles sont adaptées (frêne, aulne, chêne pédonculé, saules)
  - choisir le traitement irréqulier pour conserver "des pompes à eau" en permanence
  - limiter la présence de résineux type épicea à 10 mètres et plus des rives
  - ne pas traiter avec des produits chimiques près des cours d'eau
  - ne pas encombrer les points d'eau par des rémanents au moment des coupes
- Protection des périmètres de captages d'eau



#### 3.1.9 Principales recommandations relatives à la préservation des richesses culturelles

- Prise en compte, si il y a lieu, du patrimoine culturel et humain de la forêt dans l'aménagement à travers une carte des sites remarquables (carte non consultable par le public pour assurer la préservation du patrimoine) avec l'appui possible de la DRAC.
- Prise en compte, si il y a lieu, du patrimoine culturel et humain de la forêt lors des opérations de gestion forestière (coupes, travaux) dans le respect de la législation en vigueur.

#### 3.1.10 Principales recommandations relatives à la desserte générale des forêts

- Maintien ou création d'un réseau de desserte suffisant pour assurer la gestion des peuplements et la sortie des bois
- Surveillance de l'état du réseau de desserte interne du massif forestier
- Prise en compte lors des réfections de routes du réseau d'assainissement (fossés) et des actions sylvicoles adhoc (éclairement des routes et sommières) et utilisation, si possible, de matériaux naturels (simple empierrement non calcaire)
- Implantation d'un réseau de cloisonnement d'exploitation (20 à 24 m pour les futaies adultes avec bois d'œuvre et 12 à 18m pour les jeunes futaies avec bois d'industrie).
- Fermeture à la circulation publique des routes forestières de transit non indispensables

53

#### 3.2 Recommandations relatives aux essences

#### 3.2.1 Choix des essences

 Choix des essences en fonction des stations forestières (catalogues existants, études stationnelles ponctuelles, approche pédologique SRA)

Tableau 30 : choix des essences en fonction des stations forestières définies dans le SRA

Type stationnel DRA/SRA	SRA0	SRA1	SRA2	SRA3	SRA4	SRA5	SRA6	SRA7	SRA8	SRA9
Sols dominants	Calcaire dur ou tourbières	Argileux bien drainé	Gleys	Carbonaté hydromorphe	Calciques	Bruns	Limons sableux	Podzo- liques	Podzolisés ou hydromor- phes	Bruns sur Schistes
Potentiel ligneux de qualité	nul	+++	+	+	++	***	++	++	+	+++
Hêtre	HS	•	R	•	•		R	R	R	0
Chêne pédonculé	HS	•	•	R	R	R	R	R	R	R
Chêne sessile	HS	O			Z R	•	•	•	0	•
Frêne	HS	•	O	۵	$\sim$	O	R	R	R	
Aulne glutineux	HS		•	R	R					
Merisier	HS	0		(7/	$\bigcirc$	0				
Châtaignier	HS		R					•	R	
Érable sycomore	HS	•	0	6	0					0
Érable plane	HS	•	0	400	0					0
Bouleau	HS								0	
Peuplier	HS		• <							
Pin sylvestre	HS			n			•	•	•	
Pin laricio de	HS									
Corse			$((\ ))$							
Douglas	HS									•

HS = essence hors station Q = essence-objectif

• = essence-objectif recommandée Ř = essence à risque mais souvent présente

Toutes les essences indiquées dans le tableau sont subventionnables au titre du reboisement. Les variétés de Peuplier subventionnables sont : Flevo, Ghoy (à surveiller), 1214, Koster, Robusta (en alignement), Triplo, Boelure, Raspalje, Fr.Pauley, Trichobel.

- Cartographie des stations forestières, sauf exception, sur l'ensemble du massif lors de l'élaboration de l'aménagement selon la typologie proposée ici (SRAO à SRA9)
- **Prédilection pour les feuillus**, conformément aux orientations nationales et régionales, là où ils peuvent produire du bois de qualité (sans rejeter la possibilité des résineux)
- Préférence en plantation pour l'essence la plus résistante au stress hydrique (le chêne sessile sur stations adaptées plutôt que le hêtre ou le chêne pédonculé) et contrôle de la concurrence herbacée.
- Privilégier le mélange des essences pour parvenir à terme à 75% d'essence-objectif et 25% d'essences d'accompagnement (préférence pour les feuillus précieux)

# Recommandations : schéma pour la forêt des collectivités et des établissements publics

- Prise en compte des potentialités forestières pour **limiter les investissements lourds aux stations à très bon potentiel** (SRA1, SRA5 et SRA9) ou potentiel intermédiaire (SRA4, SRA6, SRA7), notamment lors des plantations.
- Attention particulière portée aux **choix des clones de peupliers** lors de plantation en lien avec les connaissances acquises sur les problèmes sanitaires.

#### 3.2.2 Choix des provenances

Utilisation des provenances conseillées par le classeur "conseils d'utilisation des matériels de reproduction" du CEMAGREF (voir annexe)

Pour en savoir plus, les praticiens et aménagistes se référeront à :

- La liste des essences et des régions de provenance, disponible en ligné/sur : http://www.agriculture.gouv.fr/spip/ressources.themes.forêtbois.grainesetplantsforestiers\_r757html
- La liste des peuplements sélectionnés (remise à jour annuellement), consultable à la même adresse électronique.

=> voir le tableau du choix des provenances en annexe 8

#### 3.2.3 Choix liés à la dynamique des essences

Surveiller les essences en limite de station qui se renouvellent facilement sur des stations où elles ne sont pas adaptées. Sans remettre en cause automatiquement leur présence, la sylviculture de ces essences, dite hors-station, doit alors être modulée (exemple du hêtre sur les stations acidiphiles sèches ou hydromorphes, du chêne pédonculé sur des stations à pseudogley ou acidiphiles, du frêne sur des stations séchardes à tendance calcicole)

Tableau 31 : indication de diamètre minimal de l'essence hors station

Essence	Diamètre minimal hors station
Aulne	30 cm
Bouleau	30 cm
Châtaignier	30 cm
Chêne pédonculé	45 cm
Chêne sessile	45 cm
Douglas	30 cm
Erable plane	30 cm
Erable sycomore	30 cm
Frêne	35 cm
Hêtre	40 cm
Merisier	30 cm
Peuplier	20 cm
Pin laricio	30 cm
Pin sylvestre	30 cm

- Contenir les régénérations abondantes de frêne et d'érable sycomore, dans lesquelles l'installation d'essence d'ombre sera à rechercher
- Ne pas investir de manière excessive contre des dynamiques naturelles trop fortes comme par exemple le pin sylvestre, dans les milieux acidiphiles, qui concurrence légitimement le chêne sessile installé artificiellement

## 3.3 Recommandations relatives aux traitements sylvicoles et aux peuplements

#### 3.3.1 Choix des traitements sylvicoles

- Privilégier le traitement régulier par parcelle ou unité de gestion dès que cela est possible
- Passer en mode irrégulier dans un certain nombre de cas particuliers :
  - Pentes fortes et courtes
  - Zones humides, mouilleuses ou marécageuses
  - Zone de forte sensibilité paysagère
  - Taillis sous futaie non convertis avec une structure déjà irrégularisée
  - Peuplements très fortement mélangés avec présence d'au mouns à essences-objectifs forestières
  - Mosaïque de stations à petite échelle très différentes
  - Forte présence d'espèces invasives héliophiles
- Possibilité de recourir au taillis simple dans le cas du châtaignier.
- Pour les forêts de type périurbain (Beauvais, Amiens), proposer des modes de gestion adaptés tout en maintenant un effort de renouvellement.

#### 3.3.2 Recommandations sylvicoles

- Application des guides de sylviculture (voir armèxe) dont les principes généraux actuels reposent sur une sylviculture active au coût le plus juste pour parvenir aux objectifs biogéographiques retenus.
- Production de bois de haute qualité qui est un des piliers à retenir dans les sylvicultures recommandées avec désignation d'arbres objectifs, des travaux limités mais utiles au façonnage des futures tiges résistantes au vent, l'installation durable du mélange
- Proposition pour la mise en place progressive d'un **suivi des régénérations** pour les futaies régulières

#### 3.4 Recommandations relatives au renouvellement des peuplements

■ **Réalisation des régénérations** prévues par les aménagements (78 ha/an) au minimum et diminuer à terme l'age de renouvellement des peuplements (200 ans actuellement contre 91 ans théoriquement) avec un rythme de régénération plus soutenu (170 ha/an théoriquement en situation d'équilibre).



Tableau 32 : estimation des travaux de renouvellement en situation d'équilibre (100% de forêts aménagées)

	objectif en essence	surface objectif en ha	age d'exploitabilité moyen	surface d'équilibre en ha/an	technique de régénération majoritaire	coût moyen d'une régénération en ∉ha	coût de régénération annuel en ∉an
résineux	12%	1861	80	23	naturelle	1 500	34 902
chêne	64%	9928	150	66	artificielle	4 000	264 738
peuplier	6%	931	20	47	artificielle	2 500	116 340
hêtre	6%	931	110	8	naturelle	1 800	15 230
frêne	6%	931	70	13	artificielle	2 500	33 240
f. précieux	6%	931	70	13	artificielle	3 500	46 536
total	100%	15512	91	171	[[ ]	2 988	510 986

Tableau 33 : estimation des travaux de renouvellement actuellement (86% de forêts aménagées)

	objectif en essence	surface objectif en ha	age d'exploitabilité moyen	surface d'équilibre en ha/an	technique de régénération majoritaire	coût moyen d'une régénération en ∉ha	coût de régénération annuel en ∉an
résineux	12%		80	<u></u> 12	naturelle	1 500	18 000
chêne	64%		150	38	artificielle	4 000	152 000
peuplier	6%		20 <	28	artificielle	2 500	70 000
hêtre	6%		110	5	naturelle	1 800	9 000
frêne	6%		70 🕢	)) 8	artificielle	2 500	20 000
f. précieux	6%		70	9	artificielle	3 500	31 500
total	100%		91	100	-	2 988	300 500

#### 3.4.1 Régénération naturelle

- Préférence pour la régénération naturelle dans tous les cas sauf échec, cas manifeste d'inadaptation de l'essence à la station ou cas de qualité du bois médiocre due à la génétique.
- Plantation de préférence en chêne sessile sur les stations limoneuses à acidiphiles, en Pin Laricio sur les stations plus acidiphiles.
- Introduction d'essence en mélange sur les compléments des régénérations naturelles ou artificielles (échecs d'une surface significative de 1 ha)

#### 3.4.2 Régénération artificielle

- Respect des critères d'exploitabilité définis (cf tableau n°34) avec limitation des investissements sur les stations à potentiel modéré au profit des stations à potentiels fort et moyen
- Recours à la plantation dans le cas d'une inadaptation à la station de l'essence en place
- Priorité au Chêne sessile chaque fois que la station le permet
- Recours aux protections contre le gibier pour les espèces sensibles en cas d'un déficit de maîtrise de l'équilibre sylvocynégétique

# 3.5 Recommandations relatives aux choix des équilibres d'aménagement

#### 3.5.1 Cas de la futaie régulière

- Recherche de l'équilibre des classes d'age au sein d'une forêt, sans conduire à des sacrifices d'exploitabilité importants.
- Mention dans les aménagements d'une surface d'équilibre représentant un idéal par essence et par station (voir critères d'exploitabilité optimum).
- Mention dans les aménagements d'un diamètre minimal d'exploitabilité, qui aide à éviter les sacrifices d'exploitabilité, et d'un âge maximum d'exploitabilité, qui permet de gérer les déséquilibres actuels comme le vieillissement des massifs

#### 3.5.2 Cas de la futaie irrégulière

Mention dans les aménagements de diamètres d'exploitabilité optimum, la part des petits bois, bois moyens, gros bois et très gros bois pour établir le niveau d'équilibre atteint.

#### 3.6 Recommandations relatives au choix des critères d'exploitabilité

#### Utilisation du tableau maître des diamètres d'exploitabilité

- L'âge optimal indiqué sert à fixer une base "idéale" technicoéconomique d'équilibre par essence objectif. Le diamètre optimal reste malgré tout un critère important. Les valeurs indiquées en optimum s'appliquent à une série de production sur des peuplements ayant reçu une sylviculture adéquate et un potentiel de bois élevé.
- L'âge maximal d'exploitabilité sert à fixer une valeur limite à ne pas dépasser par rapport à des critères conjugués de qualité du bois et d'état sanitaire.
- Le diamètre minimum sert à fixer une valeur plancher pour éviter tout sacrifice d'exploitabilité. Ces différents critères s'appliquent à la futaie régulière. Le diamètre d'exploitabilité en dehors de l'âge s'applique à la futaie irrégulière avec d'autres critères liés aux autres arbres formant le peuplement. Pour les peuplements "en rattrapage" ou bien à potentiel de bois moins élevé, il convient d'utiliser les critères d'exploitabilité minimum sur un nombre minimum de tiges (50 tiges/ha pour les feuillus et 80 tiges /ha pour les résineux).
- L'indication de diamètre "Hors station" permet de réduire les risques de maintien d'essences non adaptées
- Pour les essences **ne figurant pas dans ce tableau** et non souhaitées à long terme en Picardie sous forme de peuplements (Épicéa commun, Epicea de Sitka, Pin maritime, Sapin pectiné, Sapin de Vancouver), les valeurs à prendre sont celles des monographies existantes avec mention de l'information dans les aménagements.
- Pour les **taillis de Châtaignier**, les valeurs adoptées pour cette essence sont indiquées dans le guide Châtaignier de la DT IDF-Nord-Ouest.
- Pour le **Peuplier**, les chiffres donnés peuvent varier en fonction de la variété utilisée

collectivités et des établissements publics

: schéma pour la forêt des

Recommandations

Tableau 34 : tableau maître des diamètres d'exploitabilité

code regroupement SRA 2005	description succincte	code potentialité (*)	essence(s) conseillées (**)	critères o	ptimum	critères minimum (Sd)	critères maximum (Sm)	îlots de vieillisement
				âge	diamètre	diamètre	âge	âge
SRA 0	sols de type rendzine sur calcaire superfi ciel (calcaire dur < 40 cm) sols fortement engorgés de type tourbières sols hydromorphes développés sur schistes non drainés	F	aucune	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	conseillé
	sols sur argiles bien drainées	Е	chêne pédonculé	120 ans	80 cm	60 cm	180 ans	250 ans
		\	chêne sessile	170 ans	80 cm	60 cm	220 ans	350 ans
	sols sur argiles moyennement drainées (hydromorphie 40 à 80	I	hêtre	80 ans	70 cm	55 cm	140 ans	200 ans
SRA 1	cm)		frêne	60 ans	70 cm	50 cm	80 ans	sans objet
JIA I	sols colluvionnaires moyennement hydromorphes bien drainées	(E)	merisier	60 ans	65 cm	40 cm	80 ans	sans objet
	sols contivionnancs moyennement hydromorphes ofen dramees		erable sycomore	70 ans	60 cm	45 cm	120 ans	sans objet
	sols moyennement hydromorphes développés sur schistes bien drainés	TE (	erable plane	80 ans	60 cm	50 cm	120 ans	sans objet
		,	9//					
	sols sur argiles peu drainées (hydromorphie 0 à 40 cm)	M	aulne))	50 ans	45 cm	40 cm	80 ans	sans objet
	sols à gleys sur argiles totalement hydromorphes	M	chêne pédonculé	140 ans	70 cm	50 cm	180 ans	250 ans
SRA 2	sols à gley profond sur formations sableuses ou sablo-argileuses	M	frêne	80 ans	60 cm	45 cm	80 ans	sans objet
	sols hydromorphes développés sur schistes mal drainés	М	peuplier	30 ans	45 cm	25 cm	45 ans	sans objet
		3.6		120	11-11		4.70	2.50
	sols bruns calcaires sur argiles carbonatées	M	hêtre	120 ans	65/cm	50 cm	150 ans	250 ans
SRA 3			erable sycomore	80 ans	60 cm	45 cm	120 ans	sans objet
	sols sur argiles carbonatées hydromorphes	M	erable plane	90 ans	50 cm	40 cm	120 ans	sans objet
	sols bruns calcaires ou calciques développés sur substrat calcaire	I	hêtre	100 ans	70 cm	50 cm	150 ans	250 ans
	moyennement profond		erable sycomore	70 ans	60 cm	45 cm	120 ans	sans objet
SRA 4	sols bruns carbonatés sur substrat calcaire profond (> 80 cm)	I	erable plane	80 ans	60 cm	50 cm	120 ans	sans objet
	r.s.s.a (* oo oni)		frêne	60 ans	60 cm	50 cm	80 ans	sans objet
			merisier	60 ans	50 cm	40 cm	80 ans	sans objet

nul = pas d'investissement en plantation

<sup>&</sup>quot;+" = investissement limité

<sup>&</sup>quot;++" = investissement

<sup>&</sup>quot;+++" = investissement en plantation

59

code regroupement SRA 2005	description succincte	code potentialité (*)	essence(s) conseillées (**)	critères optimum		critères minimum (Sd)	critères maximum (Sm)	îlots de vieillisement
				âge	diamètre	diamètre	âge	âge
SRA 5	sols bruns à sols lessivés sur limons ou limons sableux épais	E	chêne sessile	170 ans	80 cm	60 cm	220 ans	350 ans
	sols bruns sur limons moyennement épais	Е	hêtre	80 ans	70 cm	55 cm	140 ans	200 ans
	sols bruns à sols lessivés sur sables argileux non hydromorphes,	Е	châtaignier	60 ans	60 cm	45 cm	0	150 ans
	non podzolisés sols bruns à sols lessivés sur limons sableux non hydromorphes,	E	frêne	60 ans	70 cm	50 cm	80 ans	sans objet
	non podzolisés sols bruns à sols lessivés sur sables limoneux non hydromorphes,	E	merisier	60 ans	65 cm	40 cm	80 ans	sans objet
	non podzolisés sols à hydromorphie moyenne (> 40 cm) sur sable et sable	^						
	limoneux épais	E						
	sols bruns à sols lessivés sur sables épais (> 80 cm) sols bruns sur sable et calcaire	// )) I						
	sois diuns sui sadie et calcaire							
	sols sur limons épais hydromorphes (< 40 cm)							
	sols ocre-podzoliques sur limons sableux	$\mathcal{A}$	)) ~					
SRA 6	sols ocre-podzoliques sur sables limoneux	1	3// ^					
	sols sur limons argileux hydromorphes (< 40 cm)	I	chêne sessile	180 ans	70 cm	60 cm	220 ans	350 ans
	sols hydromorphes (< 40 cm) sur sable argileux	I						
	sols hydromorphes (< 40 cm) sur sable limoneux peu épais	I	pin sylvestre	100 ans	45 cm	40 cm	140 ans	200 ans
	sols hydromorphes (< 40 cm) sur sable limoneux épais (> 80 cm)	I	<b>√</b> (⊘					
	sols bruns à hydromorphie moyenne (40-80 cm) sur grès ou silex	I		(/ )) 5[3				
				4//				
	sols ocre podzoliques sur sables épais (> 80 cm)	I	chêne sessile	180 ans	70 cm	60 cm	220 ans	350 ans
SRA 7	sols podzoliques bien drainés sur sables plus ou moins épais	I	châtaignier	80 ans	60/cm	45 cm	100 ans	140 ans
	sols ocre podzoliques sur sables et calcaire	Ī	pin sylvestre pin laricio	100 ans 80 ans	45 cm	40 cm /45 cm	140 ans 100 ans	200 ans 200 ans
		•	Par amount		7			
	sols podzolisés à hydromorphie moyenne (40-80 cm) sur sables	M	pin sylvestre	120 ans	45 cm	40 cm	140 ans	250 ans
SRA 8	sols à podzols développés sur sables, sables limoneux	M	chêne sessile	190 ans	65 cm	55 cm	220 ans	350 ans
310.0	sols hydromophes (< 40 cm) développés sur formations	M	bouleau	50 ans	40 cm	35 cm	60 ans	sans objet
	sableuses ou sablo-argileuses reposant sur calcaire							
SRA 9		E	chêne sessile	170 and	90 am	60 am	220 ans	350 ans
	sols développés sur schistes, quartzite ou phyllades à couverture moyenne à forte de limons	E	hêtre	170 ans 80 ans	80 cm 70 cm	60 cm 55 cm	220 ans 140 ans	250 ans
			erable sycomore	70 ans	60 cm	45 cm	140 ans	sans objet
	and developed and distance and		·	80 ans	60 cm	43 cm	120 ans	,
	sols développés sur schistes, quartzite ou phyllades à couverture faible de limons	Ī	erable plane	80 ans 60 ans	65 cm	50 cm 40 cm	120 ans 80 ans	sans objet
	nul = pas d'investissement en plantation	1	douglas	ou ans	65 cm	40 cm	80 ans	sans objet

nul = pas d'investissement en plantation

<sup>&</sup>quot;+" = investissement limité

<sup>&</sup>quot;++" = investissement

<sup>&</sup>quot;+++" = investissement en plantation

# Recommandations : schéma pour la forêt des collectivités et des établissements publics

#### 3.7 Recommandations relatives à la conservation de la biodiversité

- 3.7.1 Principales mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la gestion courante
- Attention particulière portée aux milieux les plus riches en terme de biodiversité que sont les zones humides, les milieux ouverts et les vieux bois.
- 3.7.1.1 Gestion des zones humides et des milieux ouverts
- Prise en compte des milieux tourbeux et paratourbeux lors de la mise en œuvre de travaux ou d'exploitation
- **Modulation des travaux sylvicoles et d'entretien** (fauchages de bords de routes, curages des fossés) pour la conservation de la biodiversité
- Prise en compte des mares forestières lors des interventions sylvicoles
- Modulation des opérations sylvicoles au niveau des lisières internes et externes de la forêt
- Identification dans les aménagements des zones ouvertes de type pelouse calcaire, dune, fruticée clairiérée et proposition de gestion adéquate
- 3.7.1.2 protection des sols
- cf. 3.1.9 **Implantation d'un réseau de Cloisonnement d'exploitation** (20 à 24 m pour les futaies adultes avec bois d'œuvre et 12 à 18m pour les jeunes futaies avec bois d'industrie).
- Prise en compte de la sensibilité du sol au tassement (texture, humidité) lors de l'exploitation et adaptation du système d'exploitation en fonction
- 3.7.1.3 Contribution au maintien de la biodiversité
- Identification dans l'aménagement des espèces remarquables
- Proposition pour la mise en place progressive, sur plusieurs durées d'aménagement, d'un réseau d'îlots de vieillissement, couvrant à terme 1 à 3 % de la surface des forêts, afin de conserver la biodiversité liée à la phase de maturation des forêts (notes de la DT IDF Nord-Ouest et guides existants).
- Proposition pour la conservation d'arbres à cavité (trous de pics ou fissures à chiroptères) et d'arbres secs debout ou au sol au titre de la biodiversité lors des martelages
- Sensibilisation des travailleurs et usagers de la forêt au sujet de l'utilité des arbres morts et à cavités pour l'équilibre des forêts
- Vigilance sur les risques de propagation des espèces invasives, notamment le *Prunus serotina*.
- **Dynamisation de la sylviculture** pour permettre une adaptation plus rapide des peuplements au changement climatique en cours
- **Préservation des essences minoritaires** pour diversifier les peuplements forestiers

#### 3.7.2 Principales mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la gestion spéciale

- Proposition pour la contractualisation des préconisations liées aux DocObs des sites Natura 2000 sous forme de contrat MEDD Natura 2000
- Proposition pour la signature de Charte Natura 2000 afin de mettre en œuvre les recommandations pour la préservation des habitats, la faune et la flore dans les ZPS (Zones de Protection spéciales) ou les ZSC (Zones Spéciales de Conservation).

#### 3.8 Recommandations relatives à l'équilibre sylvo-cynégétique

#### 3.8.1. Objectif

- Maitrise des populations de Cerf par leur réduction, dans les massifs où il est déjà présent, pour permettre un bon équilibre agro-sylvo-cynégétique (Thelle, Chantilly, voire FC d'Hirson ou de Saint-Michel) à travers des plans de chasse adaptés
- Atteinte de l'équilibre pour les populations de Chevreuil, en lien avec la population de Cerfs, par l'intermédiaire de plans de chasse adaptés

#### 3.8.2 Le suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique

- Bonne exécution des plans de chasse en concertation avec le propriétaire
- Information simple sur le degré de pression de la faune sauvage sur les peuplements et sur l'équilibre faune-flore

#### 3.8.3 Les protections des régénérations et la gestion sylvicole appropriée

- Mise en protection des plantations lorsque cela s'avère nécessaire (Guide de gestion des populations de cervidés de l'ONF) en prenant garde à la non entrave de la circulation des grands animaux
- Entretien de zones de gagnage afin d'augmenter les possibilités alimentaires naturelles pour le gibier (fauchage des accotements, puits de lumière sur des microtrouées, cloisonnements sylvicoles, dégagements dosés des régénérations pour assurer la quantité et la variété des ligneux et de la flore)

#### 3.8.4 Schémas départementaux de gestion cynégétique

Prise en compte des Orientations Régionales de la Gestion de la Faune et de ses Habitats (ORGFH) et les schémas départementaux cynégétiques qui traitent de l'ensemble des espèces présentes en Picardie.

#### 3.9 Recommandations relatives à la santé des forêts

- Cf.3.2.1 Choix des essences en fonction des stations forestières et préférence pour le mélange des essences
- Surveillance de l'apparition de dépérissement massif
- Diversification des variétés de peupliers plantés
- Cf.3.7.1.2 Mise en œuvre d'exploitation respectueuse des sols et des arbres en place

#### Schéma Régional d'Aménagement

Réalisé en collaboration avec l'Agence de Picardie.

Rédigé et transmis le 4 juillet 2007 par :

Nicolas ALBAN Direction Forêt à Compiègne

Vu et proposé le 5 juillet 2007 par :

Bernard Gamblin

Directeur Territorial de l'île de France Nord-Ouest de l'ONF

Contrôlé le 6 septembre 2007 par la Direction Technique de l'ONF

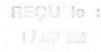
Validé le 6 septembre 2007 par le Comité des documents d'orientation de la gestion forestière de l'ONF

Jacques Valeix

Directeur technique et commercial bois de l'ONF

Soumis le 20 septembre 2007 à l'avis de la Commission Régionale de la forêt et des produits forestiers de Picardie

Approuvé par le Ministre chargé des forêts par arrêté en date du 30 juillet 2009 publié au journal officiel





#### MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale des politiques agricole agroalimentaire et des territoires

Service de la forêt, de la ruralité et du cheval

19, Avenue du Maine 75349 PARIS 07 SP Monsieur Jean-Marc GOUGIS
Directeur d'Agence Régionale ONF de Picardie
15 avenue de la division Leclerc
60 200 COMPIEGNE

Monsieur Bernard GAMBLIN
Directeur Technique et Commercial du Bois de la
Direction Générale de l'ONF

Copie
Madame Laurence LEFEBVRE
Chef de Département Forêts
de la Direction Générale de l'ONF

Copie

Monsieur Dominique EVRARD

Chef du Service régional forêt bois

Dossier sulvi par : Etienne CHAPELANT

Tél.: 01 49 55.50 20 Fax: 01 49 55 84 06 Réf.: DRA/SRA/Accomp/PICARDIE Courriel: etienne.chapelant@agriculture.gouv.fr

Objet : Approbation du SRA de la région Picardie

Paris, le

Monsieur le Directeur,

La Sous-Direction de la Forêt et du Bois vient de procéder à la relecture du Schéma Régional d'Aménagement de la région Picardie.

Je tiens à souligner tout particulièrement la qualité de la rédaction de ce document cadre, qui permettra d'organiser la gestion durable des forêts non domaniales picardes relevant du régime forestier, en continuité avec les Orientations Régionales Forestières approuvées le 15 octobre 1999.

Les recommandations préconisées dans le SRA sont cohérentes avec les particularités forestières et les enjeux de la région Picardie. La Sous-direction de la forêt et du bois a donc procédé à l'arrêté ministériel portant approbation du SRA, que vous trouverez ci-joint à ce courrier.

Par ailleurs, je souhaite tout particulièrement insister sur 5 enjeux qu'il conviendra de suivre et d'améliorer dans les prochaines années :

- la réduction de la pression du cerf et du chevreuil de manière à retrouver l'équilibre sylvocynégétique;
- <u>l'augmentation de la récolte annuelle</u> de 25 000m<sup>3</sup> supplémentaires avec une accélération du renouvellement pour atteindre 170 Ha de régénération/ an;
- <u>limitation de la disparition du foncier</u> par la mise en place d'Espace Boisé Classé;

- <u>la réduction du tassement du soi</u> par l'ouverture de cloisonnements d'exploitation;
- <u>la protection de la biodiversité</u> par la contractualisation des recommandations des DOCOB et par la signature de charte Natura 2000.

Vous remerciant par avance de prendre en considération ces divers éléments, je vous adresse, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations les meilleures.

La Sous-Directrice de la Forêt et du Bois Ségolène HALLEY DES FONTAINES

PJ:-arrèté d'approbation du SRA Copie à Monsieur Bernard GAMBLIN Directeur Technique et Commercial du Bois de la Direction Générale de l'ONF

Le ville

pour information

Le Directeur d'Agence Jean-Marc GOUGIS

Original Serve farêt

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

NOR: AGRF 09 09782 A

ARRÊTÉ du 30 JUIL. 2009

portant approbation du schéma régional d'aménagement de la région PICARDIE

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Vu le code forestier, notamment les articles L.4, D.143-1, R.133-1-1 et R.133-1-2

Vu le code de l'environnement, notamment l'article R.122-17

Vu l'arrêté du 25 octobre 1999 portant approbation des orientations régionales forestières de la région Picardie

Vu l'avis émis par la commission régionale de la forêt et des produits forestiers de la région Picardie en date du 4 septembre 2007.

Vu le rapport environnemental et le projet de schéma transmis par l'Office national des forêts le 8 octobre 2007

ARRÊTE

Article 1er

Est approuvé le schéma régional d'aménagement de la région Picardie.

Article 2

Le schéma régional d'aménagement peut être consulté auprès des préfectures et sous-préfectures de la région Picardie.

Article 3

Le directeur général de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires et le préfet de région Picardie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 JUIL. 2009

Pour le ministre et par délégation

La Sous Directrice de la Forêt et du Bo

Ségoiene HALLEY des FONTAINES





#### **Sigles**

**AFRRF**: Autres forêts relevant du régime forestier (remplace l'ancienne dénomination : Autres Forêts soumises)

**DDAF** : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

**DILAM**: Directive Locale d'Aménagement des forêts domaniales (remplacée par DRA).

**DIREN**: Direction Régionale de l'Environnement.

**DRA** : Directive Régionale d'Aménagement des forêts domaniales.

**DRAF** : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt.

**IFN**: Inventaire Forestier National **ONF**: Office National des Forêts.

**ORLAM** : Orientation Régionale d'Aménagement des forêts non domaniales relevant du régime forestier

(remplacée par SRA).

**PEFC**: Pan Européen Forestry Certification

**RENECOFOR**: REseau National de suivi à long terme des ECOsystèmes FORestiers.

**SRA** : Schéma Régional d'Aménagement des forêts non domaniales relevant du régime forestier.

**SRFB** : Service Régional de la Forêt et du Bois.

#### **Définitions**

**Amendement** : substance améliorant les propriétés physiques et/ou biologiques du sol.

Chandelle: partie cassée d'une tige restant angrée au sol

**Embâcle**: arbre ou partie d'arbre tombé dans un cours d'eau, pouvant s'y amonceler et l'obstruer.

**Formation forestière** : caractérise une ou des essences principales et éventuellement un qualificatif biogéographique, bioclimatique ou physique : chênaie sessiliflore atlantique, hêtraie, douglasaie,...

**Habitat** : conditions physiques et biotiques dans lesquelles se maintient une espèce à l'état spontané.

**Hydromorphie** : ensemble de caractères présentés par un sol évoluant dans un milieu engorgé par l'eau de façon périodique ou permanente

**Îlot de vieillissement** : peuplement adulte dont le cycle sylvicole est prolongé jusqu'à deux fois l'âge d'exploitabilité. L'îlot fait l'objet d'interventions sylvicoles afin de poursuivre la dynamique de sylviculture. Ils sont récoltés avant leur dépréciation économique.

**Îlot de sénescence** : peuplement laissé en évolution libre sans intervention culturale et conservé jusqu'à son terme physique, c'est à dire jusqu'à l'effondrement des arbres. Les îlots sont composés de préférence d'arbres qui n'ont pas une forte valeur économique, c'est à dire des bois de qualité C et D, et qui présentent, si possible, une valeur biologique particulière (gros bois à cavités, vieux bois sénescents...).

**Pseudogley** : faciès d'engorgement périodique d'un horizon par une nappe temporaire perchée, d'origine pluviale ou en raison d'une microporosité élevée.

Ripisylve : boisement localisé au bord des cours d'eau.



#### 5 Principales références bibliographiques

#### Auteurs:

Roussel P., université de Picardie, conseil régional de Picardie

PILARD-LANDEAU B. et al., 1994, le dépérissement actuel en Picardie in RFF n°5 pp 547-553

Bourgau JM, 1988, Directives Locales d'Aménagement de Picardie, approuvées par arrêté ministériel du 4 avril 1991

HOUZARD G, 1984, vers un classement des bioclimats des forêts caducifoliées in RFF n°5, 1984 pp 362 à 374

BREMAN P., "approche paysagère des actions forestières", 1993

ONF- ILE DE FRANCE, "Directives Paysagères Ile de France", 1992

MOIGNIEU Th, ONF, gestion des forêts périurbaines, 2005

CRPF Nord Picardie, "Milieux humides et populiculture en Picardie", 2005

Plan de Développement Rural Hexagonal 2007-2013

#### Documents, notes de services et circulaires utiles à consulter :

Approche paysagère des actions forestières (Note de service n°93-T-78)

Atlas des paysages de l'Oise, Atelier 15, 2003, DIREN Picardie, DDE Oise.

Atlas des paysages de la Somme, Atelier Traverse, 2004, DIREN Picardie, CG Somme, CAUE, DDE, SDAP, DDAF, SAD.

Cadrage pour l'aménagement forestier (Note de service n° 03 G 1115 du 17/06/03) qui vise notamment à adapter l'effort d'aménagement aux enjeux.

Cahiers d'habitats Natura 2000, France, 2001 – Ministère de l'agriculture, Ministère de l'environnement, Muséum national d'histoire naturelle. La documentation française, 7 tomes.

Charte de la Forêt Communale, 2003 – Fédération National des Communes Forestière, Office National des Forêts

Circulaire DGFAR/SDFB/BOPF/C2005-5018 du 3 mai 2005 – Elaboration et procédure d'élaboration des DRA, SRA, aménagement forestier, règlement type de gestion forestière.

Code Rural, Code Forestier, Code de l'Environnement – Dalloz (juin 2005). http://www.legifrance.gouv.fr

Conseils d'utilisation des matériels forestiers de reproduction, CEMAGREF-DGFAR-SDFB, octobre 2003, 174p. (NS 04 T 221 du 7 juin 2004).

Directives de gestion des forêts domaniales périurbaines (Instruction 92 T 16 du 12/06/05).

Directives nationales de gestion de la forêt domaniale et orientations nationales pour l'aménagement des forêts appartenant aux collectivités publiques et aux autres personnes morales bénéficiant du régime forestier (Instruction 90 T 10 du 12/11/90).

#### Principales références bibliographiques

Gestion forestière et diversité biologique. Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire – France, domaine atlantique et continental (J.C RAMEAU, C. GAUBERVILLE, N. DRA-PIER). IDF, ENGREF, ONF, 2000.

Guide « accueil du public » (Instruction 97-T-35 du 16/07/97).

Guide « arbres morts, arbres à cavités », ONF, 32 p., 1998.

Guide « gestion des populations de cervidés et de leurs habitats (NS 99 T 162 du 31/08/99 ).

Guide « reconstitution des forêts après tempêtes » (NS 01 T 192 du 30 juillet 2001).

Guide « prise en compte du paysage » ( NS 93 T 78 du 9/03/05, NS 94 T 98 du 6/07/94, NS 95 T 118 du 7/08/95).

Guide du Paysage de la DT lle de Fra nce – Nord Ouest, Direction Foret, 2007, 40p.

Instruction et guide « biodiversité » (93 T 23 du 15/11/93). Classeur « biodiversité ». (01/00)

Instruction « réserves biologiques intégrales (RBI) et séries d'intérêt écologique général » (SIEG) (98 T 37 du 30/12/98).

Instruction « réserves biologiques dirigées (RBD) et séries d'intèrêt écologique particulier » (SIEP) (95 T 32 du 10/05/95).

Instruction sur l'aménagement forestier approuvée par le ministre chargé des forêts le 2/11/94 (95 T 26 du 8/02/1995)

Inventaire de la flore vasculaire de Picardie (Ptéridophytes et Spermaphytes) : raretés, protections, menaces et statuts, 2005. Collectif botanique de Picardie Conservatoire botanique national de Bailleul, Conseil régional de Picardie.

Inventaire des paysages de l'Aisne/centre et nord du département, CAUE de l'Aisne, 2003, DIREN Picardie, conseil régional de Picardie.

Inventaire des paysages de l'Aisne/centre et sud du département, CAUE de l'Aisne, 2003, DIREN Picardie, conseil régional de Picardie.

La forêt et le droit. Droit forestier et droit général applicable a tous bois et forêts (J. LIAGRE), 1997. ONF, Editions La Baule.

Manuel d'aménagement forestier approuvé par le ministre chargé des forêts et le ministre chargé de l'environnement en 1997 (Instructions 97 T 36 du 11/09/97 et 99 T 38 du 12/04/99)

Manuel d'inventaire et d'estimation de l'accroissement des peuplements forestiers (et guide pratique : inventaire par échantillonnage) Pierre DUPLAT, Georges PEROTTE, ONF, 1981.

Modificatif simplifié d'aménagement type « chablis » intégré au guide « gérer la crise chablis » (Instruction 03 T 45 du 5/02/03).

Note de service ONF n° 03-T-217 du 30 décembre 2003 – Planification forestière.

Note de service ONF n° 03-G-1115 du 17 juin 2003 – Cadrage pour l'aménagement forestier.

Note de service ONF n° 03-G-1137 du 22 octobre 2003 – Politique de diffusion de données de l'ONF.

Note de service ONF n° 05-G-1255 du 8 décembre 2005 – Plan type des directives et schémas régionaux d'aménagement

#### 6 Annexes

# Annexe 1 : liste des forêts non domaniales relevant du régime forestier susceptibles de bénéficier d'un RTG

Les propriétés relevant du régime forestier de moins de 25 ha sont suceptibles de bénéficier d'un règlement type de gestion (RTG). Aucune forêt picarde ne semble nécessiter la rédaction d'un RTG.

Annexe 2 : tableau synthétique des surfaces relevant du régime forestier par département et par région IFN nationale

Département	Région naturelle foi	Forêts	Autres forêts	Total						
		domaniales	relevant du	(ha*)						
	Nom	Code Code dépar- Code			(ha*)	régime forestier				
		national	tementa	ONF		(ha*)				
Aisne	Brie	77.1	77.1	005	0	672	672			
	Tardenois	02.2	02,2	030	79	1 827	1 906			
	Champagne crayeuse	51.4	51.4	008	1 327	258	1 585			
	St-Quentinois	02.5	Q2.5	027	1 879	328	2 207			
	Hainaut et Thiérache	02.7	02.7	014	2 138	805	4 609			
	Ardenne primaire	08.0	0.80	401	2 940	1 070	4 013			
	Soissonnais	02.3	02.3	029	9 755	852	10 785			
	Valois Vieille France	60.6	60.6	033	13 190	95	13 285			
TOTAL Aisne			>		31 308	5 907	39 062			
Oise	Plateau picard	76.2	76.2	017	0	223	223			
	Pays de Bray	76.2 80.4	80.4	024	0	242	242			
	Pays de Thelle et Vexin france	<u></u> ∫60.1	60.1	019	924	266	1 190			
	Picardie verte	60.5	60.5	022	1 428	94	1 522			
	Valois et Vieille France	60.6	60.6	033	10 593	6 694	17 138			
	Soissonnais	02.3	02.3	029	20 104	738	20 842			
TOTAL Oise					33 049	8 257	42 112			
Val d'Oise	Valois et Vieille France	60.6	60.6	033	0	955	0			
TOTAL Val d'Oise					0	955	0			
Somme	Marquenterre	80.1	80.1	015	0	26	26			
	Picardie Verte	60.5	60.5	022	241	0	241			
	Plateau picard	80.4	80.4	024	291	367	658			
	Ponthieu	80.3	80.3	025	4 323	0	4 323			
TOTAL Somme					4 855	393	5 248			
TOTAL région SRA					69 212	15 512	84 724			
%					82%	18%	100%			

(Données ONF issu du FRT- Avril 2005)

<sup>\*</sup>arrondi à l'hectare le plus proche



forêt	surface totale	dept	forêt	surface totale	dept	forêt	surface totale	dept
Any martin rieux	215	02	Coincy	159	02	Feigneux	22	60
Boué	29	02	Coulonges-Cohan	131	02	Houdancourt	17	60
Buironfosse	250	02	Crezancy	44	02	Saint Waast	13	60
Chigny	128	02	Etouvelles	19	02	Beaurains les noyons	21	60
Englancourt	44	02	Fère en Tardenois	43	02	Carlepont	144	60
Erloy	44	02	Fondation Guynemer	695	02	Crapeaumesnil	30	60
Harcigny	79	02	Fresnes-en-Tardenois	124	02	Chiry Ourscamp	10	60
Hirson	503	02	Gland	33	02	Elincourt-Sainte-Marguerite	22	60
Logny les Aubenton	18	02	Goussancourt	37	02	Marest-sur-Matz	62	60
Mont St Jean	32	02	Grandlup et fay	17	02	Melicocq	35	60
Neuve Maison	39	02	Hosp Charly sur marne	19	02	Mareuil la motte	103	
Plomion	182	02	Laval en Laonnois	24	02	Noyon	42	60
Saint Michel	316	02	Lycée agricole Crézancy	21	02	Pontoise les noyon	52	60
Anguilcourt	51	02	Machecourt	29	02	Salancy	12	60
Barisis aux bois	136	02	Marchais	93	02	Tracy le Val	26	60
Bassoles aulers	29	02	Mauregny en Haye	52	02	Chaalis	601	60
Bichancourt	14	02	Mons en Laonnois	46	02	Chantilly	6 312	60
Champs	40	02	Mont St Pere	57	02	Ageux	28	60
Condren	19	02	Montaigu	5	02	Chamant	67	60
Coucy la ville	14	02	Nogentel	80	02	Creil	15	60
Crecy au mont	32	02	Paissy	//29	02	Fleurines	66	60
Crépy	91	02	Parfondru	( 51	02	Forêt départementale Oise	30	60
Cugny	71	02	Reuilly-Sauvigny	36	02	Gouvieux	119	60
E P Remies	2	02	Rocourt-Saint-Martin	58	02	Montataire	37	60
Fondation de Blérancourt	56	02	Samoussy	82	02	Peroy-les-Gombries	35	60
Holnon	109	02	Sissonne	38	02	Pontarme	25	
Jumencourt	18	02	Trugny	12	02	Pontpoint	41	
Leuilly sous coucy	25	02	Urcel	46	02	Verneuil-en-Halatte	46	
Merlieux	47	02	Verneuil sur serre	17	02	Aux marais	83	60
Ollezy	2	02	Ville aux bois	11	02	Blacourt	29	60
Pithon	10	02	Chezy en Oxois	95	02	Brulet	32	60
Remies	15	02	Morsain	13	02	Bulles et Mesnil (bois de mont)	148	60
Saurecourt le Grand	12	02	Pernant	10	02	Cambronne-les-Clermont	51	60
Septvaux	24	02	7			Epineuse	16	60
Servais	10	02				Fay les étangs	19	60
AP Paris	77.1	02				Gerberoy	62	60
Barenton cel	14.7	02	( ) P			La Houssoye	22	60
Barenton sur serre	5.8	02				La Landelle	156	
Barzy-sur-Marne	82.6	02	$(($ $\leq)$			Le coudray Saint germer	69	
Beaurieux	40.6	02				Monchy Saint Eloy	67	60
Beuvardes	72.5	<b>Ø</b> 2				Neuville en Hez	61	60
Brécy	106.3	02	<b>)</b> ))			Rainvillers	75	
Bruyères et Montbérault	67.0	02	total AFRRF	15 512	ha	Rochy Condé	13	
CCAS Mauregny	4.8	02	total At 1414	10 012	IIa	Saint Paul	44	
CCAS Urcel	8.8	02				Saint Germain la poterie	8	
Celles les condé	44.5	/02				Warluis	46	
Centre Hosp. de chateau thierry	406.9	02				Arquel	11	
Chacrise	17.0	02				Bois Magneux et Fau timon	62	80
Chamery	26.6	02				Cayeux-sur-Mer	26	
Charteves	41.5	02				Fluy	34	
Chivy les étouvelles	46.6	02				Fremontier	241	80
Cierges	91.6	02				Sauvillers Mongival	19	
Ciciges	91.6	UZ				Jauvillers iviorigival	19	00

## Liste des forêts comportant des peupleraies

Forêt	Surface	Surface en peupleraie
Anguilcourt	51	40
Any martin rieux	215	6
Barenton cel	14.7	15
	5.8	6
Barenton sur serre	21	21
Beaurains les noyons Beuvardes	72.5	4
Bichancourt	14	12
Brécy	106.3	21
Buironfosse	250	10
Carlepont	144	13
Chaalis	601	48
Chacrise	17.0	17
	40	27
Champs Chezy en Oxois	95	15
-	128	12
Chigny	10	5
Chiry Ourscamp		
Chivy les étouvelles	46.6	39
Condren	19 14	12
Coucy la ville		10
Crecy au mont	32	24
Cugny	71	25
E P Remies	2	2
Elincourt-Sainte-Marguerite	22	22
Etouvelles	18.7	13
Fay les étangs	19	<u></u>
Feigneux	22	7 7
Fère en Tardenois	42.5	17
Fondation de Blérancourt	56	16
Fondation Guynemer	694.9	13
Grandlup et fay	(17.0	17
Harcigny	79//	1
Houdancourt	17	1
Jumencourt	18	18
Laval en Laonnois	24.3	8
Leuilly sous coucy	25	17
Lycée agricole Crézancy	21.0	2

Forêt	Surface	Surface en peupleraie
Machecourt	29.0	29
Marchais	93.0	28
Merlieux	47	2
Mont St Pere	56.7	3
Montaigu	5.4	2
Morsain	13	13
Neuville en Hez	61	3
Ollezy	2	2
Paissy />	29.0	10
Parfondru	> 50.9	1
Pernant	10	10
Pithon	10	9
Plomion	182	3
Pontøjse les noyon	52	18
Remies	15	15
Rochy Condé	13	13
Rocourt-Saint-Martin	57.6	3
Saint Waast	13	13
Salaricy	12	12
Samoussy	81.5	26
Saurecourt le Grand	12	2
Servais	10	10
Urcel	46.0	17
Verneuil sur serre	17.0	17
Ville aux bois	10.6	11
Warluis	46	46
Total pour 62 forê	ts	873 ha

## Annexe 4 : liste des régions IFN et numérotation

CODE	DPT	ZBGR	CODIFN	LIBELLE	ZBG
005	02	53	77.1	Brie	14
800	02	60	51.4	Champagne crayeuse	14
014	02	60	02.7	Hainaut et Thiérache	14
027	02	53	02.5	Saint-Quentinois	14
029	02	53	02.3	Soissonnais	14
030	02	53	02.2	Tardenois	14
033	02	53	60.6	Valois et vieille France	14
401	02	71	08.0	Ardenne primaire	15
017	60	51	76.2	Pays de Bray	14
019	60	53	60.1	Pays de Thelle et Vexin français	14
022	60	53	60.5	Picardie verte	> 14
024	60	53	80.4	Plateau picard	<del>/</del> >14
029	60	53	02.3	Soissonnais	14
033	60	53	60.6	Valois et vieille France	<b>3</b> 4
015	80	52	80.1	Marquenterre	14
022	80	53	60.5	Picardie verte	14
024	80	53	80.4	Plateau picard	14
025	80	52	80.3	Ponthieu	14
028	80	53	80.6	Santerre	14
035	80	51	80.2	Vimeu	14

CODE code ONF de la région forestière (NdS 86-C-928)
CODIFN code IFN (code de la région infra-départementale majoritaire)

LIBELLE intitulé de la région

zone biogéographique de rattachement (zonage de l'Atlas des Forêts de France Ed. de Monza)

DPT n° du département

# Annexe 5 : liste des régions IFN et surfaces concernées

REGION FORESTIERE	_	SURFACES BOISEES IFN		
	Terrains domaniaux	Terrains communaux	Terrains privés	Etudes existantes
MARQUENTERRE	0	20	1230	
VIMEU		0	3890	Aucune étude
PAYS DE BRAY	)9	350	4590	
ARDENNE PRIMAIRE	3050	1080	2290	Extension du catalogue des stations de l'Ardenne primaire (1989)
SAINT-QUENTINOIS	1740	70	4710	Aucune étude
CHAMPAGNE CRAYEUSE	1350	110	6130	Rapport CRPF/CEMAGREF sur l'Aisne Centrale
SANTERRE	0	0	8060	Sans objet
BRIE	0	540	8130	Catalogue de la Brie (IDF)
PICARDIE VERTE	1650	90	8030	Aucune étude
HAINAUT ET THIERACHE	1990	1680	8390	Se référer au catalogue des stations forestières de l'Avesnois
PONTHIEU	4220	0	7870	Aucune étude
PAYS DE THELLE ET VEXIN FRANÇAIS	930	280	14510	Nouveau catalogue en cours (catalogue des 3V)
TARDENOIS	80	1800	18980	Se référer au document 77
PLATEAU PICARD	300	510	34320	
VALOIS ET VIEILLE France	23240	6450	32080	Nouveau catalogue en cours (catalogue des 3V)
SOISSONNAIS	28840	1110	56290	Synthèse des types de sols de Compiègne et Retz (1994)
Total:	67390	14090	219500	-

Données IFN (campagnes 1989 à 2001)

Annexe 6 : mobilisation du bois par catégorie de produit (passée et future)

	Essences et catégories		Autres Forêts Relevant du Régime Forestier				
		Récolte moyenne 1999-2005	Récoltes annuelles moyennes (aménegements 2007)	Production théorique IFN en m3	Hypothèse de récolte SRA Picardie		
	Chêne	50 et + 30 / 45 25 et - total	7 116 3 497 532 11 145	9 348	19 356	17000	
Feuillus Taillis et houppiers exclus	Hêtre	40 et + 30 / 35 25 et - total	1 027 97 440 1 565	1719	6 612	3000	
	Peuplier		5 509	2 616	9 000	9000	
	Autres feuillus		12 053	6 427	51 546	18000	
	Total feuillus		30 272	20 315	86 514	47 000	
	Epicéa	25 et + 20 et - total	528 1 414 1 942	1 250	3 366	3000	
Résineux	Pin sylvestre	25 et + 20 et - total	1 892	3 061	3 154	3000	
Houppiers exclus	Pin maritime	25 et + 20 et total	99 0 99	100	17	0	
	Autres résineux	25 et + 20 et - total	2139 974 3112	1 624	5 623	5000	
	Total résineux		7 458	6 034	12 160	11 000	
	total tiges (feuillus résineux)		37 730	26 349	98 674	58000	
	taillis		2 073	7 810	C 021	3000	
Global	houppiers feuillus houppiers résineux		9 420 619	7 232 528	6 921 0	9000	
	volume délivré		4360	320	U	5000	
	Total général		<b>54 202</b>	41 919	105 595	<b>76 000</b>	

Source fichier SER (2007) de l'ONF et récapitulatifs D1.8 des récoltes 1999-2005, données IFN 2001-2003 de la production nette (complétée du volume houppier feuillus et des surfaces IFN par essence prépondérante).



#### Pour le foncier

Cartographie à établir suivant la base de données patrimoniale utilisée par les services SIG de l' Agence Picardie à défaut voir la nomenclature suivante :

État des limites Type de limites	Sans problème	Litigieuse (à borner)
Non matérialisée	Trait de couleur noire	Trait de couleur rouge
Matérialisée par des bornes avec ou sans PV de bornage	Trait de couleur verte	
Matérialisée par des emprises publiques (ex RN) ou cours d'eau	Trait de couleur jaune	
Matérialisée par des fossés, talus, clôtures	Trait de couleur bleue	
Matérialisée par des layons ou chemins	Trait de couleur orange	

Les travaux de réfection seront chiffrés avec un ordre de priorité.

### Pour le paysage

Cartographie à établir suivant les indications des Directives paysagères du territoire de l'Ile de France –Nord Ouest.

#### Pour la futaie irrégulière

Voir la note IDF-NO sur l'irrégulier de septèmbre 2003 et utilisation de la nomenclature Franche-Comté d'appellation des perches recrutables pour les bois de moins de 20 cm de diamètre.

# Annexe 8 : outils à appliquer

## Choix des provenances

Essence	Régi	on de Provenance	MATERIELS UTILISABLES		
ERABLE plane	APL901	Nord	901		
ERABLE sycomore	APS101	Nord	101 et 200		
ENABLE SYCUMORE	APS200	Nord-Est	101 et 200		
AULNE glutineux	AGL130	Ouest	130 et 901		
AULINE GIUTIIIEUX	AGL901	Nord-Est et montagnes	130 et 901		
CHATAIGNIER -	CSA102	Bassin Parisien	101 (Massif armoricain) et 102		
CHAIAIGNIER -	sans objet	Nord-Est	<i>/</i> > -		
HETRE -	FSY102	Nord	// 102		
HEINE -	FSY201	Nord-Est	201		
FRENE commun	FEX101	Bassin Parisien et bordure Manche	101		
	FEX201	Nord-Est	201		
PIN laricio de Corse	PLO901	Nord-Ouest	901		
	sans objet		-		
	PSY100	Nord-Ouest	100		
PIN sylvestre	PSY201	Nord-Est	201, 202 (Massif vosgien), 203 (Basses Vosges gréseuses), 204 (Saint Dié) ou 205 (Plaine de Haguenau) pour l'Ardenne primaire		
MERISIER -	PAV901	France	901		
DOUGLAS vert	PME901	France basse altitude	901		
	QPE101	Bordure Manche	101, 102, 103 (Massif Armoricain) ou 104 (Perche)		
CHENE sessile	QPE102	Picardie	102 et 105 (Sud bassin parisien)		
CHEINE SESSIE	QPE201	Ardennes	102, 201 ou 212		
	QPE212	Est Bassin Parisien	203 (Nord-Est limons et argiles) et 212		
CHENE pédonculé	'	Nord-Quest	100		
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	QRO201	Plateaux du Nord-Est	201		

Essence	Nom du guide à appliquer
Hêtre	Guide pratique du Hêtre en Picardie version 1 (1995) et 2 (2001)
	Guide de la Hêtraie Nord-Atlantique en cours de rédaction annulera et remplacera les deux guides existants
Chêne(s)	Guide de la Chênaie Atlantique pour l'Oise et la Somme (version 2004)
	Guide de la chênaie continentale pour l'Aisne (à paraître)
Châtaignier	Guide du Châtaignier de la DT IDF NO (version 2004)
Pin(s)	Guide de la pineraie de l'Ouest et du Nord-Ouest (ITTS à paraître en 2005 et sylviculture en 2006)
Douglas	Guide du Douglas en France, document ONF à paraître en 2005.

Code regroupement SRA 2005	Types de stations ORLAM 1991	Code type sols	Regroupement	Description succincte	Code potentialité (*)	Essence(s) conseillées (**)
	3	а	3a, 15b,19b	sols de type rendzine sur calcaire superficiel (calcaire dur < 40 cm)	F	aucune
SRA0	15	b	3a, 15b,19b	sols fortement engorgés de type tourbières	F	aucune
	19	b	3a, 15b,19b	sols hydromorphes développés sur schistes non drainés	F	aucune
	1	a	1a, 1b, 14a, 18a	sols sur argiles bien drainées	Е	chêne pédonculé, sessile, hêtre, feuillus précieux
SRA1	1	b	1a, 1b, 14a, 18a	sols sur argiles moyennement drainées (hydro- morphie 40 à 80 cm)	I	chêne pédonculé, sessile, hêtre, feuillus précieux
SKAT	14	a	1a, 1b, 14a, 18a	sols colluvionnaires moyennement hydro- morphes bien drainées	E	chêne pédonculé, sessile, hêtre, feuillus précieux
	18	a	1a, 1b, 14a, 18a	sols moyennement hydromorphes développés sur schistes bien drainés	E	chêne pédonculé, sessile, hêtre, feuillus précieux
	1	С	1c, 2a, 15a, 19a	sols sur argiles peu drainées (hydromorphie 0 à 40 cm)	M	aulne, chêne pédonculé, peuplier
SRA2	2	a	1c, 2a, 15a, 19a	sols à gleys sur argiles totalement hydro morphes	)//	aulne, chêne pédonculé, peuplier
SKAZ	15	a	1c, 2a, 15a, 19a	sols à gley profond sur formations sableuses ou sablo-argileuses	M	aulne, chêne pédonculé, peuplier
	19	a	1c, 2a, 15a, 19a	sols hydromorphes développés sur schistes mal drainés	M	aulne, chêne pédonculé, peuplier
SRA3	4	а	4a, 4d	sols bruns calcaires sur argiles carbonatées	М	hêtre, erables
SKA5	4	d	4a, 4d	sols sur argiles carbonatées hydromorphes	M	hêtre, erables
SRA4	4	b	4b, 4c	sols bruns calcaires ou calciques développés sur substrat calcaire moyennement profond	I	hêtre, erables, feuillus précieux
SKA4	4	С	4b, 4c	sols bruns carbonatés sur substrat calcaire profond (> 80 cm)	I	hêtre, erables, feuillus précieux

<sup>(\*)</sup> E = élevée, I = intermédiaire, M = modéré, F = faible pour un enjeu de production (\*\*) feuillus précieux = frêne, merisier, alisier torminal

Code regroupement SRA 2005	Types de stations ORLAM 1991	Code type sols	Regroupement	Description succincte	Code potentialité (*)	Essence(s) conseillées (**)
	5	а	5a, 5b, 6a, 6b, 6d, 8c, 9a, 12a	sols bruns à sols lessivés sur limons ou limons sableux épais	E	chêne sessile, hêtre, châtaignier, feuillus précieux
	5	b	5a, 5b, 6a, 6b, 6d, 8c, 9a, 12a	sols bruns sur limons moyennement épais	E	chêne sessile, hêtre, châtaignier, feuillus précieux
SRA5	6	а	5a, 5b, 6a, 6b, 6d, 8c, 9a, 12a	sols bruns à sols lessivés sur sables argileux non hydromorphes, non podzolisés	E	chêne sessile, hêtre, châtaignier, feuillus précieux
	6	b	9a, 12a	sols bruns à sols lessivés sur limons sableux non hydromorphes, non podzolisés	E	chêne sessile, hêtre, châtaignier, feuillus précieux
	6	d	5a, 5b, 6a, 6b, 6d, 8c, 9a, 12a	sols bruns à sols lessivés sur sables limoneux non hydromorphes, non podzolisés	E	chêne sessile, hêtre, châtaignier, feuillus précieux
	8	С	5a, 5b, 6a, 6b, 6d, 8c, 9a, 12a	sols à hydromorphie moyenne (40 cm) sur sable et sable limoneux épais	E	chêne sessile, hêtre, châtaignier, feuillus précieux
	9	a	5a, 5b, 6a, 6b, 6d, 8c, 9a, 12a	sols bruns à sols lessivés sur sables épais (> 80 cm)		chêne sessile, hêtre, châtaignier, feuillus précieux
	12	a	5a, 5b, 6a, 6b, 6d, 8c, 9a, 12a	sols bruns sur sable et calcaire		chêne sessile, hêtre, châtaignier, feuillus précieux

<sup>(\*)</sup> E = élevée, I = intermédiaire, M = modéré, F = faible pour un enjeu de production (\*\*) feuillus précieux = frêne, merisier, alisier torminal

code regroupemen t SRA 2005	types de stations ORLAM 1991	code type sols	regroupement	description succincte	code potentialité (*)	essence(s) conseillées (**)
	5	С	5c, 6c, 6e, 7a, 8a, 8b, 8d, 8e	sols sur limons épais hydromorphes (< 40 cm)	I	chêne sessile, pin sylvestre,
	6	С	5c, 6c, 6e, 7a, 8a, 8b, 8d, 8e	sols ocre-podzoliques sur limons sableux	1	chêne sessile, pin sylvestre,
	6	е	5c, 6c, 6e, 7a, 8a, 8b, 8d, 8e	sols ocre-podzoliques sur sables limoneux	I	chêne sessile, pin sylvestre,
SRA6	7	а	5c, 6c, 6e, 7a, 8a, 8b, 8d, 8e	sols sur limons argileux hydromorphes (< 40 cm)	I	chêne sessile, pin sylvestre,
SKAO	8	а	5c, 6c, 6e, 7a, 8a, 8b, 8d, 8e	sols hydromorphes (< 40 cm) sur sable argi- leux	I	chêne sessile, pin sylvestre,
	8	b	5c, 6c, 6e, 7a, 8a, 8b, 8d, 8e	sols hydromorphes (< 40 cm) sur sable limo- neux peu épais	I	chêne sessile, pin sylvestre,
	8	d	5c, 6c, 6e, 7a, 8a, 8b, 8d, 8e	sols hydromorphes (< 40 cm) sur sable limo- neux épais (> 80 cm)	I	chêne sessile, pin sylvestre,
	8	е	5c, 6c, 6e, 7a, 8a, 8b, 8d, 8e	sols bruns à hydromorphie moyenne (40-80 cm) sur grès ou silex	I	chêne sessile, pin sylvestre,
	9	b	9b, 10a, 12b	sols ocre podzoliques sur sábles épais (> 80 cm)	ı	chêne sessile, châtaignier, pin sylvestre, pin laricio
SRA7	10	a	9b, 10a, 12b	sols podzoliques bien drainés sur sables plus ou moins épais		chêne sessile, châtaignier, pin sylvestre, pin laricio
	12	b	9b, 10a, 12b	sols ocre podzoliques sur sables et calcaire		chêne sessile, châtaignier, pin sylvestre, pin laricio
	8	f	8f, 11a, 13a	sols podzolisés à hydromorphie moyenne (40- 80 cm) sur sables	M	pin sylvestre, chêne sessile, bouleau
SRA8	11	a	8f, 11a, 13a	sols à podzols développés sur sables, sables limoneux	М	pin sylvestre, chêne sessile, bouleau
	13	а	8f, 11a, 13a	sols hydromophes (< 40 cm) développés sur formations sableuses ou sablo-argileuses reposant sur calcaire	М	pin sylvestre, chêne sessile, bouleau
SRA9	16	a	16a, 17a	sols développés sur schistes, quartzite ou phyl- lades à couverture moyenne à forte de limons	E	chêne sessile, hêtre, era- bles, douglas
SNAS	17	а	16a, 17a	sols développés sur schistes, quartzite ou phyllades à couverture faible de limons	I	chêne sessile, hêtre, era- bles, douglas

<sup>(\*)</sup> E = élevée, I = intermédiaire, M = modéré, F = faible pour un enjeu de production (\*\*) feuillus précieux = frêne, merisier, alisier torminal

nom	surface	échéance de l'	aménagement
AMIENS - BOIS MAGNEUX	62	1988	2007
AMIENS - FREMONTIER	241	1988	2007
ANGUILCOURT LE SART	51	NA	NA
ANY MARTIN RIEUX	215	1981	2012
AP.PARIS	77	1988	2007
ARGUEL	11	NA	NA
AUX MARAIS	83	2003	2017
BARENTON CEL	15	NA	NA
BARENTON SUR SERRE	6	. NA	NA
BARISIS AUX BOIS	136	1992	2011
BARZY-SUR-MARNE	83	NA NA	NA
BASSOLES-AULERS	29	1997	2011
BEAURAINS-LES-NOYON	21	1991	2010
BEAURIEUX	41	1982	1996
BEAUVAIS	32	1987	2002
BEUVARDES	73	1997	2008
BICHANCOURT	14	NA NA	NA
BLACOURT	29	7 1971	2005
BOIS DE FLUY	34	NA NA	NA
BOIS DE MONCHY	67	NA NA	NA NA
BOIS DE MONT	148	1994	2013
BOUE	29	2005	2017
BRECY	106	1990	2003
BRUYERES ET MONTBERA	67	1985	2004
BUIRONFOSSE	250	1993	2007
C.C.A.S. D'URCEL	250	NA NA	NA
CAMBRONNE L CLERMONT	_ (51)	1983	2001
CARLEPONT	144	NA NA	NA
CAYEUX	26	2006	2025
CCAS MAUREGNY EN HAY	5	NA NA	NA
CELLES-LES-CONDE	44	NA NA	NA NA
CENTRE HOSPITALIER	407	1996	2009
CHAALIS	601	2001	2020
CHACRISE	17	NA NA	NA
CHAMANT	67	1998	2007
CHAMERY	27	NA NA	NA
CHAMPS	40	1997	2011
CHANTILLY	6314	1991	2005
CHARTEVES	41	1999	2010
CHEZY-EN-ORXOIS	95	2004	2018
CHIGNY	128	1991	2005
CHIRY OURSCAMP	10	NA NA	NA
CHIVY LES ETOUVELLES	47	NA NA	NA NA
CIERGES	92	NA NA	NA NA
COINCY	161	NA NA	NA NA
CONDREN	19	2003	2017
COUCY LA VILLE	14	2003 NA	Z017 NA
COUCT LA VILLE	14	INA	IVA

NA = non aménagé Source ONF, 2006 (fichier SER)

### **Annexes**

COULONGES-COHAN   131	nom	surface	échéance de l'a	aménagement
CRECY AU MONT				
CREIL   15   2004   2018   CREPY   91   1993   2012   CREZANCY   44   NA   NA   NA   NA   CUGNY   71   NA   NA   NA   NA   NA   NA   NA   N	CRAPEAUMESNIL	30	1992	2006
CREIL   15   2004   2018   CREPY   91   1993   2012   CREZANCY   44   NA   NA   NA   NA   CUGNY   71   NA   NA   NA   NA   NA   NA   NA   N	CRECY AU MONT	32	1998	2014
CREPY	CREIL			2018
CREZANCY	CREPY	91		
CUGNY				
DEPARTEMENTALE DISE   30				
ENGLANCOURT	DEPARTEMENTALE OISE	30	NA	
ENGLANCOURT	ELINCOURT			
EPINEUSE   16   1989   2009				
ERLOY ETOUVELLES 19 NA FERY LES ETANGS 19 1993 2003  FEIGNEUX 22 NA NA NA NA FERE-EN-TARDENOIS 42 2001 2021 FILEURINES 66 1984 2003 FOND. DE BLERANCOURT 56 2004 2018 FOND. DE BLERANCOURT 56 2004 2018 FONDATION GUYNEMER 695 2064 2007 FRESNES-EN-TARDENOIS 125 1993 2017 GERBEROY 62 2006 2020 GERBEROY 62 2006 2020 GERBEROY 63 GOUSSANCOURT 37 NA NA NA GOUVIEUX 119 NA		16		
ETOUVELLES   19	ERLOY			
FAY LES ETANGS   19			// ~	
FEIGNEUX         22         NA         NA           FERE-EN-TARDENOIS         42         2001         2021           FLEURINES         66         1984         2003           FOND. DE BLERANCOURT         56         2004         2018           FONDATION GUYNEMER         695         2604         2007           FRESNES-EN-TARDENOIS         125         1993         2017           GERBEROY         62         2006         2020           GEAND         33         NA         NA           GOUSSANCOURT         37         NA         NA           GRANDLUP ET FAY         17         NA         NA           HARCIGNY         79         1988         2016           HIRSON         502         2006         2020           HOLNON         109         2006         2020           HOLNON         109         2006         2020           HOLDANCOURT         17         NA         NA           LA HOUSSOYE         22         1970         2001           LA NEUVILLE EN HEZ         61         1970         2001           LA VILLE AUX BOIS         11         NA         NA           LAYAL EN				
FERE-EN-TARDENOIS				
FLEURINES 66 1984 2003 FOND. DE BLERANCOURT 56 2004 2018 FONDATION GUYNEMER 695 2004 2017 GERBEROY 62 2006 2020 GLAND 33 NA			( _ /	
FOND. DE BLERANCOURT FONDATION GUYNEMER FONDATION GUYNEMER FOSSES-EN-TARDENOIS 125 1993 2017 GERBEROY 62 2006 2020 GLAND 33 NA NA NA GOUSSANCOURT 37 NA NA NA GRANDLUP ET FAY 17 NA HARCIGNY 79 1988 2016 HIRSON 502 2006 2020 HOLNON 109 2006 2020 HOLNON 109 2006 2020 HOLNON 109 2006 2020 HOLDON 109 2006 2020 LA VILLE EN HEZ 161 1970 2001 LA VILLE AUX BOIS 111 NA				
FONDATION GUYNEMER 695 004 2007 FRESNES-EN-TARDENOIS 125 1993 2017 GERBROY 62 2006 2020 GLAND 33 NA NA NA NA OUVERNESS OF THE STATE OF				
FRESNES-EN-TARDENOIS   125   1993   2017				
GERBEROY   G2			N .	
GLAND   33			V ( )	
GOUSSANCOURT   37				
GOUVIEUX				
GRANDLUP ET FAY				
HARCIGNY				
HIRSON			V	
HOLNON				
HOSP. CHARLY/MARNE				
HOUDANCOURT   17	HOSP. CHARLY/MARNE	19	NA	NA
IJUMENCOURT	HOUDANCOURT			
LA HOUSSOYE       22       1970       2001         LA NEUVILLE EN HEZ       61       1970       2001         LA VILLE AUX BOIS       11       NA       NA         LALANDELLE       156       1984       2004         LAVAL EN LAONNOIS       24       2005       2024         LE COUDRAY ST GERMER       69       1984       2003         LES AGEUX       28       2005       2019         LEUILLY SOUS COUCY       25       1998       2012         LOGNY LES AUBENTON       18       1996       2020         LYCEE DE CREZANCY       21       1996       2007         MACHECOURT       29       1998       2012         MARCHAIS       93       2006       2026         MARCHAIS       93       2006       2026         MAREST-SUR-MATZ       62       1999       2019         MAREUIL-LA-MOTTE       103       1998       2012         MAUREGNY EN HAYE       52       1999       2008	JUMENCOURT	18	NA	NA
LA VILLE AUX BOIS       11       NA       NA         LALANDELLE       156       1984       2004         LAVAL EN LAONNOIS       24       2005       2024         LE COUDRAY ST GERMER       69       1984       2003         LES AGEUX       28       2005       2019         LEUILLY SOUS COUCY       25       1998       2012         LOGNY LES AUBENTON       18       1996       2020         LYCEE DE CREZANCY       21       1996       2007         MACHECOURT       29       1998       2012         MARCHAIS       93       2006       2026         MAREST-SUR-MATZ       62       1999       2019         MAREUIL-LA-MOTTE       103       1998       2012         MAUREGNY EN HAYE       52       1999       2008	LA HOUSSOYE		1970	2001
LALANDELLE       156       1984       2004         LAVAL EN LAONNOIS       24       2005       2024         LE COUDRAY ST GERMER       69       1984       2003         LES AGEUX       28       2005       2019         LEUILLY SOUS COUCY       25       1998       2012         LOGNY LES AUBENTON       18       1996       2020         LYCEE DE CREZANCY       21       1996       2007         MACHECOURT       29       1998       2012         MARCHAIS       93       2006       2026         MAREST-SUR-MATZ       62       1999       2019         MAREUIL-LA-MOTTE       103       1998       2012         MAUREGNY EN HAYE       52       1999       2008	LA NEUVILLE EN HEZ	61	1970	2001
LAVAL EN LAONNOIS       24       2005       2024         LE COUDRAY ST GERMER       69       1984       2003         LES AGEUX       28       2005       2019         LEUILLY SOUS COUCY       25       1998       2012         LOGNY LES AUBENTON       18       1996       2020         LYCEE DE CREZANCY       21       1996       2007         MACHECOURT       29       1998       2012         MARCHAIS       93       2006       2026         MAREST-SUR-MATZ       62       1999       2019         MAREUIL-LA-MOTTE       103       1998       2012         MAUREGNY EN HAYE       52       1999       2008	LA VILLE AUX BOIS	11	NA	NA
LE COUDRAY ST GERMER       69       1984       2003         LES AGEUX       28       2005       2019         LEUILLY SOUS COUCY       25       1998       2012         LOGNY LES AUBENTON       18       1996       2020         LYCEE DE CREZANCY       21       1996       2007         MACHECOURT       29       1998       2012         MARCHAIS       93       2006       2026         MAREST-SUR-MATZ       62       1999       2019         MAREUIL-LA-MOTTE       103       1998       2012         MAUREGNY EN HAYE       52       1999       2008	LALANDELLE	156	1984	2004
LES AGEUX       28       2005       2019         LEUILLY SOUS COUCY       25       1998       2012         LOGNY LES AUBENTON       18       1996       2020         LYCEE DE CREZANCY       21       1996       2007         MACHECOURT       29       1998       2012         MARCHAIS       93       2006       2026         MAREST-SUR-MATZ       62       1999       2019         MAREUIL-LA-MOTTE       103       1998       2012         MAUREGNY EN HAYE       52       1999       2008	LAVAL EN LAONNOIS	24	2005	2024
LEUILLY SOUS COUCY       25       1998       2012         LOGNY LES AUBENTON       18       1996       2020         LYCEE DE CREZANCY       21       1996       2007         MACHECOURT       29       1998       2012         MARCHAIS       93       2006       2026         MAREST-SUR-MATZ       62       1999       2019         MAREUIL-LA-MOTTE       103       1998       2012         MAUREGNY EN HAYE       52       1999       2008	LE COUDRAY ST GERMER	69	1984	2003
LOGNY LES AUBENTON       18       1996       2020         LYCEE DE CREZANCY       21       1996       2007         MACHECOURT       29       1998       2012         MARCHAIS       93       2006       2026         MAREST-SUR-MATZ       62       1999       2019         MAREUIL-LA-MOTTE       103       1998       2012         MAUREGNY EN HAYE       52       1999       2008	LES AGEUX	28	2005	2019
LYCEE DE CREZANCY     21     1996     2007       MACHECOURT     29     1998     2012       MARCHAIS     93     2006     2026       MAREST-SUR-MATZ     62     1999     2019       MAREUIL-LA-MOTTE     103     1998     2012       MAUREGNY EN HAYE     52     1999     2008	LEUILLY SOUS COUCY	25	1998	2012
MACHECOURT       29       1998       2012         MARCHAIS       93       2006       2026         MAREST-SUR-MATZ       62       1999       2019         MAREUIL-LA-MOTTE       103       1998       2012         MAUREGNY EN HAYE       52       1999       2008	LOGNY LES AUBENTON	18	1996	2020
MARCHAIS         93         2006         2026           MAREST-SUR-MATZ         62         1999         2019           MAREUIL-LA-MOTTE         103         1998         2012           MAUREGNY EN HAYE         52         1999         2008	LYCEE DE CREZANCY	21	1996	2007
MAREST-SUR-MATZ         62         1999         2019           MAREUIL-LA-MOTTE         103         1998         2012           MAUREGNY EN HAYE         52         1999         2008	MACHECOURT	29	1998	2012
MAREUIL-LA-MOTTE         103         1998         2012           MAUREGNY EN HAYE         52         1999         2008	MARCHAIS	93	2006	2026
MAUREGNY EN HAYE 52 1999 2008	MAREST-SUR-MATZ	62	1999	2019
	MAREUIL-LA-MOTTE	103	1998	2012
MELICOCQ 35 1993 2007	MAUREGNY EN HAYE	52	1999	2008
	MELICOCQ	35	1993	2007
MERLIEUX 47 1997 2011	MERLIEUX	47	1997	2011
MONS EN LAONNOIS 46 2000 2015	MONS EN LAONNOIS	46	2000	2015
MONT SAINT JEAN 32 1987 2016	MONT SAINT JEAN	32	1987	2016

NA = non aménagé Source ONF, 2006 (fichier SER)

nom	surface	échéance de l'	aménagement
LMONTAIGU	5	NA	NA
MONTATAIRE	37	NA	NA
MONT-SAINT-PERE	57	1995	2006
MORSAIN	13	2004	2021
NEUVE MAISON	39	1986	2000
NOGENTEL	80	NA	NA
NOYON	42	1994	2006
OLLEZY	2	NA	NA
PAISSY	29	1998	2012
PARFONDRU	51	1999	2013
PERNANT	10	1996	2010
PEROY-LES-GOMBRIES	35	2005 />	2019
PITHON	10	// NA	NA
PLOMION	180	2001	2015
PONTARME	25	1986	2005
PONTOISE-LES-NOYON	52	1989	2008
PONTPOINT	41	1991	2010
RAINVILLERS	75	( 2003	2017
REMIES	20	NA	NA
REMIES (E.P.)	4	NA NA	NA
REUILLY-SAUVIGNY	36	NA	NA
ROCHY CONDE	13	NA	NA
ROCOURT SAINT-MARTIN	58	NA NA	NA
SAINT MICHEL	316	1986	2005
SAINT PAUL	44	1992	2011
SALENCY	12	1992	2011
SAMOUSSY	82	1981	2001
SAUVILLERS-MONGIVAL	19	NA	NA
SEPTVAUX	24	1998	2012
SERAUCOURT LE GRAND	(12)	NA	NA
SERVAIS	10	NA	NA
SISSONNE	38	2005	2020
ST GERMAIN LAPOTERIE	8	1997	2011
ST-VAAST-DE-LONGMONT	13	NA	NA
TRACY-LE-VAL	26	NA	NA
TRUGNY	12	NA	NA
URCEL	46	1998	2009
VERNEUIL EN HALATTE	46	2005	2019
VERNEUIL SUR SERRE	17	NA	NA
WARLUIS	46	NA	NA

NA = non aménagé Source ONF, 2006 (fichier SER)

	Surface en ha	%	nombre	%
forêts aménagées	13 643	88%	85	62%
forêts non aménagées	1 879	12%	52	38%

### **Annexes**

surface d'intersection en ha			Z	onage envi	ronnementa	al		
Nom de la forêt	PNR	Site classé	Site inscrit	ZICO	ZNIEFF 1	ZNIEFF 2	ZPS	ZSC
AMIENS - FREMONTIER				12	242			
ANGUILCOURT LE SART					30			
ANY MARTIN RIEUX				6	217			
ARGUEL					11	11		
AUX MARAIS					82	82		
BARENTON CEL					15			
BARISIS AUX BOIS				145	142		145	
BARZY-SUR-MARNE					//82	82		
BASSOLES-AULERS				29	29	02	29	
BEAURIEUX				23	45	45	23	
BEUVARDES				_	66	66		
BICHANCOURT				7	11	7	6	1
BLACOURT					31	31	0	29
				((	1 1 1	31		
BOIS DE FLUY					35			
BOIS DE MONCHY				2	30			
BOIS DE MONT				4	148			
BOUE			A(		29	29		
BRECY					107	107		
BRUYERES ET MONTBERA			((///	<u> </u>	68	68		28
BUIRONFOSSE					247	247		
C.C.A.S. D'URCEL		/	7( >>		7	8		
CAMBRONNE L CLERMONT		4			46			
CARLEPONT				146	146		146	
CAYEUX		24	)	7		24		
CCAS MAUREGNY EN HAY		((1)			5	5		4
CELLES-LES-CONDE					43	45		
CENTRE HOSPITALIER	((				401	401		
CHAALIS	621		621	621	620		439	43
CHACRISE	$\langle \langle \rangle$				7	13		
CHAMANT	68		68	68	68			
CHAMPS				37	37	7	37	1
CHANTILLY	6 312	5 074	5 487	6 208	5 299	8	4 423	157
CHARTEVES		3 07 1	3 .07	0 200	42	42	25	
CHEZY-EN-ORXOIS					94			
CHIGNY					128	128		
CHIRY OURSCAMP				14	120	12		
CHIVY LES ETOUVELLES				17	9	45		
CIERGES					91	43		
COINCY					164	164		
CONDREN				21	2		2	2
				21	2	21	2	2
COUCY LA VILLE				15	122			
COULONGES-COHAN					133			
CRAPEAUMESNIL					31			
CRECY AU MONT					13			
CREIL	15		15	3	15			
CREPY				85	59		22	
CREZANCY					46	46		

surface d'intersection en ha			Z	onage envi	ronnementa	al		
Nom de la forêt	PNR	Site classé	Site inscrit		ZNIEFF 1	ZNIEFF 2	ZPS	ZSC
CUGNY				74	73	73		
DEPARTEMENTALE OISE	31		31	22	31		31	31
ENGLANCOURT					44	44		
ERLOY					45	45		28
ETOUVELLES					8	13		
FAY LES ETANGS			19					
FEIGNEUX				21	21	21		
FERE-EN-TARDENOIS					41			
FLEURINES	67		67	67	58			
FOND. DE BLERANCOURT	0.				57			
FONDATION GUYNEMER					638	697		575
GERBEROY					//62	5		373
GLAND					34	34		
GOUSSANCOURT					38	34		
GRANDLUP ET FAY				7_	7		7	7
HIRSON				463	519	46	462	50
HOLNON				403	110	40	402	
HOLNON HOSP. CHARLY/MARNE					20			
					//			
HOUDANCOURT					19			
LA NEUVILLE EN HEZ			'	2	58			5
LA VILLE AUX BOIS			(1		11			
LALANDELLE			40	$\overline{}$	161			
LAVAL EN LAONNOIS				$\triangleright$	24	24		
LE COUDRAY ST GERMER				)	61			
LES AGEUX				27	26			23
LOGNY LES AUBENTON		4	\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\		18			
LYCEE DE CREZANCY			\\		12	21		
MACHECOURT				29	29		15	13
MARCHAIS			)	90	80		58	85
MAREST-SUR-MATZ		(())			63			
MAREUIL-LA-MOTTE					101			
MAUREGNY EN HAYE					52	52		39
MELICOCQ					34			
MERLIEUX		)				37		
MONS EN LAONNOIS					32	46		
MONT SAINT JEAN					33			
MONTAIGU					6		4	4
MONTATAIRE					0			
MONT-SAINT-PERE					58	58		
NEUVE MAISON					39	39		5
NOGENTEL					80			
NOYON					42			
OLLEZY				1	1	3		
PARFONDRU					50	50		36
PEROY-LES-GOMBRIES				39	39		39	
PITHON						10		
PLOMION					176			
PONTARME	28		28	28	28			
PONTOISE-LES-NOYON	20		20	54	54		54	
PONTPOINT	30		30	30	30		28	28
RAINVILLERS	30		50	50	70	79	20	20
REUILLY-SAUVIGNY					36	36		
ROCOURT SAINT-MARTIN					57	57		
NOCOUNT JAINT-WAINTIN					57	31		

### **Annexes**

surface d'intersection en ha	zonage environnemental							
Nom de la forêt	PNR	Site classé S	ite inscrit	ZICO	ZNIEFF 1	ZNIEFF 2	ZPS	ZSC
SAINT MICHEL				302	320		321	
SAINT PAUL					46	46		4
SALENCY				13	13	13	11	13
SAMOUSSY					84			
SEPTVAUX				32	30		32	
SERAUCOURT LE GRAND						9		
SERVAIS				10	10	10	8	
SISSONNE					38			
ST GERMAIN LAPOTERIE					13	13		2
ST-VAAST-DE-LONGMONT						13		
TRACY-LE-VAL				27	// 26		25	
TRUGNY					//Y2	12		
URCEL				<	45	46		
VERNEUIL EN HALATTE			45		44			
VERNEUIL SUR SERRE					12			
Total	7 173	5 098	6 411	8 759	13 250	3 396	6 342	1 211



### Guides de sylviculture applicables

### Normes de travaux sylvicoles applicables

Voir note de la DT IDF-NO de avril 2005 accompagné de la liste des ITTS applicables en FD.

#### Note surface terrière

Voir note de la DT IDF-NO de mai 2005 précisant la méthode d'évaluation de la surface terrière par l'observation relascopique.

#### Choix des essences en fonction des stations et des objectifs

Voir tableaux suivants pour la définition des stations, pour les essences préconisées par station et leurs critères d'exploitabilités

**Tableau n°1 de définition des grandes stations forestières en Picardie** (correspondance DILAM-ORLAM 1991 et étude pédologique de la chambre d'Agriculture de l'Aisne en 1990)

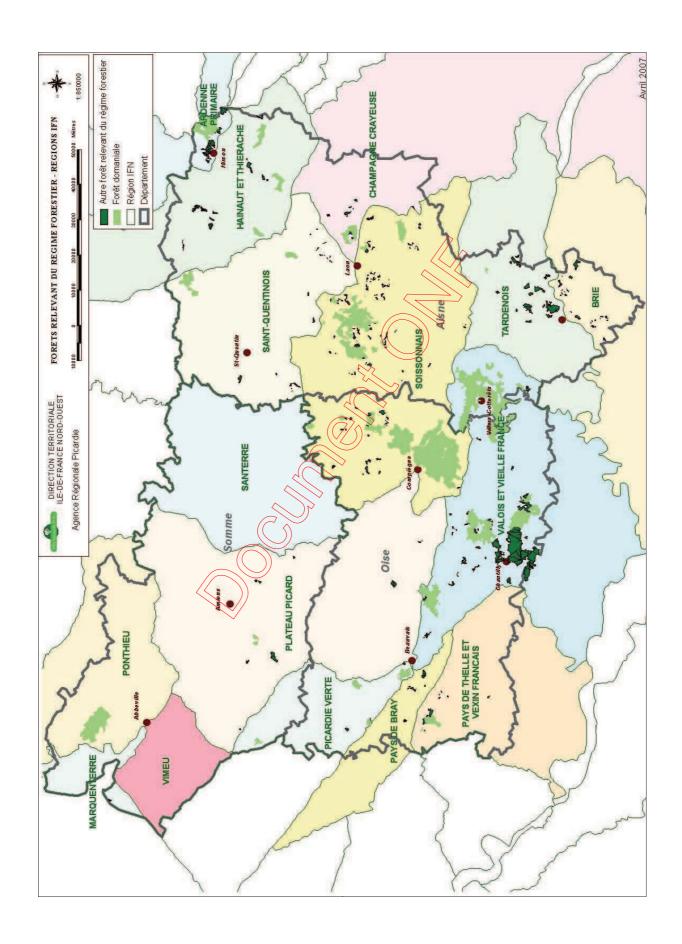
**Tableau n°1 de définition des grandes stations forestières en Picardie** (correspondance DILAM-ORLAM 1991 et étude pédologique de la chambre d'Agriculture de l'Asing en 1990)





**Tableau n°1 de définition des grandes stations forestières en Picardie** (correspondance DILAM-ORLAM 1991 et étude pédologique de la chambre d'Agriculture de l'Aisne en 1990)





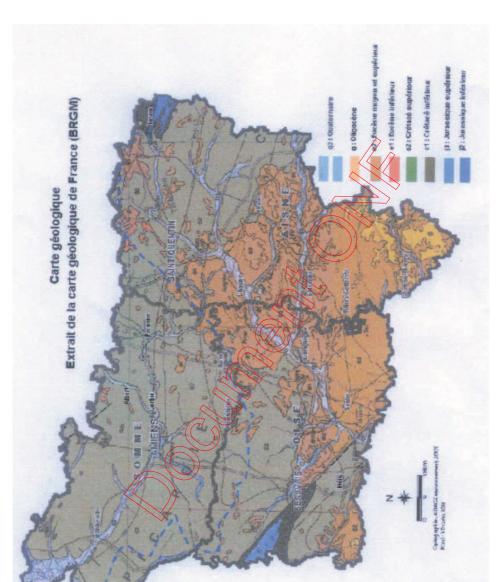
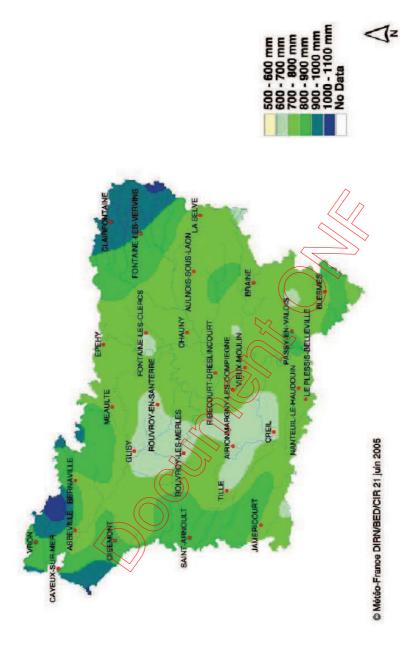


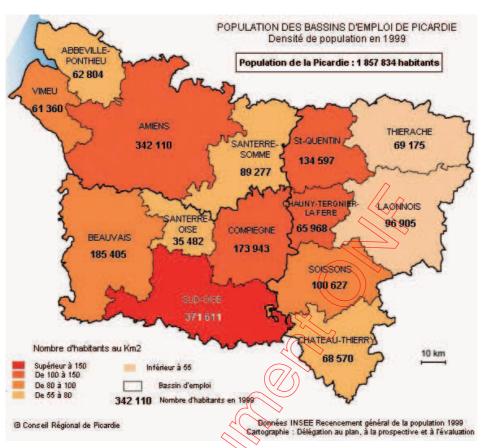
Schéma Régional d'Aménagement de Picardie

 $\triangleleft$ z

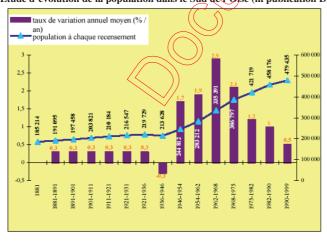
Rafales maximales sur la Picardie entre 1981-2000 FONTAINE-LES-VERVINS CLAIRFONTAINE CHAUNY AULNOIS-SOUS-LAON LA SELVE FONTAINE LES-CLERCS RIBECOUNT-DRESLINCOURT AIRIONMARGNY LES COMPLEGNE ROUVROY-EN-SANTERRE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN ROUVHOY-LES-MERLES © Météo-France DIRN/BED/CIR 21 juin 2005 ABBEVILLE BERNAVILLE SAINT-ARNOULT CAYEUX-SUR-MER



**⊲**z Températures moyennes sur la Picardie entre 1981-2000 FONTAINE-LES-CLERCS AIBECOURT DRESLINGOURT EUIL-LE-HAUDOUIN © Météo-France DIRN/BED/CIR 21 juin 2005



Etude d'évolution de la population dans le Sud de l'Oise (in publication DRE Picardie, 2004)



Graphe 1: Evolution de la population sur le territoire étudié

